

RATONNADES

Chronologie



Raton : n.m 1. Jeune rat. 2. Raton laveur : mammifère carnivore d'Amérique, recherché pour sa couleur gris fauve.

Ratonnade : n.f. (d'un sens injur. et raciste de raton). Fam. , péjor. Expédition punitive ou série de brutalités exercées contre des maghrébins et, par ext., contre d'autres personnes.

(définitions du petit Larousse)

Cette chronologie recense les assassinats perpétrés par des flics ou des « citoyens zélés » sur des immigré-e-s et descendant-e-s d'immigré-e-s depuis 1971. De nombreux articles sont issus d'une chronologie faite par Reflex-assassin il y a 10 ans, qui s'intitulait « l'Etat assassine ».

Ce travail de rassemblements des différents crimes racistes d'Etat met en évidence une mécanique que je nommerai « ratonnade en boucle » qui se situe en trois temps : Il y a le flic qui tue, le plus souvent un maghrébin ou un noir, le plus souvent jeune, et le plus souvent habitant d'un quartier populaire; ensuite, il y a les médias qui portent la version policière et des représentant-e-s de l'Etat, où la victime devient le /la coupable : « la police a fait son travail... »; puis il y a la justice qui prononce un non-lieu ou fait traîner l'affaire, pour finalement, le plus souvent innocenter l'assassin. Pendant ce temps, la colère gronde, le quartier est mis sous régime spécial, les dispositifs d'exceptions se répètent invariablement des « couvre- feux » aux « plans banlieues ». L'expédition punitive se poursuit, la gestion néo-coloniale des quartiers s'illustre dans toute sa splendeur :

Bouclage policier, harcèlement, perquisitions, violences répétées, comparutions immédiates pour « outrage », « rébellion » ou « violence en réunion » pour des personnes qui s'insurgent face à l'injustice, s'en suivent des sanctions judiciaires démesurées, le plus souvent du ferme...

Il est nécessaire de faire le lien entre ces affaires, d'en conserver la mémoire pour construire et étendre notre résistance. C'est de l'histoire des quartiers populaires qu'il s'agit, celle du colonialisme qui se perpétue. Il nous faut trouver des moyens de nous défendre face aux ratonnades. Tisser des liens de solidarité autour de toutes ces affaires...



Discours de Stokely Carmichael, membre des Black Panthers, pour la libération de Huey Newton en 1968 :

« Vous dites que Huey Newton est un prisonnier de guerre. Combien de personnes diront que ce n'est pas vrai, que le parti exagère ?

Je crois que c'est clair comme du cristal, l'Amérique a déclaré la guerre au peuple noir. Elle l'a fait quand elle a prit le premier noir d'Afrique. Elle n'a jamais dit les mots « Je déclare la guerre au peuple noir. » Non, elle ne l'a pas fait. Etudions notre histoire.

A ce jour les Etats-unis n'ont pas déclaré la guerre au Vietnam. Mais il y a la guerre au Vietnam. Ils ne l'ont pas déclaré à la Corée du nord, mais ils ont combattu en Corée du nord. Ils n'ont pas déclaré la guerre aux Indiens. Ils les ont éliminé. Ils les ont éliminé !

Nous devons définir notre position. Nous sommes en guerre. Huey P. Newton, ministre de la défense (du Black Panthers Party) est un prisonnier de guerre. Nous devons le libérer par tous les moyens nécessaires !"

Chronologie

13 mars 1971, Bonneville (Haute- Savoie), Amer Saadi est frappé à mort à coup de manivelle.

21 mars 1971, Abdelhamid Djefafia est tabassé à mort par une dizaine de personnes

23 mars 1971, le corps de **Abdelkader Laïb** est repêché au barrage de Fumay

22 avril 1971, Ivry, M. hadj Bekar Rekala est abattu de trois balles puis de coups de pelle sur la tête par des policiers dans la cour de l'usine de Copelait.

9 mai 1971, Paris 15ème, plusieurs cafés maghrébins sont attaqués.

17 mai 1971, Sakina Mouna, 15 ans est poignardée par Roger Kremer dont le père avait été tué pendant la guerre d'Algérie

20 mai 1971, Loiret, le corps de **Salah Hadj** est repêché dans l'écluse de l'Angelet.

22 mai 1971, le corps de **Hamman Mohand** est repêché dans le canal de la Vilette, visiblement roué de coups. Le rapport d'autopsie est refusé à la famille. Le même jour, deux autres cadavres sont retrouvés dans le même canal, un homme et une femme arabes, plaie au cou.

9 juin, Paris, 2 cafés maghrébins sont attaqués à Clichy et Vitry.

Août 1971, Chatenay-Malabry. La police surprend une tentative de hold-up. Une course poursuite s'engage suivie d'une fusillade **Mustapha Boukhezzer**, à terre et sans armes, est abattu de 7 balles dans le dos par le brigadier Marchaudon. Celui-ci est aussitôt couvert par ses collègues qui emploient tous les moyens pour justifier la légitime défense.

Marchaudon avait déjà abattu un jeune Algérien dans le métro, toujours dans le dos, et avait obtenu un non-lieu. Il est défendu par l'avocate de « légitime défense » maître Garaud. Il comparaît libre au procès . Réquisitoire : 5 ans avec sursis. Il est radié de la police et à 10 ans d'interdiction de port d'armes.

27 octobre 1971, Paris, la Goutte d'Or, Djellali Ben Ali, Algérien de 15 ans, est tué d'une balle dans la nuque par le concierge de l'immeuble où il habitait. C'est le point de départ d'un grand mouvement anti-raciste qui culmine avec une manifestation de 3000 personnes dont 2000 immigrés. C'est la première manifestation immigrée de masse à Paris. Depuis, Barbès est investi par la police et les CRS. Un mois plus tard, Sartre, Claude Mauriac, Foucault viennent à la Goutte d'Or dénoncer l'occupation policière.

Juin 1972, Lyon, une grande manifestation d'ouvriers arabes est organisée après l'assassinat raciste de **Rezki Arezki**.

6 Aout 1972, Marseille, 1000 travailleurs immigrés manifestent pratiquement seuls, en riposte à l'assassinat de **Bekri Mohamed**.

29 novembre 1972, Versailles, Mohamed Diab est tué d'une rafale de mitraillette par le brigadier René Marquet après avoir été roué de coups et accablé d'injures racistes au commissariat. Les avocat-e-s (G.Halimi et Ben Abdallah) déclarent : « Nous avons la certitude qu'il s'agit d'une véritable exécution et que l'inculpation d'homicide involontaire (...) peut être transformée en homicide volontaire. » Au début, le brigadier déclare que c'est un accident, puis il affirmera avoir tiré volontairement en état de légitime défense. Autre déclaration des avocat-e-s à ce propos : « La légitime défense est difficilement soutenable de la part de quatre policiers dont deux étaient armés face à un homme pieds et mains nus (...) il y a forcément eu crime .»

René Marquet est laissé en liberté. Huit ans après, en mai 1980, la chambre d'accusation statue pour savoir si Marquet doit passer aux assises.

Le procureur requiert un non-lieu pour légitime défense et déclare:

« Sujet parfaitement maître de lui, ne subit aucun trouble de la démarche, des réflexes, de la parole ou de la mémoire. » (Au moment des faits, Marquet avait un taux d'alcool très élevé dans le sang). Protestation de la partie civile : « Les policiers ont fait tout ce qu'il fallait pour, d'un homme excité, faire un fou furieux à force d'injures racistes, d'humiliations et de brutalités . » La chambre d'accusation rend son avis le 29 mai 1980 et accepte la thèse de la légitime défense. Verdict : non lieu de poursuivre.

Les avocat-e-s se pourvoient en cassation. Suite inconnue.

L'assassinat de Lounès Ladj, le 28 août 1973, abattu à la sortie d'un café, entraîne une révolte collective de la communauté algérienne. Le septembre, le MTA (mouvement des travailleurs arabes) appelle à une grève sauvage pour protester contre les crimes racistes. Une grève de plusieurs jours est organisée aux usines de La Ciotat. Elle s'étend ensuite à l'ensemble des départements des Bouches du Rhône et du Var.

Quelques mois plus tard, en décembre 1973, Marseille est à nouveau le théâtre de cette violence raciste. Un attentat contre le consulat d'Algérie est organisé par le mystérieux club « Charles Martel ». Il fait quatre morts et douze blessés graves.

19 octobre 1973, Versailles, José-Noël Mara, 19 ans, d'origine malgache, se fait tirer dessus par un policier en civil. Il est grièvement blessé. Une information contre X est ouverte. Le flic dont l'identité demeure secrète, aurait tiré accidentellement. Suite inconnue.



Bavures policières : le témoignage de Maurice Rajsfus

Au procès de La Rumeur, le 3 juin 2008 à Versailles, Maurice Rajsfus, président de l'Observatoire des Libertés Publiques est venu témoigner sur les violences policières. Quelques notes, en vrac.

« Le 23 mai dernier, un gitan a reçu plusieurs balles dans le dos d'un policier et encore la semaine dernière à St Denis, il y'a eu une fusillade. Il existe une invariance dans le comportement de certains policiers. Entre 1977 et 2001, il y'a eu environ 196 morts par les faits de policiers, recensés par la presse ; en majorité il s'agissait de mineurs, d'origine maghrébine, des garçons, tués d'une balle dans le dos. De 2002 à ces jours ci il y'a eu 80 morts. Cela fait 13 à 15 morts par an. La seule chose que l'on n'apprend pas dans les écoles de police, c'est comment ne pas se servir de son arme.

En 1981, il y'a eu des circulaires dans les commissariats pour éviter les violences policières, et d'autres ont suivi, mais elles n'ont pas eu d'effet.

On a le sentiment que, dans le regard des policiers, il y'a face à eux, une population rebelle, suspecte, en particulier quand ils n'ont pas la couleur de la peau bien blanche.

Le policier a le regard très incisif quand il a affaire à une minorité persécutée ou suspecte.

Les bavures policières ne sont pas une volonté de la hiérarchie, on ne sait jamais quand ni qui va sortir son arme.

Quand un policier sort son arme et tire dans le dos, il n'y a pas légitime défense. (Hourras ! dans la salle d'audience)

J'ai l'impression que les journaux répertorient moins les morts dus aux faits de la police que les agences de presse, qui le font de manière plus systématique.

Il ne suffit pas de sortir son arme pour tuer. Récemment un jeune homme a sauté d'un pont et est mort noyé en voulant éviter la police, un autre est mort en se défenestrant d'un commissariat ; en 2005, deux jeunes sont morts électrocutés en voulant éviter la police.

Il s'agit de bavure par destination. Parfois, en entendant « Ouvrez ! Police ! » des gens se suicident, tellement ils sont terrorisés.

Le 16 juillet 1942 a eu lieu la rafle du Vel d'hiv' ; ce matin là, des policiers ont pratiquement enfoncé la porte de l'appartement où je vivais avec ma famille, pour tous nous embarquer. Soixante ans après, il y'a toujours dans le regard du policier la volonté de considérer celui qu'il vient arrêter, comme un criminel. C'est le cas avec les sans papiers.

Mon père et ma mère sont arrivé-e-s clandestin-e-s, et au final, ils/elles auront donné un écrivain et une institutrice à la France.

Il faut que les policiers cessent de considérer le reste de la population comme suspecte.

Depuis octobre 81 la peine de mort est abolie en France. On a toujours pas appris aux policiers à tirer dans les jambes ou dans les pneus.

Concernant le traitement judiciaire des "bavures", le policier n'est pas un justiciable comme les autres, il est assermenté et sera toujours moins condamné.

Dans la police on a le sentiment que les policiers sont très souvent les victimes. Mais les policiers sont armés. Il y'a très peu de policiers tués dans l'exercice de leur fonction. Leur nombre n'a rien à voir avec celui des personnes qui meurent du fait des interventions policières. »



23 novembre 1977, Marseille, Gare St Charles, 5 gardiens de la paix cernent un homme qui tient un couteau. **Abdallaoui Abdelmajil**, un algérien, est tué de 3 balles à bout portant.

Janvier 1978, L'inspecteur Artéon tue un voleur de voiture âgé de 19 ans, **Mohammed Kadi**. En 1980, la chambre d'accusation confirme le non-lieu : Artéon avait « réagi normalement à une résistance illégale " (sic).

L'avocat se pourvoit en cassation. Suite inconnue.

1er janvier 1980, Perreux (Val de Marne), Manuel Dos Santos, 31 ans, portugais, est tué par un patron de café avec lequel il avait eu un différent au moment de régler les consommations.

Nuit du 6 au 7 Janvier 1980, Nouvelle Calédonie, Théodore Daye, kanak, 22 ans, est tué par un inspecteur de police qui n'était pas en service. L'assassin est condamné à 5 ans de prison le 21/12/80.

7 janvier 1980, Troyes, Saci Kedideh, 44 ans, algérien, et **Reski Sekhar**, 50 ans, algérien, sont abattus dans un café fréquenté par des immigrés par deux hommes en cagoule.

13 janvier 1980, Strasbourg, Yasid Naili, 21 ans, surpris au cours d'un cambriolage, est abattu d'une balle dans la tête par un policier. Une information est ouverte par le juge pour décider d'une éventuelle inculpation de Jean-Marc Pellizari. La famille porte plainte, il est inculqué "d'homicide volontaire". Suite inconnue.

3 Février 1980, Valenton (Val de Marne), Abdelkader Ghrib, 16 ans est tué d'une balle dans la tempe par un commissaire, qui le poursuivait pour avoir volé une voiture. Selon la police, le coup serait parti accidentellement alors que le jeune s'enfuyait à pied, cherchant refuge dans les caves de la cité.

16 Février 1980, Vitry (94), Abdelkader Lerache, 15 ans, algérien, est tué d'un coup de fusil par le gardien de la cité. L'assassin sera condamné à 5 ans avec sursis.

Nuit du 16 Mai au 17 Mai 1980, Marseille, Mohamed Bensaïd, 20 ans, algérien, se fait descendre à la sortie d'une boîte de nuit.

17 Mai 1980, Bourg Argental (Loire), Ahmed Hamidou, 24 ans, marocain, est tué de deux balles dans la tête après une dispute avec deux individus qui avaient tenu des propos racistes.

14 Juin 1980, Caluire (Rhône), Kaddour Mammad, 17 ans, algérien, est descendu à coup de 22 LR par un homme armé qu'il avait croisé dans la cité en raccompagnant son copain.

27 Juin 1980, Nasser Hattab se suicide à Fleury Mérogis dans des conditions obscures. Sa famille porte plainte pour non assistance à personne en danger.

Nuit du 29 au 30 juin 1980, Porte de Vanves, Marina Fayes, 20 ans, une gitane est abattue par une patrouille de police après une course poursuite dans une voiture volée. La voiture est criblée de balles. La famille dépose plainte contre X pour "homicide volontaire". Suite inconnue.

11 Juillet 1980, St Etienne, Mustapha Zeguili, 19 ans, en détention depuis deux mois à la prison de la Talaudière pour un vol de voiture, est retrouvé mort, à l'hôpital, le corps couvert d'hématomes et de pansements.

Le 16 Août 1980, Marseille, Nasser Soulina, 19 ans, algérien, est tué par le fils d'un patron de boîte de nuit qui lui refusait l'entrée.

18 Octobre 1980, Marseille, Cité des Flamands, Jean-Paul Taillefer, CRS, tue d'une rafale de mitraillette **Houari Ben Mohamed**, 17 ans, au cours d'un contrôle. Le 11 mai 1983, il comparaît devant le tribunal correctionnel pour « homicide par imprudence ou inattention ». Il effectuera trois mois de préventive.

Réquisitoire : un an de prison avec un sursis à l'appréciation du tribunal. Celui se déclare incompetent. C'est le renvoi aux assises. Pendant 7 années, la famille de Houari se bat pour obtenir une requalification du délit le 23 septembre 1987, Taillefer comparaît devant la cour d'assises d'Aix-en-Provence sous l'inculpation d'homicide volontaire. Cependant, lors de son réquisitoire, l'avocat général s'appliquera à écarter tous les éléments ou témoignages tendant à démontrer l'homicide volontaire. L'avocat de Taillefer, de son côté, allant jusqu'à comparer le meurtre d'Houari à un banal accident de la route.

Réquisitoire : 2 ans (peine maximale requise pour un homicide involontaire).

Verdict : 10 mois avec sursis. Le brigadier Taillefer est libéré.

Le 3 octobre 1987, une manifestation sera organisée par différentes associations et les proches de la victime pour protester contre le mépris de la justice.

Nuit du 7 Novembre au 8 Novembre 1980, Coulommiers (Seine et Marne), Henry Furcy, réunionnais, est mortellement blessé par un gendarme alors qu'il tentait de fuir après un cambriolage.

28 Novembre 1980, Habedine Kherrouah, 18 ans, incarcéré pour une pécadille, meurt à Fleury Mérois dans des circonstances mystérieuses.

9 Décembre 1980, Lille, H. Bousbia, 46 ans, ouvrier sur un chantier, est tué à la carabine à lunette par un habitant du quartier qui "ne supportait plus le bruit des marteaux piqueurs".

Janvier 1981, Paris, Sabat Hatri, 58 ans, algérien, est tué à coups de planche près de son domicile.

Nuit du 21 au 22 Février, Avignon, Ahmed Amri, 26 ans, algérien, est tué à coups de couteau.

24 Février 1981, Marseille, Zahir Boudidal, 17 ans, algérien, est tué sur le parking d'une cité par un homme qui tirait sur un groupe de jeunes maghrébins, sous prétexte qu'ils faisaient trop de bruit. L'assassin est condamné à deux ans de prison ferme, il sera libéré au bout de 16 mois de détention.



21 Avril 1981, Bondy, un algérien est tué par un voisin français sous prétexte qu'il faisait trop de bruit. Assassin condamné à 8 ans de réclusion.

29 avril 1981, Gennevilliers, Pierre Van Dorte, militant du Front national, membre du conseil municipal, abat de deux coups de fusil dans le dos **Kamel Ben Ali** (16 ans). Incarcéré à Bois d'Arcy, inculpé de "coups et blessures avec arme" il est remis en liberté par la cour d'appel de Versailles après avoir versé une caution de 12000 F.

14 Mai 1981, St Albain (Saône et Loire), **Ahmed Messaoud**, 31 ans est tué par des gendarmes alors qu'il tentait de fuir après avoir forcé un barrage de police.

Juin 1981, Nîmes, **Abdellah Ainine**, est écrasé par un train alors qu'il essayait d'échapper à des militaires qui le poursuivaient.

14 Juin 1981, Islettes (Meuse), **Hassan Cevic**, 35 ans, turc, est sauvagement assassiné par une famille d'agriculteurs qui s'acharne sur lui et ses compagnons, 4 autres turcs seront également sérieusement blessés.

10 Juillet 1981, Vaux-en-Velin (Rhône), **Daniel Zanouda**, 19 ans, enfant d'immigrés, est tué par un retraité.

22 Novembre 1981, Nice, **Mohammed Nasser Arabat**, algérien, est sauvagement assassiné par deux hommes décidés à se "faire un arabe". Assassins condamnés respectivement à 10 et 15 ans de prison.

14 Janvier 1982, Creteil (Val de Marne), un jeune de 16 ans, d'origine camerounaise, est mortellement blessé par un policier chez lequel il s'était introduit pour cambrioler. L'assassin a été inculpé de coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner et laissé en liberté.

15 Février 1982, Clichy, **Ahmed Medjir**, 36 ans, algérien, est tué pendant une grève par un commando patronal.

10 Mai 1982, Paris, **Brahim Mahir**, 25 ans, meurt dans l'incendie criminel d'un hôtel meublé de la Goutte d'or, dans lequel un africain trouve également la mort.

21 Mai 1982, St Avertin (Indre et Loire), **Mohamed Larbi**, 19 ans, est tué d'une balle en pleine tête par un gendarme alors qu'il venait de forcer un barrage.

24 Mai 1982, Ajaccio, **Omar Arai**, 47 ans, marocain, est assassiné à coups de fusil de chasse.

24 Mai 1982, Ajaccio, **Messaoud Ferchichi**, 26 ans, tunisien, est assassiné à coups de fusil de chasse.

Entre mai et octobre 1982, 24 attentats racistes ont été perpétrés en Corse. Le 19 Mai, un attentat avait eu lieu contre un immeuble commotionnant deux jeunes tunisiens. Le 22 Mai, Mohammed Tabar, marocain, avait été blessé d'un coup de feu.

Nuit du 9 Juin au 10 Juin 1982, Paris (XIIIème), Bruno Zerbib, 17 ans, est tué à la carabine à lunette et mortellement blessé d'une balle en plein visage par un gardien de la paix qui trouvait qu'il s'intéressait d'un peu trop près à son scooter. L'assassin est incarcéré jusqu'au 15/3/83. Condamné le 13/3/84 à deux ans de prison dont 15 mois avec sursis couverts par la détention provisoire.

Nuit du 11 Juin au 12 Juin 1982, Avignon, Farid Medjellek, 17 ans, est tué lors d'une bataille avec des néo-nazis.

6 Juillet 1982, Reims, Mohammed Hachemi tente de s'enfuir de l'hôpital où il est interné pour examen. Les vigiles Jean-Michel Vauquois et Alain Chaintrier le rattrapent et le frappent à coup de crosse de revolver. Hachemi tombe dans le coma et décède. Inculpés de "coups et blessures" les deux vigiles seront acquittés.

8 juillet 1982, Porte de Clignancourt, un inspecteur de police, Serge Ducasse, blesse grièvement un jeune Maghrébin **Nasser Koussouri**, d'une balle dans le dos "en voulant séparer des automobilistes qui se bagarraient". Il est inculpé de "coups et blessures avec arme" et condamné à 6 mois avec sursis

14 Juillet 1982, Marseille, Un jeune Egyptien, **Mahmoud Sharouf**, se fait sauvagement tabasser par des CRS parce qu'il courait trop vite vers un ami. Il meurt à l'hôpital. Quatre CRS sont inculpés de "coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner". Le cinquième est inculpé de "non-assistance à personne en danger". Les CRS évitent les assises grâce au juge d'instruction qui n'a pas retenu de lien direct entre les coups reçus par Mahmoud et sa mort due à une erreur d'anesthésie. Le Brigadier Lazarelli est condamné à 6 mois avec sursis pour non assistance à personne en danger.



16 Juillet 1982, Strasbourg, Mohamed Boufenchouche, 54 ans, algérien, est assassiné.

28 Juillet 1982, Ajaccio, Allaoui Amara Bensalah, 46 ans, est assassiné d'un coup de fusil de chasse.

22,23 Septembre 1982, Marseille, un homme de nationalité algérienne est tué par des policiers marseillais, alors qu'après avoir été interpellé, il aurait fait feu en direction des policiers... avec un pistolet d'alarme.

28 Septembre 1982, Lyon, Ahmed Boutelja, 25 ans, est tué par Jean-Claude Lopez. Inculpé "d'homicide volontaire", celui-ci est remis en liberté provisoire en mars 83. Il passe aux assises le 2 décembre 85. Verdict : cinq ans de prison dont un avec sursis.

A l'issue du procès, la compagne et la mère d'Ahmed protestent. Le procureur ordonne qu'elles soient évacuées, les policiers exécutent matraque à la main. Les nombreuses personnes venues soutenir la famille d'Ahmed seront gazées et matraquées. Le père d'Ahmed est tabassé, ainsi que ses soeurs. les policiers iront jusqu'à matraquer le portrait de la victime sur les marches du palais.

Octobre 1982, Lyon, Norreddine Babas est surpris en flagrant délit de vol. Le policier Bartoli lui tire dessus "Je lui ai intimé l'ordre de lever les bras il a refusé. Nous nous sommes battus et malencontreusement la balle est partie." Babas en réchappe de justesse. Le 12 février 83, il porte plainte contre X. Après enquête de l'IGS, la plainte est classée sans suite le 24/3/83 par le parquet de Paris. Motif : "Non seulement aucune faute ne peut être imputée au fonctionnaire de police mais N. Babas est entièrement responsable de ce qui lui est arrivé." Babas se constitue partie civile. Le 7 juin 84 le juge Grellier inculpe Bartoli de "tentative d'homicide". Selon la thèse policière, la balle a été tirée de face. Une première expertise médicale est faite, qui ne peut déterminer la trajectoire du projectile; puis une seconde, qui démontre que la balle a été tirée dans le dos. Les médecins se sont trompés de sens... D'autres rapports de police établis au moments des faits révèlent d'autres contradictions. Malgré cela, le parquet dégage Bartoli de toute responsabilité. Le 21 juillet 87 le juge rend une ordonnance de non lieu.

Motif : "Attendu que l'information n'a pas permis de caractériser à la charge de l'inculpé l'élément intentionnel du crime dénoncé par la partie civile." Affaire sans suite. Noredidine Babas, lui, a écopé de 20 mois de prison pour vol.

22 Octobre 1982, Lyon, Nicolas Bardelli tue d'une balle **Wahid Hachichi** (16 ans) depuis sa fenêtre alors que Wahid tournait autour de sa voiture. Bardelli a tiré alors que le jeune s'enfuyait. Il reçoit des témoignages de soutien de la part de commerçants et d'amis. "Je viens d'apprendre vos mésaventures. Je compatis avec vous, et je tiens à vous assurer en mon nom et au nom de tous les propriétaires de BMW de mon soutien." Bardelli est remis en liberté sous contrôle judiciaire le 6 mai 1983. Procès le 12 février 1986.

Réquisitoire : sept ans. Verdict : cinq ans dont deux avec sursis.

23 Octobre 1982, Nanterre, Cité Gutenberg, alors qu'il rentre chez lui **Abdenbi Ghemiah**, 25 ans, se fait tirer dessus par Bernard Depitout. Il meurt des suites de ses blessures une semaine plus tard le 6/11/82. La cité réagit crée un comité et organise une manifestation le 10 novembre dans les rues de Nanterre. Inculpé "d'homicide volontaire", Depitout est incarcéré jusqu'au procès qui a lieu en janvier 1985 devant la cour d'assises.

Réquisitoire : quatorze ans. Verdict : douze ans.

6 Novembre, 1982, Lyon, Bernard Tassine, inspecteur de police, soit-disant pris à parti par deux arabes, tire sur l'un d'eux et tue **Mohamed Abidou**. Il est inculpé "d'homicide volontaire". L'instruction se clôt en octobre 84. Son collègue Georges Dikeos sera inculpé de "coups et blessures". Mais sous la pression des syndicats de policiers, le parquet promet un non-lieu. En janvier 85, la chambre d'accusation rend un non-lieu. Tassine ne comparaitra ni aux assises ni ailleurs

7 Décembre 1982, Antisanti (Haute Corse), Mohamed Ettahari, 29 ans, marocain, est tué sauvagement par deux hommes masqués.

15 Décembre 1982, Dunkerque, Larbi Seksaf, 36 ans, est assassiné par un jeune de 16 ans. L'assassin est condamné à 4 ans de prison ferme.

15 Décembre 1982, Gonesse (Val d'Oise), Yazid Ghouri, 23 ans, est abattu d'une balle dans le dos par un membre de "légitime défense" alors qu'il effectuait un cambriolage. L'assassin est acquitté le 17/9/85.

23 Janvier 1983, Ajaccio, Mimoun Abarran, 20 ans, marocain, est tué à coups de 7,65 par deux hommes à moto. La police s'est orientée vers l'hypothèse de l'attentat raciste.

14 février 1983, Chatenay-malabry, trois flics prennent en chasse un jeune tunisien **Nasser Mraïdi** qui roulait en mobylette sans casque. Le brigadier Lapeyre tire "accidentellement". Nasser reçoit une balle dans la tête. Lapeyre est inculqué "d'homicide volontaire". La FPLP soutient le policier et déclare : "De toute manière, nous pouvons répondre aux détracteurs patentés de la police que le fait même qu'il s'agit encore une fois d'un immigré conforte nos précédentes déclarations en ce qui concerne l'état de marginalisation profondément déstabilisant dans lequel vivent ces populations importées en surnombre dans un pays dont elles ne veulent accepter que l'assistance matérielle tout en vivant en dehors des lois". En juin 86, le premier chef d'inculpation est transformé, sur décision de la chambre d'accusation de Versailles, en "coups et blessures involontaires, le coup de feu résultant de l'imprudence, de la négligence ou de la maladresse du policier". Lapeyre ne risque plus les assises. Jugement en correctionnelle. Verdict : un an avec sursis. Nasser, lui, garde de graves séquelles.

Nuit du 3 au 4 Mars 1983, Adou Bourras, 54 ans, marocain, meurt dans l'incendie du foyer Sonacotra de Corbeil, au cours duquel 35 personnes seront blessées.

5 mars 1983, Montreuil, Un jeune immigré de 18 ans, **Abdelkader Aouimer** se fait tirer comme un lapin par un policier parce qu'il se sauvait après avoir tenté de rentrer sans payer dans un cinéma. Il reçoit une balle dans l'omoplate. Le parquet inculpe le policier de coups et blessures volontaires". Il est écroué. Suite inconnue.

14 Mars 1983 Jean Christophe Latchouman, gitan, 11 ans, est déchiqueté par une bombe à Cayrolle près de Marseille. L'explosif avait été déposé pour tuer dans une cité habitée par des immigrés.

15 mars 1983, Paris, Benjamin Messika, 29 ans, tunisien, est abattu place de la Nation par un policier de la brigade de répression du banditisme qu'il menaçait avec un couteau.

24 Mars 1983, Mohamed Pennane, 65 ans, marocain, meurt carbonisé dans l'incendie criminel du foyer Sonacotra de Colombes.

24 Mars 1983, Fatia Pennane, 19 ans, marocaine, meurt carbonisée dans l'incendie criminel du foyer Sonacotra de Colombes.

17 Juin 1983, Livry Gargan (93), Moussa Mezzogh, 19 ans, algérien, est abattu par un vigile de supermarché, pour 3 blousons volés. L'assassin est condamné à deux ans de prison ferme.

Nuit du 18 au 19 juin 83, Lyon, Les Minguettes, Toumi Djaidja, 20 ans, est grièvement blessé au ventre par un flic qui avait lâché son chien sur un jeune. Toumi avait eu le malheur d'intervenir. Le policier Patrick Besnard, soutenu par le syndicat FO plaide l'agression et l'accident. Suite inconnue.

25 Juin 1983, Rieux (Oise), Saïd Mechta, 44 ans, algérien, est assassiné à coups de couteau et de gourdin par son propriétaire qui voulait l'expulser de son logement.

7 Juillet 1983, Var, Medjahri Hadj, 20 ans, algérien, tué d'une balle dans le coeur par un gendarme alors qu'il tentait de s'enfuir, menottes aux mains, lors d'un transfert judiciaire à la gare des Arcs .

9 Juillet, la Courneuve, Toufik Ouannes, 9 ans et demi, est abattu d'une balle en plein coeur à la cité des 4000, par un voisin qui ne supportait plus le bruit des pétards avec lesquels jouaient les enfants. L'assassin est condamné à 2ans de prison.

12 Juillet 1983, St Ouen, un martiniquais est mortellement blessé par le conducteur d'une voiture sur laquelle il urinait.

Nuit du 14 au 15 Juillet 1983, Paris 6ème, Abdelkaderil Benarbi, 23 ans algérien, mortellement blessé par un policier alors qu'il s'enfuyait après avoir commis une agression.

20 Juillet 1983, Grenoble, Ahmed Benkhellil, 17 ans, algérien, est abattu dans une cité à parcequ'il faisait trop de bruit.

27 Juillet 1983, Cergy Pontoise, Abdelkrim Amouri, 29 ans, algérien, est violemment agressé par des inconnus. Il meurt à l'hôpital des suites de ses blessures.

27 Juillet 1983, Paris (XX ème), Moktar Mamadou Boireau, 26 ans, guinéen, est abattu dans l'arrière cour d'un immeuble rue des Vignolles, par un retraité qui n'admettait pas "qu'il descende se doucher à poil".

30 Juillet 1983, Lyon, M'hamed Thamin, 40 ans, algérien, est assassiné aux Brotteaux dans des circonstances mystérieuses.

9 Août 1983, Montreuil, Djamel Kherkour, 23 ans est assassiné à coups de 22 LR par un "cow-boy de banlieue" surveillant bénévole, lors d'un cambriolage.

10 Août 1983, Aix en Provence, Salim Gine, 18 ans, est tué par un commando raciste.

13 aout 1983, Chamblay un gendarme tire sur un jeune gitan lors d'un contrôle d'identité. **Laurent Weiss**, 18 ans meurt sur le coup. Le gendarme est inculpé de "coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner", puis écroué. Le procureur fait appel. La chambre d'accusation confirme la détention, mais le parquet local remet le gendarme en liberté pour éviter l'amplification des "répercussions d'ordre psychologique et moral (dans la gendarmerie) attendu qu'une crise de confiance de la gendarmerie envers l'institution judiciaire serait gravement préjudiciable à l'ordre public." (Lettre d'un supérieur hiérarchique du gendarme arrêté). Résultat: le gendarme reprend du service après quinze jours d'arrêt. Il est relaxé par la cour d'appel de Dijon le 25 avril 86.

17 Août 1983, Gimont (Gers), Ghalem Sebaa, 70 ans, est mortellement blessé d'une balle de 22 long rifle à lunette, tirée par un adolescent.

18 Août 1983, Bastia Boumed Lhachmi, 55 ans, est assassiné à coups de barre de fer par un raciste notoire.



25 aout 1983, Bondy, Areski Sardi, descendu de chez lui pour acheter des cigarettes, se fait tirer dans le dos par Vincent Delebre, sympathisant FN. "C'est délibérément que j'ai tiré dans le dos, car on m'a toujours appris que les 5 traîtres on les abat dans le dos." Pour Delebre, Sardi a payé pour les arabes qui agressaient les colleurs d'affiche du FN. Sardi s'en sort. Inculpé au départ d'homicide volontaire, Delebre est renvoyé devant le tribunal correctionnel pour "coups et blessures volontaires avec arme". Puis finalement renvoyé aux assises le 18 novembre 1986, soit six ans après les faits. Verdict : cinq ans dont cinquante mois avec sursis.

26 Août 1983, Paris, Mohamed Abdelali, 21 ans, pickpocket, est tué d'un coup de feu en pleine poitrine par un policier qu'il menaçait d'un morceau de verre place de la Madeleine.

27 et 28 aout 1983, Paris, un policier, Christian Lebas, tue un jeune arabe d'une balle en pleine poitrine après une course poursuite sur les toits, place de la Madeleine. Naturellement il estimait être en état de légitime défense. Il est réintégré dans son service. le parquet hésite à ouvrir une information judiciaire. Affaire sans suite.

26 Octobre 1983, Montpellier, Houcine Bouziane, 18 ans, est tué par un pompiste. L'assassin est condamné le 27/9/85 à 5 ans avec sursis.

15 novembre 1983, Train bordeaux-vintimille, Xavier Blondel, Marc Beani, Anselmo Elviro Vidal, candidats à la légion étrangère tabassent à mort **Habib Grimzi** à bord du train Bordeaux-Vintimille sous les yeux de nombreux témoins et le jettent sur les rails. Les autres personnes qui se trouvaient dans le train et qui ont entendu les cris de Grimzi n'ont pas réagi. Hernu, ministre de la Défense, déclare : "N'accusez pas la légion étrangère de racisme." Limpides, les déclarations d'Elviro, peu après son arrestation : « J'en voulais aux Arabes. Je l'ai provoqué et je lui ai cassé la tête. » Les trois assassins sont inculpés "d'homicide volontaire". Premier procès du 22 au 27/1/86. Verdict : perpétuité pour Beani et Elviro Vidal, 14 ans pour Blondel. Beani se pourvoit en cassation et repasse en procès à Toulouse en février 87. Réquisitoire : perpétuité. Verdict : 20 ans (circonstances atténuantes).

19 Novembre 1983, Laïd Khanfar, 21 ans, est tué d'un coup de revolver par un douanier, alors que passager clandestin il tentait de fuir. L'assassin inculpé d'homicide volontaire sera finalement condamné à 5 ans avec sursis.

21 Novembre 1983, Lyon, Abdelhamid Benami, 17 ans, est abattu aux minguettes d'un coup de fusil dans le dos.

27 Novembre 1983, près d'Alès, Ahmed Benkerrache, 20 ans, algérien, est assassiné à St Martin de Valgargue.

3 Décembre 1983, Perpignan, Habib Djabri, 34 ans, est battu à mort par deux videurs d'une boîte de nuit, qui lui refusaient l'entrée.

27 Janvier 1984, Toulouse, Abdelkader Ben Fardjal, 26 ans, algérien, meurt en tombant du 9 ème étage de son immeuble alors que paniqué par un contrôle de police, il tentait de fuir.

1983 : La marche pour l'égalité, par Mogniss H. Abdallah, Agence IM'média

Le 3 décembre 83 à Paris, cent mille personnes accueillent la Marche pour l'égalité et contre le racisme dans une ambiance de fête. Partie de Marseille le 15 octobre 83 dans l'indifférence quasi-générale, la Marche est devenue un événement politique historique, considéré comme un acte fondateur pour la jeunesse des banlieues. A travers le pays, les jeunes issu-e-s de l'immigration mais aussi des Français-e-s se sont identifié-e-s aux marcheur-euse-s et rejoindront ce que l'on nommera un temps le mouvement beur. Désormais, les Beurs ne sont plus seulement les enfants d'immigré-e-s invisibles. Cette nouvelle donne va bouleverser la perception de l'immigration et redessiner le paysage politique antiraciste.

A l'origine de la Marche, il y a les événements dans la ZUP des Minguettes, à Vénissieux (Rhône). Depuis l'été 1981, les affrontements entre les jeunes et la police dans les banlieues de l'est lyonnais, médiatisés à travers les fameux « rodéos » automobiles, prennent un tournant politique. En effet, la droite, encore sous le coup de sa déroute électorale de 1981, a décidé de relever la tête en attaquant le gouvernement sur la question de l'immigration et de la sécurité. Dans les banlieues ouvrières, à Lyon comme ailleurs, la crise avec son lot de licenciements et de fermetures d'usines, aggrave les tensions. Le tissu social se délite de jour en jour avec le départ de beaucoup d'habitant-e-s (sur 9 200 logements aux Minguettes, 2 000 à 3 000 étaient vides en 1983). Alors, les lascars « rouillent » au bas des tours, s'approprient caves ou appartements vides, et se débrouillent pour vivre. Le chômage s'installe dans les têtes et dans la vie. A défaut de travail, ils trouvent d'autres sources de revenus, plus ou moins licites. Cependant, le marché de la drogue (dure) n'a pas encore totalement envahi les cités lyonnaises.

La police rôde, à la recherche surtout de jeunes issu-e-s de l'immigration qu'elle considère avant tout comme des « *délinquants étrangers* ». L'idée que ces dernier-e-s ne puissent plus être expulsé-e-s depuis les nouvelles dispositions législatives protégeant les étranger-e-s arrivé-e-s avant l'âge de dix ans et coupables de petits délits choque la base policière. (A la veille des présidentielles, une grève de la faim de Christian Delorme, Jean Costil et Ahmed Boukhouna permet l'arrêt des expulsions des jeunes. Un processus policier et médiatique de criminalisation du mode de vie des jeunes tend à faire l'amalgame entre révolte sociale, petite délinquance et grand banditisme pour faire pression sur les décideurs politiques, accusés de laxisme vis-à-vis de l'instauration de « *sanctuaires de hors-la-loi* » et autres « *zones interdites* »).

L'argument de l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat fait mouche auprès du ministre de tutelle des policiers, Gaston Defferre et du ministre de la défense Charles Hernu. Ce dernier, par ailleurs maire de Villeurbanne dans l'est lyonnais, n'a pas hésité à détruire la cité Olivier de Serres. Dès 1982, Gaston Defferre s'oppose au ministre de la justice Robert Badinter qui veut exercer un contrôle sur la police. A l'occasion des débats parlementaires sur son projet de loi pour renforcer les contrôles d'identité, le ministre de l'intérieur stigmatise la dangerosité d'enfants qui « *parfois à l'âge de six ans et, en tout cas, couramment à dix ans* », volent et cassent. Aussi préconise-t-il le principe du « *choc salutaire* », c'est-à-dire de la prison pour traiter la petite délinquance, une idée importée des Etats-Unis en 1976 par Peyrefitte, ainsi que la répression d'« *illégalismes populaires* » jusque-là tolérés. Enfin, il avance la notion de « *lieux déterminés* » à surveiller, voire à pacifier. Par ailleurs, il ne veut pas entendre parler d'« *une commission qui serait chargée d'examiner les litiges mettant en cause la police* ». La police doit avoir le mot de la fin...

SOS Avenir Minguettes

Au lendemain des élections municipales de mars 1983 marquées par une surenchère raciste et sécuritaire qui fait le lit d'un Front national devenu pour la première fois une force politique nationale, le meurtrier du jeune Ahmed Boutelja de Bron (Est lyonnais) jusque-là en détention préventive est remis en liberté (son procès n'aura lieu qu'en 1995). Le surlendemain, une imposante descente de police aux Minguettes pour une histoire de recel se transforme en affrontement collectif. Le local des jeunes à la tour 10 du quartier Monmousseau est retourné sens dessus-dessous, des mères de famille sont molestées.

Ces violences mettent le feu aux poudres. Les policiers sont obligés de battre en retraite. Les jours suivants, leurs syndicats se lancent dans une virulente campagne publique, saisissent le pouvoir central et menacent le pouvoir d'« actes d'indiscipline » (demandes de mutation en masse, dépôt des armes ...). Ils exigent « *la reprise des expulsions et des peines exemplaires pour les meneurs et leurs complices, des opérations systématiques de police avec de nombreux effectifs équipés de moyens pour le maintien de l'ordre* », ainsi que « *le quadrillage de la commune* ».

Dans ce contexte, une douzaine de jeunes décident d'une grève de la faim pour interpeller les pouvoirs publics sur une situation qui peut dégénérer à tout moment. Ils créent l'association *SOS Avenir Minguettes* et formulent une série de revendications concernant la police ou la justice (arrêt de l'intimidation policière permanente et des poursuites judiciaires consécutives aux événements du 21 mars 1983, création d'une commission d'enquête indépendante sur les « *contentieux* » avec certains policiers), et la participation à la réhabilitation de la ZUP (embauche sur le chantier, relogement des familles dites « *lourdes* »...). Si les pouvoirs publics acceptent la négociation, après la médiation active de Christian Delorme, le curé des Minguettes, ils est selon eux impossible de répondre favorablement aux demandes qui concernent le volet police-justice. Néanmoins, ils proposent à Christian Delorme et à Toumi Djaïdja, président de SOS Avenir Minguettes, de participer à la nouvelle commission communale de prévention de la délinquance, où ils ne peuvent émettre leur avis qu'à titre consultatif. Mais les policiers refusent de s'asseoir à la même table que des « *délinquants* ».

Sur le terrain, les incidents se multiplient. A quelques jours de la destruction spectaculaire d'une première tour à Monmousseau, la police fait une descente brutale dans le petit centre commercial et arrête Kamel, un des grévistes de la faim. Le 20 juin 1983, un policier tire sur Toumi Djaïdja, le blessant grièvement au ventre.

Pendant ce temps, éclate « l'été meurtrier » : Aux quatre coins de France, les crimes racistes se multiplient. L'émoi est à son comble avec la mort du petit Toufik, neuf ans, abattu d'un coup de 22 long rifle le 9 juillet par un voisin irascible à la Courneuve.

S'adresser à la France entière

Sur son lit d'hôpital, Toumi se demande quoi faire pour sortir de l'isolement et de la haine réciproque. Lors d'une discussion avec Christian Delorme, surgit alors l'idée de « *s'adresser à la France entière par une grande Marche* », comme celles de Gandhi ou de Martin Luther King. L'idée séduit d'emblée les jeunes, qui veulent démarrer la Marche sans attendre. Christian Delorme leur demande un peu de patience. Une initiative d'une telle ampleur, ça s'organise. Les jeunes acceptent à contre-cœur et délèguent l'organisation à la Cimade de Lyon, ainsi qu'au MAN (mouvement pour une alternative non-violente). Christian Delorme et le pasteur Jean Costil obtiendront l'appui des réseaux chrétiens, humanistes et anti-racistes qui avaient permis à leur grève de la faim d'avril 1981 contre les expulsions d'aboutir. Le soutien des protestant-e-s, bien représenté-e-s au gouvernement, sera aussi particulièrement important pour la suite.

Des collectifs d'accueil se constituent dans plusieurs villes, avant et surtout pendant la Marche. On y trouve les associations de solidarité avec les travailleur-euse-s immigré-e-s, les organisations politiques et syndicales, mais aussi beaucoup de « non-affilié-e-s », souvent très jeunes, qui affluent, donnant des airs de happening improvisé et « affinitaire » à bien des étapes. Parmi les marcheur-euse-s, beaucoup se présentent comme de jeunes Arabes, et arborent le keffieh palestinien. De fait, leur nouvelle communauté d'expérience transcende les frontières entre deuxième génération d'immigré-e-s de nationalité française ou étrangère et enfants de harkis, entre communautés, entre filles et garçons. Si la présence des filles d'immigrées a été remarquée, on n'a sans doute pas assez relevé que la dynamique interculturelle de la Marche est aussi passée par une recomposition intra-communautaire (une meilleure prise en compte de cet aspect aurait sans doute aidé à surpasser le clivage ouverture interculturelle/repli communautaire qui hypothéquera l'après-Marche et l'avenir du mouvement beur).

A Paris, le collectif jeunes qui centralise l'accueil sur la capitale, s'autonomise par rapport au cartel d'organisations de soutien et se transforme en « *parlement beur* ». Les militant-e-s antiracistes, davantage habitué-e-s à la figure traditionnelle de travailleur-euse ou de leur alter-ego immigré-e, sont médusé-e-s par le débarquement inattendu de ces enfants d'immigré-e-s à la verve bien française. Ils/elles passent le relais, tout en s'interrogeant sur leur place dans un tel mouvement. Cette cure de jouvence in situ du sérail anti-raciste va permettre à la Marche et aux collectifs de se dégager des logiques d'appareils et des rhétoriques idéologiques.

Ce sont donc les marcheur-euse-s qui décident et qui prennent la parole à chaque étape, davantage sur le mode affectif que politique. Craignant le risque de « *récupération* », ils/elles interdisent banderoles et slogans jugés trop polémiques. Pour rassembler large, la Marche adopte d'ailleurs un profil revendicatif discret, dans l'espoir de voir la « France profonde » fraterniser avec la jeunesse issue de l'immigration ou des cités maudites.

Les médias, progressivement séduits par cette image positive, généreuse et oecuménique, en rajouteront. Ils portent aux nues des « *apôtres de la non-violence* », une terminologie quasi-biblique dont les marcheur-euse-s ne seront pas dupes, comme le laissera entendre Bouzid Kara, dans son livre *La Marche, traversée de la France profonde* (édition Sindbad, 1984).

Le père Christian Delorme semble davantage dans son rôle lorsqu'il évoque son souci de l'unanimité ou la « *fraternité vécue* » comme une valeur essentielle de la République... et de sa foi chrétienne. Son « *âme missionnaire* » et sa « *stratégie des coulisses* » du pouvoir sont contestées par certaines associations autonomes de jeunes issu-e-s de l'immigration, qui interpellent parfois rudement les marcheur-euse-s. Ces dernier-e-s, interloqué-e-s, font le dos rond pour parachever leur périple, mais resteront en contact par la suite avec les partisans de l'auto-organisation.

La critique dite « *radicale* » de la Marche, formulée de l'extérieur, paraît



décagée par rapport à l'énergie et la capacité d'initiative manifestées. Sous une référence confuse à la « *non-violence* », les marcheur-euse-s expérimentent en réalité de nouvelles voies pour sortir d'une révolte épidermique et défensive et s'affirment dorénavant comme acteurs et actrices dans l'espace public. De fait, il y aura plusieurs Marches dans la Marche, avec des préoccupations différentes. Il s'agit alors de se côtoyer sans s'exclure, mais aussi sans éviter le débat contradictoire.

Exorciser le syndrome de Dreux

La recherche d'un consensus moral fait passer au second plan par exemple les revendications premières autour de la police et la justice, trop conflictuelles, rappelées néanmoins par des forums justice organisés dans la même période par des associations autonomes à Marseille, Vaulx-en-Velin, Nanterre et Levallois. Et la réalité se chargera de rattraper la Marche : la mort de Habib Grimzi, un jeune algérien défenestré dans le train Bordeaux-Vintimille, ainsi que de nouvelles exactions policières aux Minguettes, vont doper sa dimension revendicative.

A l'arrivée, jeunes et familles défilent aux côtés des marcheur-euse-s avec les portraits des victimes des crimes racistes et sécuritaires, en scandant « *Egalité des droits, justice pour tous* ».

L'interpellation morale de la société civile a aussi pour certain-e-s comme objectif de provoquer un examen de conscience du pays, un sursaut civique afin d'exorciser le syndrome de Dreux — où la droite traditionnelle, alliée avec le FN, a emporté la mairie lors d'une municipale partielle en septembre 1983. Le front républicain, au-delà des clivages gauche-droite, est déjà en gestation. A l'arrivée, le gouvernement et des élu-e-s républicain-e-s des deux bords rejoignent en fanfare les marcheur-euse-s. Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales, assure que de nouvelles mesures contre le racisme vont être prises. Le président Mitterrand reçoit les marcheur-euse-s à l'Élysée et annonce la création prochaine de la carte unique de dix ans pour les étranger-e-s, (en remplacement des cartes de séjour et de travail), et « *des mesures de principe pour que justice soit rendue aux jeunes victimes et à leur famille* » (limitation des ventes d'armes, possibilité pour les associations de quartier de se constituer partie civile dans les affaires de crimes racistes...)

Le développement social des quartiers sera désormais considéré comme une priorité nationale.

Dans la foulée, une multitude d'associations de jeunes vont surgir. Après la reconnaissance publique du phénomène « beur », c'est la course à la représentativité et aux fonds publics. En effet, trois semaines seulement après l'euphorie de la Marche, les affrontements raciaux entre grévistes et non-grévistes à Talbot-Poissy sonnent déjà le glas de l'idylle. Les marcheur-euse-s soutiennent les travailleurs immigrés licenciés, signifiant par là-même leur refus de jouer la division entre les enfants, accueilli-e-s à bras ouverts au sein de la République, et les parents O.S. viré-e-s par milliers des usines. Ils/elles feront, après le succès symbolique de la Marche, un retour sur eux/elles-mêmes et sur leur situation sociale. Et là, tout reste à faire... d'autant que, sur le terrain, le message politique du 3 décembre 1983 ne passe toujours pas. Ainsi Toumi Djaïdja, figure emblématique de la Marche, comparaitra-t-il en octobre 1984 devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne pour des faits allégués de petite délinquance commis en... 1982. « *Défavorablement connu des services de police et de justice* », « *meneur vedette des Minguettes* », il sera condamné « pour l'exemple » à quinze mois fermes et arrêté à la barre. C'est en prison, isolé, qu'il apprendra les pérégrinations d'une nouvelle Marche à mobylette, Convergence 84, et le lancement, sponsorisé par l'Etat et les médias, de SOS- Racisme. « *Touche pas à mon pote* », qu'ils disaient...



11 Février 1984, Survilliers (Oise), Torki Toualbia, 44 ans, algérien, est roué de coups à son domicile par trois personnes qui n'admettaient pas sa liaison avec une française. Il décède suite à ses blessures le 19/2/84. Les assassins sont condamnés de 4 à 5 ans de prison.

15 Février 1984, Gagny, Ali Zouaoui, 41 ans, algérien, est assassiné à son domicile.

27 Mars 1984, Sens, Abdelhafid El Fares, 8 ans, marocain, est égorgé.

Mai 1984, Akim Klemcan se "suicide" au mitard de Fleury-Merogis dans des conditions suspectes.

5 Mai 1984, Zinne Zeguine, 24 ans, algérien, est tué d'une balle dans la poitrine par un policier à Jarville (Meurthe et Moselle). Pour le parquet, le policier, menacé par Zeguine aurait tué en état de légitime défense.

6 mai 1984, boulevard suchet, Paris, après une bagarre entre automobilistes des flics poursuivent une voiture. **Zouaoui Ben Mabrouk** prend une balle dans la nuque. Il meurt quelques heures plus tard. Quatre jours après les faits, aucune information judiciaire n'est ouverte. Christian Holz, le policier qui a tiré sur Zouaoui est inculpé en juillet 84 de "coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner" cette inculpation pouvant le renvoyer devant la cour d'assises, la chambre d'accusation de la cour d'appel préfère l'accuser "d'homicide involontaire" et le renvoie devant un tribunal correctionnel.

8 janvier 1988, les parties civiles demandent la requalification du délit permettant de révéler la volonté réelle de blesser du policier. Après 2 renvois en correctionnelle, la famille obtient gain de cause en novembre 88 bien que le parquet ait tenté de l'éviter en échange de dommages et intérêts substantiels. 10 octobre 90, procès en assises. L'avocat de Holz plaide la légitime défense. Réquisitoire : 2 à 3 ans avec sursis. Verdict : 3 ans avec sursis.

27 Mai 1984, Meteren (Côtes du Nord), Abdelwahad Gouasmi, 36 ans, est tabassé à mort.

25 Juin 1984, Marseille, Abdelhamid Fillali, 23 ans, meurt à l'hôpital dans des conditions mystérieuses.

27 Juin 1984, Colombes, Nasser Filissi, 18 ans, est tué par une voiture de police dans des conditions suspectes.

8 Juillet 1984, Bordeaux, Mohamed Sanni, 14 ans, est assassiné.

9 Juillet 1984, Clichy sous Bois, Youssef Najim, 19 ans, marocain, tombé en panne, est abattu.



23 Juillet 1984, Corbeil (91), Seghir Nessah, 58 ans, est assassiné par balles, alors qu'il revenait de la mosquée après la prière du soir.

27 Juillet 1984, Paris, Ahmed Touni, 4 ans, est enlevé dans un square et assassiné.

8 Août 1984, Oyonnax, Mohamed Tahar Djerboua, 56 ans, algérien, est assassiné sauvagement à coups de marteau et de manivelle.

14 Août 1984, Joeuf, une femme algérienne, **Ouerdia Aoudache**, mère de onze enfants, meurt après une garde à vue au commissariat où elle a été emmenée après une perquisition faite à son domicile pour retrouver des bijoux volés. Tabassée, gazée, elle meurt à l'hôpital. De plus, les économies de la famille disparaissent pendant la perquisition. Les bijoux trouvés n'avaient rien à voir avec un cambriolage. Le Président du SNAPC (Syndicat national autonome des policiers en civil), Gérard Lafitte, déclare "Les policiers n'ont fait usage d'aucune violence, ni de propos racistes (...) ils ont utilisé des moyens coercitifs devant l'attitude des personnes mises en cause" (sic). Une première autopsie conclut à un coma diabétique. L'hypothèse de violences policières ou bavure est "totalement exclue" (sic). Une information pour "homicide involontaire" est ouverte. Une contre-expertise est demandée par la famille qui conclut à une mort naturelle. Déclaration d'un secrétaire du SNAPC (Claude Ancillon) : "Toute calomnie à l'égard des services de police mérite également des sanctions et les sections FO de Meurthe et Moselle n'hésiteront pas à engager des poursuites contre toute diffamation (...). Il va bien falloir que les citoyens finissent par choisir leur camp : du côté des policiers ou du côté des voleurs qui les pillent ." (Sic). En mars 1985, les avocats découvrent que le médecin qui a pratiqué l'autopsie n'était pas assermenté. En mai 85, le juge d'instruction prononce un non-lieu et une contre-expertise est refusée à la famille. En juillet 85, la cour d'appel de Nancy demande un complément d'information. Une nouvelle expertise est demandée le 9 février 86 et obtenue par la famille en mars 86. Mais de son côté, l'avocat général demande la confirmation du non-lieu. En avril 86, le supplément d'information est ordonné par la chambre d'accusation. Michel Ancillon déclare : "Je ne peux pas dire que cette décision me satisfasse. On va se diriger vers une, voire plusieurs inculpations. Enfin cela va permettre aux policiers d'avoir accès aux dossiers ..." (sic). Le 3 mars 1987, le juge inculpe Fernand Turry "d'homicide involontaire". Suite inconnue.

20 août 1984, Haubourdin (nord), Jean Claude Beaussart et Michel Cliquennois plantent une pancarte mentionnant: "mort aux bougnoules, vive Le Pen" en bas du domicile de **Karim Benhamida**. Karim arrache la pancarte. Lorsqu'il rentre chez lui Cliquennois l'attend et l'abat d'une balle de 22 long rifle. Procès le 4/11/86. Cliquennois est inculpé de meurtre. Il déclare qu'il a tiré "instinctivement comme il a appris à l'armée". Son avocat (Garaud) plaide la légitime défense. Verdict : 9 ans. Un premier procès a eu lieu en octobre 86 condamnant Cliquennois et Beaussart à six et douze mois ferme pour incitation à la haine raciale. La cour d'appel de Douai annule le jugement le 22/2/87.

26 Août 1984, Farid Chouter, 18 ans, algérien, est retrouvé mort sur la voie ferrée entre Aix-en Provence et Port de Bouc dans des conditions suspectes.

1er Octobre 1984, Mulhouse, Nadir Brahimi, 22 ans, est tué d'un coup de couteau dans la cité H.L.M. d'Illzach.

Nuit du 2 au 3 octobre 1984, Montataire (Oise), Pascal Mauclerq, 16 ans, est abattu alors qu'il tentait d'échapper à un contrôle de police avec d'autres jeunes. Un policier le tue d'une balle dans le dos. Placé en garde à vue, il est libéré peu après. Il n'est pas suspendu de ses fonctions. Le juge lui confisque juste son arme (toute neuve).

Déclaration de Jacques Chirac : "S'il apparaît très clairement que les policiers ne peuvent plus utiliser leurs armes soit en cas de légitime défense, soit pour rattraper des délinquants qui fuient, alors il ne faudra pas s'étonner si les délinquants n'obéissent absolument plus aux injonctions de la police et si la police renonce totalement à faire son métier."

13 Octobre 1984, Havre, Alexandre Gomis , 9 ans, d'origine sénégalaise, est tué par balles par un adolescent.

Nuit du 14 au 15 Octobre 1984, Perpignan, Hocine Zaouia, 30 ans, algérien, est gravement blessé dans un accident et meurt pour cause de non assistance à personne en danger. Son copain, qui tentait de trouver du secours, reçoit un coups de fusil qui le blesse sérieusement.

16 octobre 1984, rue Ordener (Paris), un Algérien, **Sélim Mazari**, démarre un peu vite de la pompe à essence. Un flic tire. Sélim, atteint dans le dos, meurt sur le coup. Le substitut Laurent Davenas déclare : "Le conducteur a voulu se soustraire au contrôle de deux gardiens après avoir brûlé un feu rouge. Pour l'instant, je ne prévois ni inculpation ni garde à vue." Une information judiciaire est ouverte le 27 octobre 84 contre Thierry Barbot, le policier. Il est inculpé d'homicide volontaire et est laissé en liberté. Verdict : non-lieu en mars 1986.

10 novembre 1984, Epone, Jacques Ndzada vigile des Ets. Pirault, tire sur des ouvriers turcs on grève de la faim qui n'avaient pas touché de salaire depuis trois mois. **Ozgun Kemal**, 20 ans, meurt sur le coup ; trois de ses camarades sont blessés. Procès le 21/1/87. Ndzada est accusé "d'homicide et tentative d'homicide volontaire". Son patron Pierre Pirault est accusé d'entrave au fonctionnement de la justice pour avoir dissimulé des preuves. Réquisitoire: six ans pour le vigile, un an avec sursis et 10000 F d'amende pour le patron. Verdict: quatre ans ferme et un an dont trois mois ferme.

10 Novembre 1984, Paris, Abderrahmane Lallaoui, 22 ans, algérien, est tué à coups de couteau, rue de Cambrai, par un chauffeur livreur qui l'avait surpris en train de briser le déflecteur de son véhicule.

11 Novembre 1984, Chateaubriant (Loire Atlantique), Salim Kaynar, turc, attablé dans un salon de thé à est descendu par un homme qui tue un autre turc et en blesse cinq.

15 Novembre 1984, Ahmed Karou, se serait "suicidé" à la prison de Fleury Mérogis dans des conditions suspectes.

1er décembre 1984, Annonay, Karim Ramdani, interpellé, quitte le commissariat couvert de brûlures. Le commissaire Gilles Ambrosi l'avait torturé pour le faire parler. Il est balancé par ses collègues. Déjà en 1984, il avait tiré sans sommations sur un homme qui forçait un barrage. Ambrosi est suspendu de ses fonctions. Fin avril 85, il est inculpé de "coups et blessures volontaires avec préméditation à l'aide d'une arme dans l'exercice de ses fonctions"; il est incarcéré. La chambre d'accusation le remet en liberté le 7 juin 85. Karim Ramdani, lui, est condamné à 40 mois de prison dont quatre fermes pour vols avec effraction. Procès le 8 novembre 85. Verdict en décembre 85 : 30 mois de prison dont deux fermes (qui couvrent la préventive). Il est radié de la police. Le parquet fait appel à minima contre la sentence. Appel en janvier 86. Réquisitoire : 2 ans, dont 1 an ferme. Verdict : l'amende que doit Ambrosi est diminuée : 10000 F au lieu de 20000 F et la peine est confirmée.

Nuit du 16 au 17 Décembre 1984, Libourne, Antonio Dos Anjos, portugais, est tué après une chasse à l'homme par un tenancier de bar à qui il avait siphonné de l'essence. L'assassin est inculpé, il est soutenu par le CID UNATI.

12 Janvier 1985, Montpellier, Rabah Saadi, 35 ans, est assassiné d'un coup de pistolet par le patron d'un hôtel. L'assassin est condamné à 2 ans de prison.

6 Février 1985, Perpignan, Ahmed Chouaibi, 60 ans, est admis au CHU pour un ulcère grave, jeté dehors malgré ses protestations moins de 24 heures après. Il décède peu après par manque de soins.

28 février 1985, Rouen, cinq jeunes arabes pris en flagrant délit de vol font l'objet des jeux pervers de trois policiers au commissariat de Rouen. L'inspecteur Jean-Marie Dhesse, Pierre Bohers et Claude Pouchin vont humilier les 5 adolescents toute la nuit. Majid a dû endurer le sexe de ses camarades au papier carbone "parce que les Arabes sont tous des pédés" dicit le commissaire. Brûlures occasionnées par un stylo que l'on fait tourner sur les doigts, etc. Ils sont examinés par un médecin qui constate de multiples ecchymoses et blessures. Le procureur demande une enquête auprès des services de police, sans résultat. Deux mois après les faits, les jeunes osent enfin porter plainte, soutenus par une association du quartier. Les trois policiers sont inculpés de "coups et blessures volontaires et d'attentat à la pudeur sur des mineurs". A l'époque des faits, douze inspecteurs avaient été inculpés mais neuf d'entre eux bénéficieront d'un non-lieu. Procès le 17 décembre 87, les avocats des policiers parlent de machination gauchiste de la part de l'association, le but de l'opération étant de discréditer la police française et de l'empêcher de rentrer dans certaines cités, les blessures des jeunes, "une probable automutilation". Ils demandent l'acquittement.

Réquisitoire : quatre ans d'interdiction professionnelle pour J-M Dhesse, 12 à 14 mois de prison pour Pierre Bohers et 15 à 18 mois pour Claude Pouchin. Verdict: Claude Pouchin, 18 mois avec sursis ; P. Bohers, 12 mois avec sursis; J.M Dhesse, 6 mois avec sursis et 3 ans de mise à l'épreuve ; 8 000 F de dommages et intérêts pour les familles.

8 Mars 85, Vaulx-en-Velin, un jeune de 15 ans, **Baghdad Barka**, roule à mobylette sans casque. Il croise deux ilotiers, qui, selon les témoins, lui lancent leur talkie-walkie à la tête. Transporté à l'hôpital, il meurt peu après. L'autopsie démontre que la mort est due à un traumatisme crânien. L'ilotier, Martinez est inculpé. Suite inconnue.

21 Mars 1985, Redouane Farhane, 32 ans, marocain, est tué d'une balle en plein cœur par un gendarme auxiliaire près de Nantes, alors qu'il tentait de fuir après un cambriolage.

Nuit du 21 au 22 Mars 1985, Menton, Aziz Madak, marocain, est assassiné par un raciste notoire. L'assassin est condamné à 15 ans de réclusion le 16/12/87.

30 Mars 1985, Miramas (Bouches du Rhône), Nourredine Hassan Daouadi, 18 ans, algérien, est tué d'un coup de fusil par un individu qui avait déjà tiré sur un algérien.

30 Mars 1985, Macon, Mohamed Bahbah, 17 ans, algérien, est trouvé mort en bordure de la voie ferrée Lyon-Paris. Pour la presse locale, la thèse du suicide paraît pour le moins discutable.

1er Avril 1985, Bordeaux, Abou Sylla, guinéen, est abattu à de cinq balles dans la poitrine, alors qu'il partait à son travail.

Nuit du 10 au 11 Avril 1985, Carpentras (Vaucluse), Abdelaziz Zaid, 27 ans, est tué par un policier d'une balle dans la poitrine alors qu'il fuyait après un cambriolage.

18 Mai 1985, Avignon, Abderrahmane Chagoufi, 27 ans, algérien, est descendu d'un coup de fusil à pompe par un patron de bar qui refusait de le servir. L'assassin est condamné à deux ans ferme.

26 Mai 1985, Nîmes, Aïssa Gaisi, venu rendre visite à son frère en France, est abattu par des inconnus en rentrant de la Féria.

Nuit du 3 au 4 Juin 1985, Saïd Hamdani, 17 ans est tué par trois policiers de Louviers alors qu'il tentait de fuir à bord d'une voiture volée. Affaire classée sans suite.

14 Juillet 1985, Marseille, Laïd Meghit, est abattu sans motif par des inconnus alors qu'il rentrait chez lui après le feu d'artifice.

14 juillet 1985, Dradignan, Mabrouk Kirouche, algérien, est mortellement blessé par le propriétaire d'un camping pretextant la légitime défense.

24 juillet 1985, Marseille, Abdou Djilali, 56 ans, algérien, est tué à coups de tournevis et de rasoirs dans un appartement.

4 aout 1985, Chatenois (bas- rhin), au cours d'une course pour suite, un jeune gitan est tué d'une balle dans la nuque par un gendarme. Affaire sans suite.



6 août 1985, Nice, un gitan de 17 ans, **Gamba**, est abattu par la police lors d'une course poursuite. Les policiers n'ont pas hésité à tirer sur un véhicule occupé par des adolescents de 12, 14 et 17 ans.

12 août 1985, Paris, lors d'une prise d'otages, **Ouassini Ammour** est abattu de deux balles par un policier. Il a été exécuté après que l'otage se soit enfui. Le flic qui réunit les journalistes après les faits déclare hilare devant les caméras: "J'ai une déclaration à vous faire, ce que j'ai à dire, c'est que je n'ai rien à dire." Affaire sans suite.

15 Septembre 1985, Avignon, Abdellatif, 15 ans et demi, d'origine marocaine, est abattu par les occupants d'une voiture, alors qu'il circulait à l'aube sur une mobylette.

29 septembre 1985, Lyon, deux jeunes montent à bord d'une boîte de nuit flottante. Trois videurs, les frères Leroch qui se trouvent à l'entrée jettent l'un d'eux par dessus bord. leur ami, **Noreddine Mechta**, qui a été alerté, intervient. Les videurs le poursuivent en criant "sale arabe, fils de pute" et le tuent d'un coup de couteau. Le procès a lieu les 9, 10 et 11 mai 1988. Réquisitoire : 15, 10 et 5 ans. Verdict : 12, 6 et 2 ans.

9 Novembre 1985, Marseille, Hamar Majezni, est tué "accidentellement" par un policier qui tentait d'atteindre un voleur.

18 Novembre 1985, Pointe à Pitre, Charles Henri Salun, guadeloupéen, est tué par un gendarme alors qu'il tentait de fuir lors d'un contrôle d'identité. L'assassin est acquitté le 11/5/90.

Nuit du 26 au 27 Décembre 1985, Ali Benyacoub, 58 ans, est tué par balles par un voisin irascible qui tue une autre personne et en blesse six

Nuit du 26 au 27 Décembre 1985, Ali Hachaoui, 37 ans, est tué par balles par un voisin qui tue une autre personne et en blesse six

2 Janvier 1986, Ajaccio, Mohammed Sgatnai, 32 ans, tunisien, est abattu de plusieurs coups de feu dans son appartement.

2 Janvier 1986, Ajaccio, Assan Sdri, 29 ans, tunisien, est abattu de plusieurs coups de feu dans son appartement.

6 mars 1986, Villeurbanne, Mustophe Kacir, 22 ans, qui tentait d'échapper à une interpellation est tué par deux gendarmes (Saunier et Delorme) d'une balle dans le dos. Les gendarmes sont inculpés et laissés en liberté. Le maire de la ville, Charles Hernu, déclare : "Je suis tout à fait convaincu que les gendarmes qui ont procédé à l'interpellation de M. Kacir l'ont fait dans le respect absolu des règlements concernant l'utilisation des armes et je suis heureux d'apprendre (..) qu'ils ont été remis en liberté."

Les gendarmes, inculpés de "coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner" bénéficient d'un non-lieu.

21 Mars 1986, Golbey (Vosges), Saïd Guechi, 38 ans, est assassiné par un "tueur fou", alors qu'il était tranquillement attablé dans un bar d'un bowling. L'assassin est condamné à 20 ans de prison.

31 Mars 1986, Paris, Ahmed Bakhti, est abattu par un policier à la station de métro Wagram lors d'un contrôle d'identité.

3 Avril 1986, Lyon, Bechir Gheziel, 21 ans, est tué d'une balle dans la tête par un bijoutier qu'il s'apprêtait à cambrioler.

7 Mai 1986, Montreuil, deux arabes vivant en couple sont assassiné-e-s à leur domicile par leurs voisins.

20 mai 1986, Marseille, Mohamed Benmoussa s'adresse à deux policiers pour leur demander la monnaie sur son billet de 100 F. Réponses des policiers "Fais pas chier l'Arabe, ici c'est pas un bureau de tabac", "Va te faire enculer." Comme Mohamed leur réplique, les deux policiers le tabassent violemment et le font mordre par leurs chiens. Mohamed dépose une plainte pour "coups et blessures volontaires et injures racistes". Suite inconnue.

4 Juin 1986, Benjamin Tsila, congolais, qui n'avait pas composé son ticket, est pris à partie par le contrôleur et se fait écraser en tombant du train en gare de Villeneuve St Georges.

17 Juin 1986, M. Bouali, 60 ans, algérien, meurt dans des conditions suspectes dans le Bordeaux-Vintimille aux environs du Luc (Var).

20 Juin 1986, Paris, Jean-Claude Delta, antillais, est tué par balle par un fonctionnaire de police qu'il menaçait d'un couteau à la station Tolbiac. Un cambodgien, Sam Bunom, qui n'était pas visé est tué par la même balle.

21 Juin 1986, Bondy, Mohamed Laouer, 17 ans, algérien, meurt d'overdose des suites de la négligence des policiers qui le laissent pendant deux heures agoniser sans soins au commissariat. Quand ils se décident à l'emmener à l'hôpital, Mohamed est déjà mort.

22 Juin 1986, Denain (59), Rabah Boufferkas, 16 ans, algérien, est tué d'une balle dans la tête par un policier alors qu'il tentait de fuir après un cambriolage.

20 Juillet 1986, Villeurbanne, deux militaires violent et assassinent **Jahida Mokrane**, une algérienne de 25 ans. Les assassins sont condamnés le 25 Novembre 1988 à perpétuité.

2 Août 1986, Epinal, Bachir Messaouti, est assassiné dans des conditions mystérieuses.

8 Août 1986, Creuse, Gerard Longue, 15 ans, d'origine camerounaise, meurt noyé dans le lac de Vauvels, jeté à l'eau au cours d'une expédition punitive par un loueur de pédalo qui n'admettait pas que les adolescents aient emprunté les engins de plage pour faire un tour.

Nuit du 23 Août au 24 Août 1986, Mohamed Felchou, 52 ans, marocain, est exécuté de plusieurs balles dans la tête sur l'autoroute Bordeaux-Bayonne.

31 Août 1986, Alençon, Pierre Aoucher, 22 ans, est tué par un voisin, qui en 1984 avait déjà tiré sur des jeunes qui tentaient de cambrioler un pressing.

4 Septembre 1986, José Maya, 36 ans, d'origine portugaise, est abandonné en état de coma éthylique dans la nuit du 22 au 23 Août, sur un parking par des policiers qui l'avaient ramassé, il meurt sans avoir repris connaissance. Le 5 Septembre, les policiers sont inculpés de non-assistance à personne en danger.

14 Septembre 1986, Troyes, Mohamed Benassa, 23 ans, marocain, est descendu "par erreur" par un voisin qui avoue qu'il voulait "tuer un jaune". L'assassin est condamné à 15 ans de prison.

Nuit du 22 au 23 Septembre 1986, Lyon, Bouzid Kacir, 44 ans, algérien, est assassiné de plusieurs coups de machette au thorax. Un conseiller régional du FN. sera le suspect n°1.

11 Octobre 1986, Mabrouk Djemaa, 30 ans, originaire de Tunisie, est abattu de deux balles par des policiers alors qu'il tentait de fuir lors d'un contrôle, sur la RN 113, en direction de Montpellier.

12 Octobre 1986, Strasbourg, Abdelwahab Rebbouh, 20 ans, assassiné à coups de couteau lors d'une fête municipale à Hirtzbach.

9 Novembre 1986, Choisy-le-Roi, Abdelkader Abdelhadi, 25 ans, est battu à mort.

19 Novembre 1986, Hocine Grajdia, 23 ans, est tué à bout portant par un flic après une course poursuite.

26 Novembre 1986, La Rochelle, Farid El Orabi, 21 ans, meurt au commissariat des suites des brutalités policières. Version officielle, Farid est mort de toxicomanie et d'arrêt cardiaque. Le Mrap et la famille portent plainte contre X pour "coups et blessures ayant entraîné la mort".

27 Novembre 1986, Nîmes , Salah Moussa, 26 ans, est mortellement blessé par un militaire.

2 Décembre 1986, Brignoles, Safedine Belghit, 27 ans, algérien, est retrouvé assassiné dans des circonstances mystérieuses

5 décembre 1986, Pantin, un inspecteur de police, Savrey, tue un jeune Algérien de 20 ans, **Abdel Benyahia**, dans un café. Il avait 1,84 g d'alcool dans le sang et n'était pas en service. Pendant 48 heures, c'est le blackout total dans tous les services (police et judiciaire). La famille n'est avertie que le 8 décembre de l'endroit où a été transporté le corps. Savrey est inculpé "d'homicide involontaire" et laissé en liberté sous contrôle judiciaire. Déclaration de maître Forster avocat de la famille : "C'est sur réquisition du ministère que le juge d'instruction n'a pas délivré de mandat de dépôt à l'encontre du policier". A la cité des 4000 où habite la famille Benyahia, se constitue le Comité justice pour Abdel. Six mois après le meurtre, le crime est requalifié "d'homicide volontaire" et Savrey est incarcéré. Le procès, renvoyé aux assises a lieu les 23, 24 et 25 novembre 88. Déclarations des flics à la barre : "Vous savez bien que dans la police tout le monde boit ; un autre fonctionnaire aurait eu le même geste. On peut imaginer alcoolémie ou pas, qu'on aurait abouti au même résultat". Réquisitoire : 8 ans . Verdict : 7 ans de reclusion.

Nuit du 5 au 6 décembre 1986, Paris, lors d'une manifestation étudiante (1/2 million de personnes), alors que plusieurs manifestant-e-s avaient été grièvement blessé et que la colère montait, une unité de police placée sous les ordres du commissaire Duruisseau est appelée en renfort pour faire évacuer les manifestant-e-s. Il s'agit du PVM (Peleton de voltigeurs motoportés) constitué de véritables spécialistes du matraquage forcené. Le brigadier Schmitt, son collègue Garcia et quelques autres prennent en chasse un jeune de 22 ans, **Malik Oussekin**, qui se réfugie dans un hall d'immeuble où il sera tabassé à mort sous les yeux d'un témoin[1].

La préfecture de police déclare que Malik est mort d'un malaise cardiaque. Pandraud[2], ministre de la Sécurité déclare que "la police a bien fait son travail" et tentera de discréditer Malik en lui inventant un passé "louche". La justice couvre les motards du PVM en déclarant que la mort était due à un "état pathologique rénal". Les manifs continuent pour protester contre la mort de Malik. Le 17 décembre, Schmitt et Garcia sont inculpés de "coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner". Les causes de la mort seront reconstituées et l'affaire est portée aux assises le 22 janvier 1990.

Réquisitoire : 3 ans avec sursis pour Garcia et 5 ans dont trois fermes pour Schmitt.
Verdict : 2 ans avec sursis et 5 ans avec sursis.

[1] Paul Bayzelon, des finances, laisse l'étudiant entrer dans le hall de son immeuble. Ce dernier se croit à l'abri, mais les policiers qui l'ont suivi entrent à leur tour.

Selon M. Bayzelon, seul témoin du drame, les voltigeurs « se sont précipités sur le type réfugié au fond et l'ont frappé avec une violence incroyable. Il est tombé, ils ont continué à frapper à coups de matraque et de pieds dans le ventre et dans le dos».

[2] Robert Pandraud déclare aussi : « Si j'avais un fils, je l'empêcherais d'aller faire le con dans les manifestations »



10 Décembre 1986, Melun, Mahfoud Laroubi, 45 ans, est assassiné de plusieurs balles de 22 LR à la sortie de l'usine par un collègue qu'il avait giflé après que celui-ci lui eût tenu des propos racistes. L'assassin est condamné à 15 ans de réclusion.

Nuit du 14 au 15 Décembre 1986, Nice Hector Fonsicar Rasouidez, 29 ans, vénézuélien, est abattu d'une balle dans la poitrine par un gardien de la paix, au terme d'une course poursuite en voiture.

Nuit du 23 au 24 Décembre, Toulouse, Joao Correia Martens, 20 ans, est tué d'une balle en plein coeur par un policier après avoir refusé d'obtempérer à un contrôle.

30 Décembre 1986, Aix-en -Provence, Thomas Ganhouenou, 33 ans, étudiant béninois, meurt brûlé dans sa chambre de la cité universitaire victime d'un incendie criminel. Un jeune congolais, dans une chambre voisine, réussira de justesse à échapper aux flammes.

1er Janvier 1987, Moselle, Taieb Aidoud, 24 ans, algérien, est retrouvé mort, flottant dans la Moselle. Ses proches refusent de croire à l'hypothèse du suicide. Ils sont convaincus que Taieb n'est pas tombé tout seul dans la Moselle.

8 Janvier 1987, Nasser Abdel Hamoudi, 26 ans, algérien, meurt dans d'étranges circonstances après un passage au commissariat des Lilas.

13 février 1981, Saint-denis, Jean-Claude Bouland, chauffeur de taxi, tue deux clients **Jamel Abdulrazzag** et **Jean-Luc Morvan** qui le menaçaient pour sa recette. Inculpé "d'homicide volontaire", Bouland bénéficie d'un non-lieu le 4 mars 1989.

2 Mars 1987, Rillieux (Rhône), Ouassila Majri, 31 ans, tunisienne, en situation irrégulière, paniquée par un contrôle de police, meurt en tombant du 8ème étage.

6 Mars 1987, Nanterre, Amar Djilali, 29 ans, est abattu d'un coup de fusil par un patron de bistrot.

Le 8 Mars 1987, Montreux-Château (Belfort), Abdelkader Ben Omar, est abattu à bout portant par un patron de bistrot.

23 Mars 1987, Evry, Viviane Borderie, 42 ans, antillaise, militante syndicale, est écrasée par un train en gare d'Evry Courcouronnes, après avoir pris la défense d'une zairoise contre le discours raciste des contrôleurs. Il s'en était suivi une altercation entre la jeune femme et les contrôleurs qui s'en étaient pris également à elle et voulaient l'empêcher de descendre. Selon certains témoins, une "main" aurait poussé Viviane, alors qu'elle était en équilibre sur le marchepied causant la chute fatale.

31 Mars 1987, Mohamed Bakti, algérien, abattu par un policier au métro Wagram à Paris après avoir tenté de piller une voiture.



4 avril 1987, Choisy-le-roi, trois policiers font une descente dans le local des jeunes de la cité de la Cuve et embarquent violemment 8 jeunes. Vingt minutes plus tard, 50 policiers accompagnés de maîtres chiens investissent la cité. Une chasse au jeune s'engage avec un matraquage en règle. Ils lâchent également les chiens, et embarquent plusieurs personnes. Deux jeunes de 17 ans sont hospitalisés. Le commissaire de Choisy décide d'en inculper 5 pour "outrage et rébellion à agent de la force publique, vol et recel de mobylette" inculpations qui ne sera pas suivie d'effet. Le parquet renvoie le dossier au commissariat sans en garder une copie, ce qui, selon l'avocat des jeunes, permettra aux policiers de retravailler une thèse accreditant la responsabilité des jeunes. L'enquête de la police conclut: "Des inconnus (en aucun cas des policiers) munis de matraques et accompagnés de bergers allemands s'en sont pris à tous les jeunes." Le 11 avril 87 six jeunes portent plainte pour "violences par agents de la force publique, abus d'autorité, attentat à la liberté, coalition de fonctionnaires et coups et blessures volontaires". Suite inconnue.

Juin 1987, Toulouse, Fournier, commerçant, abat dans le dos **Benaceur**. Il est acquitté sous les bravos de ses collègues qui avaient fait circuler une pétition demandant l'acquittement. Il était également soutenu par D. Baudis (Maire de Toulouse).

5 juin 1987, Caen, Un épicier algérien, **Abdelkader Moussaoui** est abattu de cinq balles dans sa boutique par un inconnu. Un client, Mohamed Ayari est blessé. Des voisins poursuivent l'homme qui leur tire dessus à quatre reprises. Le tireur, Christophe Arcini, 29 ans, revendique son geste. Il voulait débarrasser la France des musulmans d'Afrique du Nord qu'il juge responsables des attentats de septembre 1986. Déjà le 6/3/87, il avait tiré sur la vitrine d'un café arabe près de Rouen et fait un blessé. Après le meurtre de M.Moussaoui, il continue et s'allie avec Michel Lajoye, militant néo-nazi, qui appelle à "tuer les occupants, Juifs, Arabes, Nègres par centaines, les enfants y compris par prévention". Ils posent une bombe dans un café arabe sans faire de victimes. Arcini est inculpé d'assassinat. Lajoye de tentative d'assassinat. Procès en assises le 26/6/90. Réquisitoire : perpétuité. Verdict : perpétuité et une peine de sûreté de dix-huit ans.

5 Juin 1987, Levallois-Perret, **Ali Zazou Slimane**, 29 ans, algérien, est abattu de deux décharges de fusil de chasse dans un parking souterrain.

6 juin 1987, Montargis, **Inik Muhammer**, 14 ans, de nationalité turque, est abattu par un policier alors qu'il fuyait sans arme au volant d'une camionnette volée. Les policiers Jean Matout et François Mirales tirent à plusieurs reprises sur le fourgon qui s'immobilise enfin, puis redémarre. Mirales tire deux fois dans la portière et tue Inik. En tout 12 balles ont été tirées. Les policiers sont placés en garde à vue et inculpés de "coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner".

Mirales est écroué puis libéré le 24 juin et placé sous contrôle judiciaire. La version des policiers sur le nombre de balles tirées sera contredite par de nombreux témoins, mais au moment des faits ils ont eu plusieurs heures de libre pour préparer leur défense. Matout bénéficie d'un non-lieu. Mirales comparaît aux assises le 21 avril 89. Selon le memento du gardien de la paix Mirales n'aurait pas du tirer : "Il n'y a aucune raison de tirer sur une voiture dont le conducteur passe un dispositif de contrôle réglementaire de police sans chercher volontairement à écraser un policier en tenue. L'automobiliste peut être distrait ou même ivre." Réquisitoire : 3 ans avec sursis. Verdict : acquittement (sous les applaudissements de ses collègues) pour raison de légitime défense le fourgon pouvant être considéré comme une arme.

13 juin 1987, Nice, Ammar Abidi, 42 ans, tunisien est battu à mort par six jeunes qui déclarent "Nous on est racistes, on l'a tué parce que c'était un Arabe. Le samedi soir on s'offre une petite ratonnade". Les six jeunes sont inculpés d'homicide volontaire et écroués. L'initiateur de la ratonnade a été condamné à 15 ans de prison, trois de ses compères à 10 ans, deux jeunes, mineurs à l'époque ont été condamnés à 10 ans dont 2 avec sursis.

15 Juin 1987, Nevers, Abdel Abenis, 18 ans, est exécuté d'une balle en pleine tête pour avoir refusé de donner une cigarette.

18 juin 1987, Mions (Lyon), appelés pour une tentative de cambriolage, des gendarmes voient disparaître un véhicule et mettent des barrages en place pour l'intercepter. Selon eux, ils ont tiré parce que la voiture avait forcé un barrage. **Aziz Bouguessa**, 21 ans, est tué d'une balle dans la tête. Dans la voiture, on ne retrouve aucune marchandise volée. Les gendarmes font ensuite une perquisition au domicile d'Aziz, chamboulant tout. La version de la légitime défense est contestée par le seul témoin de la mort d'Aziz qui conduisait le véhicule. "On remarque leur voiture (celle des gendarmes), on essaye alors de faire demi-tour et ils nous canardent sans sommation." Quatre jours après les faits, aucune information judiciaire n'était encore ouverte. Le juge d'instruction de permanence n'ayant pas voulu instruire l'affaire la trouvant trop délicate... Suite à la mort d'Aziz des affrontements éclateront entre des habitants de la cité des Brosses et les gendarmes. le 20 juin, une centaine de personnes défilent pour réclamer justice. Suite inconnue.

8 Juillet 1987, Mohamed Necib, 21 ans, est abattu par un colonel en retraite alors qu'il s'enfuyait par les toits après un cambriolage. L'assassin est acquitté le 17 Novembre 1989.

31 Août 1987, Charleville-Mezières, Mohand Boughermouth, 51 ans, algérien, est poursuivi et jeté dans la Meuse.

Septembre 1987, Sartrouville, Athmane Bouguerria, 52 ans, algérien, est assassiné au foyer Sonacotra.

Nuit du 12 au 13 Septembre 1987, Pointe à Pitre (Guadeloupe), Dominique Cliff, 25 ans, en situation irrégulière, est abattu lors d'un contrôle de police.

15 Octobre 1987, Douai, René Farid Boudrahem, 24 ans, est retrouvé mort dans sa cellule à la prison de Douai, dans des circonstances mystérieuses, 3 mois après, sa famille porte plainte pour non assistance à personne en danger.

19 Octobre 1987, Vitry-le-François, Mohamed Benhalima, 47 ans, algérien, est retrouvé mort dans le canal après qu'il eut été témoin d'un incendie criminel.



8 Novembre 1987, Hazebrouck (Nord), Abdelkader Elghobzy, marocain, est torturé à mort.

Nuit du 16 novembre 1987, Castres, à la fin d'une nuit de beuverie, trois paras Yannick Guguin, Alain Santucci et J.C.Schoult s'accrochent avec **Snoussi Bouchiba**, 34 ans, avant de le poursuivre, le rouer de coups puis de le poignarder. Santucci est inculpé "d'homicide volontaire" et écroué, Schoult et Guguin "de coups et blessures avec violence" et laissés on liberté. Procès on assises le 7/2/90. Réquisitoire : Guguin et Schoult 2 ans ; Santucci, 15 ans. Verdict : Santucci, 10 ans. Guguin, 18 mois dont sept avec sursis. Schoult 20 mois dont 6 avec sursis. (Santucci avait déjà été condamné à quatre mois de prison pour avoir mené une opération de commando contre une cité immigrée à Castres).

25 Novembre 1987, Paris, Mohamed Khier, 32 ans, algérien, tué d'une balle dans le dos par un policier alors qu'il tentait de fuir après une tentative de vol.

Début décembre 1987, Nîmes, Djamila Elouarki, est retrouvée morte par son mari, étranglée dans leur appartement. Ses trois enfants étaient également morts. **Najime Elouarki**, 18 mois, **Samir Elouarki**, 3ans, **Kamel Elouarki**, 4ans, avaient été pendus avec du fil électrique.

Janvier 1988, Lanester (Lorient), Mohamed Mahiedgine, algérien, meurt saigné à blanc dans sa chambre d'hôtel.

Nuit du 9 au 10 Janvier 1988, Béziers, Ahmed Zemouri, 33ans, est mortellement blessé par balles.

10 Janvier 1988, Albertville, Fetici Bougherra, 47 ans, algérien, est exécuté de plusieurs balles à bout portant par un ancien légionnaire. L'assassin est condamné à 10 ans de prison.

10 Janvier 1988, Paris 18ème, Ousmane Kante, 39 ans, sénégalais, décède "accidentellement" pendant sa garde à vue au commissariat des Grandes carrières.

Nuit du 16 au 17 Janvier 1988, Perpignan, Mohamed Boussoualem, 36 ans, est assassiné d'une balle dans le dos dans un bar par un consommateur avec lequel il s'était disputé.

Marseille, le 5 mars 1988, André Lambert, responsable marseillais du Front national, tire au pistolet à grenaille sur deux personnes qui "n'avaient pas le type classique indo-européen" (dixit maître Paillau, avocat de Lambert). Il blesse grièvement le jeune **Laurent Zaboul** (23 ans). Incarcéré aux Baumettes, il sera tabassé pendant sa préventive, d'où la décision de ne pas le renvoyer en détention. Une nouvelle plainte devait être déposée par Maître Collard pour une nouvelle affaire de violence contre un homme qui protestait contre des injures racistes subies par sa compagne au sortir du bar de Lambert. Il écope finalement de 18 mois avec sursis.

Nuit du 19 au 20 Avril 1988, Le Havre, Mohamed Lareche, 38 ans, algérien, est exécuté d'une décharge de chevrotines en pleine tête.

21 Mai 1988, Venissieux (Rhône), Nabil Ghrissi, 20 ans, tunisien, meurt d'hémorragie interne aux minguettes après avoir reçu un coup de barre de fer assené par un commerçant du marché.

Juin 1988, Clermont-Ferrand, Ahmed Soullamy, marocain, se "suicide" alors que deux gendarmes viennent le chercher pour l'expulser.

9 Juin 1988, Boussaad Ait Segueur, 44 ans, algérien, est tué dans un bus à St Denis.

5 Juillet 1988, La Courneuve, deux jeunes circulant à moto heurtent une voiture de police banalisée qui tentait de leur barrer la route. **Ali Mahfoufi** tombe et percute un poteau. Il reste dans le coma une semaine et meurt après sa sortie de l'hôpital. Selon les policiers, la moto a tenté de fuir en les voyant. Le préfet affirme que les motards ont chuté d'eux mêmes et refuse d'imputer la moindre faute aux policiers. Seule une enquête de l'IGS est ouverte. Le 12 juillet, des jeunes de la cité des 4000 se rendent au commissariat pour protester mais ne sont pas reçus. Le lendemain, le centre commercial de la cité est détruit. Le parquet ouvre une information judiciaire pour "dégradation d'objets et de bien immobiliers, coups et blessures volontaires avec armes et violences à agents de la force publique". Suite inconnue.

Le 26 Juillet 1988, Paris, Mohamed Bouchfany, 23 ans, d'origine marocaine, est retrouvé mort entre les rails du métro. Pour ses proches, l'hypothèse du suicide est exclue.

17 Août 1988, St-Ambroix (Gard), Olivier Messaoudi, 21 ans, est tué par un patron de bistrot. Soutenu par un comité de défense animé par le F.N., l'assassin d'abord incarcéré, sera libéré un mois après.

8 octobre 1988, Noisy le sec, Chantal Kaspezak accompagnée du policier Laffage porte plainte dans un commissariat pour un vol de scooter en déclarant qu'elle allait "se faire une cité de rats" et nomme au hasard la cité de la Renardière. Arrivée dans cette cité, elle insulte un groupe de jeunes ("sales crouilles"...). L'un d'entre eux, Malek, la gifle. Deux amis de C. Kaspezak arrivent et insultent les jeunes à leur tour. Après un échange de coups la femme et ses amis repartent. Ils/elles reviennent ensuite une deuxième fois suivi-e-s de trois voitures pleines. Laffage et les autres occupant-e-s des voitures sortent provoquent et agressent de nouveau les jeunes qui essaient de les calmer. Laffage sort une arme et tire deux fois. Le premier coup de feu a été tiré sciemment en direction du bâtiment aux fenêtres duquel se tenaient plusieurs dizaines de témoins. **Malika Moulai**, 13 ans, est atteinte mortellement à la tête. Une deuxième balle est tirée en direction de Malek Harfouche qui se trouvait en bas. Le jeune l'évite de justesse. Laffage s'enfuit aussitôt dans son véhicule. Des témoins se présentent spontanément à la police, certain-e-s sont gardés à vue 24 h, menotté-e-s et sans nourriture. Les informations vers l'extérieur sont bloquées. Laffage est inculqué d'homicide involontaire et incarcéré 25 jours. La famille de Malika se constitue partie civile et porte plainte pour homicide volontaire, mais seule la plainte pour homicide involontaire sera retenue. Motif invoqué : pas assez de preuves, malgré les nombreux témoins. Procès prévu en juin, reporté en mars 1992. L'audience porte seulement sur le meurtre de Malika. Les juges tentent d'occulter la balle tirée sur Malek. Lorsqu'il témoigne, la présidente N. Cutat l'interrompt et dit qu'elle ne veut plus entendre de témoins. Réquisitoire : 2 ans avec sursis. La police évacue le tribunal par la force. Un début d'incendie a lieu au centre commercial de Noisy la nuit suivante. Verdict : 2 ans avec sursis.

Nuit du 9 Novembre au 10 Novembre 1988, Abdelkader Aouane, 51 ans, algérien, tué par balles à son domicile, à Grenoble par un (des) individu(s) qui ont ensuite incendié son appartement.

25 Novembre 1988, Bobigny, Abdelkader Belgourari, 22 ans, algérien, est assassiné à coups de couteau.

10 Décembre 1988, Arandon (Isère), Mabrouck Merabet, 27 ans, d'origine algérienne, est abattu par un patron de bistrot sympathisant du FN. Le 22 décembre 1989, l'assassin bénéficie d'un non lieu par la cour d'appel de Grenoble.

19 Décembre 1988, Alpes maritimes, Georghe Yordachescu, roumain, meurt déchiqueté par une bombe lors de l'attentat contre le foyer Sonacotra de Cagnes sur mer .

Janvier 1989, Montbelliard, Abdelkader Djeba, 22 ans, est abattu par un patron de bar après une dispute à propos de la guerre d'Algérie.

21 janvier 1989, Lyon, Farid Omrani, 18 ans, est tué d'une balle dans le dos par un chauffeur de taxi alors qu'il s'enfuyait sans payer sa course. Lors du procès, les jurés retiennent des circonstances atténuantes. Verdict : 4 ans avec sursis.

29 janvier 1989, Montataire, une querelle éclate dans un bar entre un serveur et **Ahmed Boussina**. les gérants interviennent dans la bagarre et décident d'achever le jeune homme. Celui-ci est exécuté à coups de bouteille, roulé dans des sacs poubelles, son corps transporté en voiture est jeté sur la route à quelques kilomètres. Les assassins effacent les traces. Cinq personnes sont arrêtées. Les deux gérants et le serveur inculpés "d'homicide volontaire", deux de leurs amis de "recel de malfaiteur et non assistance à personne en danger". Le parquet refuse d'accréditer la thèse du crime raciste et déclare : "la dispute est partie sur une histoire de consommation non payée (...) On peut tout imaginer mais rien n'est prouvé si ce n'est que ce meurtre n'a aucun caractère raciste." D'autre part, les autorités font tout pour discréditer Ahmed en ressortant une vieille histoire de vol. Les assassins revendiquent leur acte et disent avoir agi ainsi parce que Ahmed était d'origine nord-africaine et qu'ils avaient peur des représailles (...). Malgré ces évidences le parquet de Senlis maintient la version de l'addition non payée. Suite inconnue.

2 Février 1989, Bouches du Rhône, Kamal Bounouara, 17 ans, est abattu par les gendarmes à l'entrée d'Orgon parcequ'il avait volé une voiture.

12 février 1989, Reims, Ali Rafa, 23 ans, est tué d'une balle en pleine tête par la boulangère Marie-Joelle Garnier parce qu'il avait volé des croissants. La boulangère est inculpée d'homicide volontaire et écrouée. Le 16/2/89 deux cents commerçants manifestent pour demander sa libération. Le 18 février, 1000 personnes défilent dans Reims en souvenir d'Ali Rafa. Début mars, M.J.Garnier est remise en liberté sous contrôle judiciaire. Le 16 mars, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Reims ordonne sa réincarcération. Ce qui donne lieu à une déclaration de son avocat Garaud: "Mlle Naima Daitou Said (procureur) a fait appel de la décision de remise en liberté, ça ne m'étonne pas dans la mesure où cette personne est très proche des milieux maghrébins." Les avocats de la boulangère font cassation et obtiennent la liberté provisoire en juin 89. En novembre 1992, après un procès où l'on a plus jugé la communauté maghrébine que l'accusée : la boulangère est acquittée. Les amis d'Ali Rafa, eux, seront condamnés pour le vol des croissants. De son coté la mère d'Ali, Hadda Rafa 47 ans est dans le coma depuis le décès de son fils. Suite inconnue.

Nuit du 10 au 11 Mars 1989, Oise, Saad Ait Mansour, 22 ans, algérien, est retrouvé mort, noyé dans une rivière de l'Oise dans des conditions suspectes.

15 Mars 1989, Pontoise, Mamadou Barry, 54 ans, d'origine guinéenne, est tué dans un autobus par un individu qui n'admettait pas qu'un noir refuse de lui céder la place.

Nuit du 1er au 2 Avril 1989, Rouen, Charef Eddine Oudina, 21 ans, algérien, est abattu par un veilleur de nuit qui "l'avait pris pour un cambrioleur".

26 Mai 1989, Paris, Ali Mediti, 52 ans, algérien, est abattu d'une balle dans le dos par un agent de sécurité du métro à la station Opéra, à la suite d'une tentative de vol.

13 juillet 1989, un jeune tunisien (Thiez, Haute-Savoie), un Marocain (Dijon, Côtes d'Or), et un fils de harkis (à Saint-Laurent-des-Arbres, Gard) ont été tués dans trois régions différentes. Moins d'une semaine avant, le Garde des Sceaux de Michel Rocard, Pierre Arpaillange, demande aux procureurs de prendre toutes les mesures pour faire face à « la persistance préoccupante d'infractions inspirées par le racisme et la xénophobie ».

Nuit du 13 au 14 juillet 1989, Saint Laurent des arbres, Aissa Badaine, 23 ans, est tué d'une balle par trois inconnus à bord d'une voiture, alors qu'il discutait avec des amis. Le 15 juillet une centaine de personnes manifeste contre les provocations racistes et prennent le maire du village en otage pour faire accélérer l'enquête de la gendarmerie. Quinze jours après les faits deux jeunes (17 et 22 ans) avouent le meurtre d'Aïssa. Suite inconnue.

Nuit du 13 au 14 Juillet 1989, Dijon, Abdelmajid Benzari, 21 ans, est tué d'un coup de canif à l'artère fémorale par un retraité alors qu'il refusait de payer ses consommations.

Nuit du 13 au 14 Juillet 1989, Thiez (Haute Savoie), Youssef Brakia, 23 ans, tunisien, est tué d'un coup de couteau en tentant de s'interposer dans une bagarre. L'assassin a été inculqué d'homicide volontaire.



27 Juillet 1989, Belley (Rhône), Manuel de Almeida, 27 ans, d'origine portugaise, est tué par un armurier, alors qu'il cambriolait un magasin de sport.

26 Août 1989, Grenoble, Mohamed Faraoui, 43 ans, tunisien, est tué de trois coups de couteau par une personne à qui il avait refusé du feu.

22 Novembre 1989, Yvelines, Kamel Tadriss, 18 ans, est retrouvé pendu à la barre des buts de football des Mureaux. Il n'avait selon ses amis, aucune raison de se suicider.

Nuit du 24 au 25 Novembre 1989, Lyon, Abdellah Bouafia, 42 ans, est torturé à mort par cinq vigiles.

11 Janvier 1990, Pyrénées Orientales, Raphaël Baute, gitan, est tué d'un coup de fusil par un garde municipal, à Saises-le-château.

23 Janvier 1990, Rhône, Lahcène Barri, 59 ans, algérien, est abattu par balles au foyer Sonacotra de Venissieux, par un résident français, raciste.

6 mars 1990, La Ciotat, à la suite d'une bagarre avec un collègue de travail, **Saad Saoudi**, 30 ans est placé en garde à vue pour 24h. La famille est prévenue le lendemain matin que Saad devra être présenté au juge de Marseille dans la matinée et libéré à 14h. Saad est emmené en voiture banalisée. Il est abattu par Jean-Claude Marin de 3 balles dans le dos sur le bord de l'autoroute alors qu'il s'enfuyait menottes aux poignets. Marin est inculpé de "coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner". Le policier est remis en liberté le 12 mars 1990. Le parquet fait appel. Suite inconnue.

9 mars 1990, Saint-Florentin, importuné par le bruit devant son restaurant Jacky Bara tire une première fois sur deux jeunes, en blesse au ventre. Ceux-ci s'enfuient. Un groupe de jeunes alerté par les coups de feu se rassemble près du restaurant. Bara tire de nouveau dans le tas, 20 balles au total, et tue **Said Mhanni**, 18 ans. les jeunes préviennent son frère Miloud. Voyant Said baignant dans son sang il se précipite vers le restaurant. Il est atteint de 3 balles au ventre. Le lendemain les jeunes mettent le restaurant à sac. Bara n'en était pas à son premier coup d'essai. Une semaine auparavant il avait déjà tiré sur un jeune avec un pistolet à grenaille. Jacky Bara a été condamné à 10 ans de prison par la Cour d'assises de l'Yonne en 1994 ce qui a provoqué un soulèvement général dans les cités de l'Yonne (Saint Flo, Auxerre, Sens et Migennes en particulier). Bilan : 54 flics blessés dont 17 grièvement. Aucune arrestation du côté des émeutiers.

10 mars 1990, Roannes, un groupe de jeunes Maghrébins qui discutait en bas de leur immeuble est pris à partie par deux hommes ivres: "Je vous préviens mon chien est dressé il mord les gniacs." Puis ils les prennent en chasse avec leur voiture. **Majid Labdaoui**, lycéen de 18 ans est percuté violemment par le véhicule et traîné inanimé sur plusieurs dizaines de mètres. La voiture lui roule dessus et le tue avant de disparaître. Le 12 mars Yves Buteau est inculpé d'homicide volontaire et écroué. Son frère Daniel, l'autre passager, simplement entendu comme témoin est remis en liberté. Le même jour une manifestation à la mémoire de Majid se déroule à Roannes regroupant 6 000 personnes. Suite inconnue.

10 Avril 1990, Mulhouse, Karim Himi, 17 ans, est tué d'un coup de 22 LR pour avoir d'un peu trop près approché une voiture pour y regarder l'heure.

13 Mai 1990, Paris 18ème, **Raphaël Martial**, 53 ans, d'origine martiniquaise, est tué d'un coup de 22 LR, sans mobile apparent, alors qu'il réparait une antenne de télévision sur un toit .

22 Mai 1990, Meaux, **Hortense Babungana**, 41 ans, zaïroise, est abattue à coups de fusil à proximité de la cité où elle habitait. Pierrette Yangou, congolaise, qui l'accompagnait, est également blessée.

Nuit du 25 au 26 Mai 1990, Aramon (près d'Avignon), **Abdel Kader Ferrar**, algérien, est tué à coups de couteau par un buraliste, sympathisant du F.N. L'assassin est inculpé d'homicide volontaire et incarcéré.

6 octobre 1990, **Vaulx-en-Velin**, une voiture de police heurte une moto. le passager, **Thomas Claudio**, meurt sur le coup. Le policier Auriol et ses collègues prétendent que la moto roulait trop vite et qu'elle a glissé. Les témoins affirment que la police lui a coupé la route. La ZUP de Vaulx-en-Velin a déjà connu des heures chaudes. Le lendemain des faits, de sérieux affrontements opposent les jeunes aux policiers qui procèdent à de nombreuses interpellations. Certaines pratiques de la police seront dénoncées (port d'armes illégales, de cagoules, etc.). Le père de Thomas porte plainte et l'avocat de la famille tente d'obtenir l'inculpation de "coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner". Le 17 mars 1992 Oriol et Laurent Asseville (conducteur de la moto) comparaissent en correctionnelle accusés tous deux d'avoir involontairement causé la mort de Thomas Claudio par "maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements". Verdict : Relaxe pour le policier, 3 mois avec sursis pour Laurent Asseville.

17 novembre 1990, **Carcassonne**, après une bagarre avec un Algérien, cinquante parachutistes organisés en commando (et assistés de sous officiers) font une descente dans une cité HLM à grande majorité d'immigrés. Les paras, armés de barres de fer et de nunchakus agressent les habitant-e-s dans leur voiture ou en bas des immeubles. Cinq personnes sont blessées dont deux gravement. Du maire au préfet tout est fait pour minimiser l'incident, quatorze paras sont écroués, inculpés de "violence avec arme, préméditation et complicité". Ils sont libérés le 22 décembre. Procès le 2 juillet 1991. Dix sept paras comparaissant devant le tribunal pour "attroupement armé", certains sont inculpés en plus pour «coups et blessures". Les paras déclarent que cette "expédition" était destinée à "venger et restaurer l'honneur du régiment et qu'ils ne regrettent rien". Réquisitoire : 10 mois dont 9 avec sursis pour ceux ayant effectué un mois de préventive, un mois avec sursis pour les autres. Verdict : peines de 6 à 12 mois avec sursis, privation des droits civiques pendant cinq ans. Ils sortent libres à la barre.

26 mars 1991, **Sartrouville** , **Djamel Cheuouh**, 18 ans, est tué à bout portant par des vigiles dans la cafétéria du centrecommercial de la cité des Indes alors qu'il tentait d'arrêter une bagarre. Durant plusieurs jours, les jeunes de la cité manifestent à plusieurs reprises, assaillent le centre commercial et la mairie. Le maire Laurent Wetzels, fervent défenseur de "l'ordre et de la justice" réclame une répression accrue, neuf jeunes seront interpellés, deux d'entre eux sont écroués pour "dégradation de véhicule par incendie en bande organisée".



5 mai 1991, Ermont (Val d'Oise), à la suite d'une bagarre avec des vigiles dans le centre commercial des Ulis, un jeune de 17 ans, **Bamaro**, est arrêté. Emmené à son domicile pour une perquisition, il tombe du sixième étage et meurt lors de son transfert à l'hôpital. La famille porte plainte pour "défaut de surveillance". Suite inconnue.

25 mai 1991, Cité du Val Fourré, Mantes-la-Jolie, après une semaine d'émeutes et d'affrontements entre jeunes et policiers (jets de pierre, blocage des trains, etc.), des jeunes saccagent le centre commercial. Cinq d'entre eux sont interpellés et placés an garde à vue dont **Aissa Ihich** qui sera violemment tabassé. le 27 mai il décède d'une "crise d'asthme" selon la version officielle à l'issue d'une garde à vue de deux nuits. La famille porte plainte. Le parquet de Versailles ouvre une instruction pour "non assistance à personne en danger et "homicide involontaire". Le docteur qui avait examiné Aissa et déclaré son état de santé compatible avec son maintien en garde à vue est inculpé "d'homicide involontaire". Dans son rapport il ne mentionnait pas que le jeune homme était asthmatique.

En 2001, Les deux policiers mis en cause sont condamnés à huit mois de prison avec sursis pour "violences avec arme par personnes dépositaires de l'autorité publique dans l'exercice de leurs fonction"

8 juin 1991, Cite du Val Fourré, Mantes-la-Jolie Des policiers font un barrage pour tenter d'arrêter une voiture volée. La voiture les percute, une policière heurtée de plein fouet meurt peu après. Quelques heures plus tard, trois à quatre voitures reviennent sur les lieux. Les policiers tirent et tuent **Youssef Khaïf**, 23 ans, d'une balle dans la nuque. La famille se constitue partie civile. Le ministre de l'Intérieur déclare "qu'il faut distinguer un problème de grande délinquance du mal des banlieues".

Durant 10 ans de parodie judiciaire, la famille Khaïf, le MIB (mouvement de l'immigration et des banlieues) et le comité de soutien « justice pour Youssef » n'ont jamais baissé les bras ni cédé aux pressions. Dix ans de lutte, de réunions, de manifestations, sans lesquelles cette affaire serait depuis longtemps enterrée dans les casiers des non-lieu... Comme trop souvent, la justice et les politiques ont parié sur le temps pour que la mobilisation se relâche et que les habitant-e-s du Val-Fourré oublient et laissent faire. Mais la mémoire et la détermination solide de l'entourage mèneront le policier Hiblot aux assises à Versailles les 26, 27 et 28 septembre 2001. Verdict...acquittement.



Un procès colonial

Une justice à sens unique, débouchant sur un permis de tuer ! C'est ainsi que la famille et les ami-e-s de Youssef, nous tou-te-s, avons compris le verdict de la Cour d'assises de Versailles qui le 28 septembre 2001 a acquitté le policier Pascal Hiblot, meurtrier de Youssef Khaïf. Ce verdict a au moins le mérite de la clarté : c'est une déclaration unilatérale de défiance à l'égard non seulement des jeunes, mais aussi de tou-te-s les habitant-e-s du Val Fourré à Mantes et, au-delà, de toutes les populations des cités populaires sous état de siège policier.

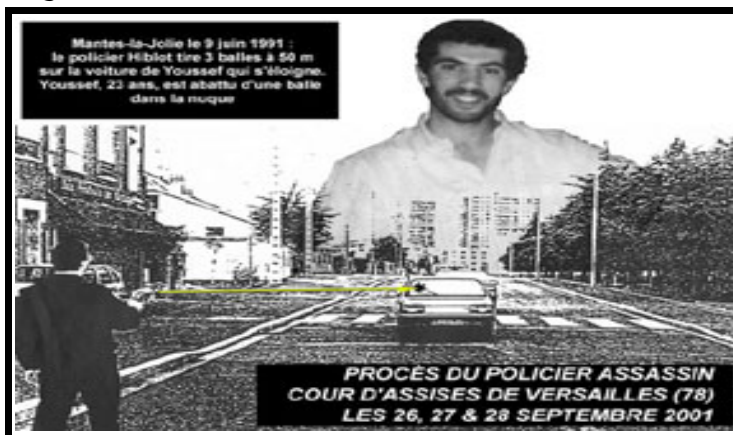
Pour la Cour de Versailles, peu importe que la thèse de la "légitime défense" n'ait pas résisté à l'épreuve des faits. La cour a admis le meurtre d'un tir par derrière. Sa décision couvre ce meurtre en connaissance de cause, et confirme s'il y en avait encore besoin, l'impunité policière dans ce pays. Même pour le policier meurtrier de Habib à Toulouse, ils n'avaient pas osé. Le tribunal correctionnel a en septembre dernier condamné le meurtrier à trois ans avec sursis et interdiction d'exercer dans la police. Le meurtrier de Youssef lui, continue à exercer, aujourd'hui à la DST. Il a même été promu par sa hiérarchie. Certain-e-s montrent du doigt les jurés de Versailles tirés au sort sur les listes électorales, qui auraient décidé cet acquittement en leur âme et conscience. C'est exonérer trop facilement l'institution judiciaire elle-même. La responsabilité de la présidente de la Cour et de l'avocat général, ainsi que celle de la magistrature dans le déroulement de toute la procédure pendant plus de dix ans, est patente : on se souviendra qu'au moment des faits, le procureur Collet n'avait pas jugé nécessaire d'ouvrir une instruction, et qu'il aura fallu que la famille se porte partie civile pour voir la justice saisie. On se souviendra du juge Charpier qui avait délivré une ordonnance de non-lieu, évoquant "l'état de nécessité". Et pendant toute la durée du procès, la famille de Youssef, les témoins et le public solidaire des parties civiles ont eu droit à l'inégalité de traitement, à un mépris teinté d'arrogance et de racisme culturaliste. En effet, d'un côté on nous a présenté un policier "bien de chez nous", un fonctionnaire calme et réservé, au passé exemplaire, sans taches. De l'autre, une multitude de remarques stigmatisantes sur le comportement des jeunes et sur leur éducation douteuse. Les policiers solidaires du meurtrier ont pu occuper l'essentiel de la salle d'audience, et il aura fallu sans cesse se battre nous, pour y avoir accès. Parmi les policiers, ceux qui ont récemment été condamnés avec sursis pour leur responsabilité dans la mort d'Aïssa Ihich, tué au commissariat de Mantes. Et dehors, le quadrillage policier autour du tribunal, mais aussi de la cité du Val Fourré, à grands renforts de CRS, de gendarmes et de BAC, a démontré la volonté délibérée d'intimider tou-te-s ceux/celles qui se sont mobilisé-e-s pour que la justice soit égale pour tou-te-s.

C'est tout cela que nous appelons la hagra, ici en France. Cette partialité de la justice, en connivence avec les pouvoirs publics, pourtant censés représenter l'intérêt général de la société, dans le déroulement même du procès, bafoue le principe d'égalité de traitement. En vérité, il s'agit là d'une justice coloniale. Dans son réquisitoire, l'avocat-général a bien fait mine de saluer la mère de Youssef qui en affirmant "j'ai peur pour les enfants des autres" a dite "une des plus belles phrases entendues dans une cour d'assises". Il a aussi requis dans le sens de la culpabilité de Pascal Hiblot, évoquant un "tir d'arrêt". Mais il a aussitôt affirmé que seuls les gendarmes sont autorisés à tirer de la sorte. Or, en évoquant ce droit, il va dans le sens-même d'une des principales revendications des syndicats de police d'extrême-droite, celui du droit de tuer ! Il a aussi considéré que le policier a bien tué Youssef d'une balle dans la nuque, mais "qu'il n'était pas en état de réfléchir ni de penser au moment des faits". Il a ainsi repris les arguments de la défense du policier, basés sur la confusion de deux faits distincts : la mort malheureuse de la femme-policier Marie-Christine Baillet, une demi-heure environ avant la mort de Youssef. Il a lui aussi préparé les esprits à ce que certain-e-s ont appelé la "légitime panique". Enfin, il a demandé une "peine de principe avec sursis". Une "peine de

principe". Mais quel "principe"? Pour nous, il n'y a qu'un principe qui vaille, celui de l'égalité de traitement. C'est une valeur républicaine fondamentale, et un droit des êtres humains inaliénable...

Le jeune Saïd Lhadj a été condamné, sous la houlette de la même présidente, Mme Muller, à dix ans de réclusion criminelle pour la mort accidentelle de la policière Marie-Christine Baillet. Un élémentaire souci d'équité aurait voulu que Pascal Hiblot soit condamné avec la même vigueur. Le rappeler sans cesse sur la place publique a fini par agacer Mme la présidente, qui a même interrompu le réquisitoire de l'avocat général. Le décor a ainsi été dressé par l'institution judiciaire pour aboutir à une décision inique : l'acquittement pur et simple. Face à ce déni de justice flagrant, qui a choqué bien au-delà des personnes déjà mobilisées, nous en avons appelé à la Dignité. L'heure n'est plus à la seule protestation émotionnelle, aux déclarations tonitruantes ou aux réactions spontanées sans lendemain. A l'énoncé du verdict, des policiers ont crié victoire, et ont accompagné le meurtrier, se livrant à un rodéo nocturne toutes sirènes hurlantes, dans les avenues de Versailles. Ces comportements indignes constituent autant de provocations, de messages de haine. En assumant pleinement notre appel au calme, nous avons clairement signifié notre refus de tomber dans le piège qui nous était tendu. En refusant l'affrontement attendu avec une police toujours plus revancharde, en refusant la spirale d'une violence dérisoire, nous avons tenu à affirmer l'émergence d'une nouvelle force politique capable de faire régner le respect. Et nous saluons tou-te-s les jeunes, et les moins jeunes, qui malgré leur immense sentiment de frustration, ont entendu notre appel et ont su maîtriser l'expression de leur colère. Une colère juste, qui saura s'exprimer sur la place publique en temps et en heure. A tou-te-s, nous disons : la justice n'est pas quitte. Ni la police. Ni la représentation politique de ce pays : hormis le MNR et le Front National venus soutenir bruyamment le policier meurtrier, nous avons enregistré le silence absolu de la classe politique dans son ensemble. Qui ne dit mot consent. On s'en souviendra longtemps. On s'en souviendra en 2002 ! Certes, l'affaire sera portée devant la cour européenne des droits de l'homme, où nous nous battons pour absence de procès équitable. Cette nouvelle bataille sera aussi pour nous l'occasion d'internationaliser la mobilisation, en rappelant que partout dans le monde où prévaut la politique de la "tolérance zéro", la criminalisation de l'immigration et des quartiers populaires, on meurt dans la rue, les commissariats ou les prisons sous les coups de l'oppression policière. Plus fondamentalement, la lutte pour que justice soit faite sera longue et difficile. Le procès de Versailles en marque une étape, éprouvante.

Mais notre mobilisation n'aura pas été vaine : elle aura dissipé les illusions selon lesquelles on peut avoir, en l'état, confiance dans la justice de ce pays. Elle aura permis de renforcer notre détermination, et elle a dégagé une nouvelle génération militante, notamment à Mantes-la-Jolie. C'est cette génération qui a eu l'idée du serment de Versailles qui, désormais, nous unit : en référence aux révolutionnaires français-e-s réuni-e-s dans la salle du jeu de Paume le 20 juin 1789, nous avons fait ce vendredi 28 septembre 2001 le serment de ne jamais nous séparer, et de nous rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce justice soit faite pour Youssef et tou-te-s les autres.



MIB (Mouvement de l'immigration et des banlieues)

6 avril 1993, Paris 18ème, au matin, l'inspecteur Compain retient au commissariat trois jeunes dont deux mineurs soupçonnés d'un vol de cigarettes. A midi, le parquet ordonne leur libération. A 15 heures, il décide pourtant d'interroger de nouveau **Makomé**. A 16 h 30, Makomé, 17 ans est tué d'une balle dans la tête tirée à bout portant. Pendant plusieurs jours, des jeunes s'affrontent aux forces de polices. Verdict en février 1996 : 8 ans de prison pour Pascal Compain.

6 avril 1993, Arcachon, Pascal Taïs est arrêté et placé en cellule de dégrisement. Le lendemain, il est retrouvé mort dans la cellule à la suite de violences visibles. Tout est alors fait pour dégager la responsabilité des policiers... Deux non-lieux suivront avec la négation des faits et des évidences. Il faut ajouter que la mort de Pascal Taïs s'ajoute à la longue liste des crimes policiers qui a suivi le retour de Charles Pasqua au ministère de l'Intérieur, à la fin du mois de mars 1993.

" La procédure conduite dans l'affaire Taïs est édifiante, mais tellement semblable à bien d'autres cas mortels suite à une intervention des forces de l'ordre. Pour la police, il n'y a pas de victimes. Rien que des suspects coupables d'incivisme ou de rébellion. Face à la police, on ne trouve que des "individus" troublant l'ordre public, et qu'il convient de remettre à la raison. Le policier ne peut avoir tort : il représente la loi. Lui répondre peut justifier un passage à tabac, lui résister risque de correspondre à un arrêt de mort. Le policier ignore que la peine de mort a été abolie en octobre 1981."
Maurice Rajsfus

1er mai 1995, Paris, Brahim Bouraam est jeté dans la Seine par des militants néo-nazis durant le défilé du Front national.

Nuit du 19 au 20 août 1995, Sospel, le sous-brigadier Karenco, de la police des frontières, abat d'une balle dans le dos un jeune tzigane installé à bord d'une voiture en fuite. Deux jours plus tard, le 22 août 1995, le ministre de la Justice (Jacques Toubon) réagit en déclarant sur RTL : " C'est un policier qui a fait son travail ". Le 17 décembre 1998, la cour d'assises de Nice acquitte le gendarme qui affirme que la balle est partie accidentellement. Aucune suite judiciaire connue.

8 juillet 1996, les gendarmes prennent en chasse le jeune **Sada**, (originaire de Mantes) accusé de vol de moto. Ce dernier prend peur et plonge dans la Seine. Il se noie et meurt... Immédiatement, la nouvelle se répand au Val Fourré et un climat de tension s'installe sur le quartier entre les jeunes et la police. Contrôles d'identité systématiques, présence d'escadrons de CRS. Le lendemain en soirée, des affrontements finissent par éclater entre jeunes et policiers. Jawad Zaouiya, un autre jeune de Mantes, est arrêté dans son foyer familial...

23 Juillet 1996, Bois-d'Arcy (78), Jawad Zaouiya, 20 ans, avait été placé le 12 juillet 1996 en détention provisoire, à la suite d'incidents avec des policiers dans son quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie (Yvelines). Il partageait une cellule de 9 m2 avec deux autres détenus. Le 23 juillet, en pleine nuit, l'un d'eux a déclenché un incendie. Il était 1 h 20. La porte de la cellule n'est ouverte qu'à 1 h 35. Quand le SAMU arrive à 2 h 05, Jawad et son codétenu incendiaire, asphyxiés, sont morts depuis au moins 25 minutes.

25 juin 1997, Paris, au cours d'une opération de police contre le travail clandestin, un jeune Chinois saute du deuxième étage d'un immeuble et meurt de ses blessures. Aucune instruction ouverte.

12 Septembre 1997, Lyon, Lakdhar Aissaoui, 34 ans, est incarcéré le 19 septembre 1996 à la maison d'arrêt St-Joseph. Suite à une altercation avec le directeur de la prison, il est placé au mitard. Il est conduit à l'hôpital Jules Cormont le 12 septembre 1997 où il succombera à la suite d'une « tentative de pendaison » selon la version officielle. Constatant des hématomes sur le corps du défunt, la famille ne croit pas à la version des autorités pénitentiaires et décide de porter plainte.

Novembre 1997, Djamel Krime décède en à la maison d'arrêt de Grasse.

17 décembre 1997, Dammarie-les-Lys, Abdelkader Bouziane et son cousin **Djamel Bouchareb** sont au volant de la Golf de la tante d'Abdelkader. Dans le quartier de la Plaine-du-Lys, ils sont repérés par des policiers de Dammarie. Abdelkader n'a pas le permis de conduire ; pris de panique, il accélère et une course-poursuite s'engage. La poursuite prendra fin au rond-point de la Libération à Fontainebleau où une patrouille de la BAC a tendu une embuscade à la Golf. Une balle tirée par le policier Lechiffre atteint Abdelkader en pleine nuque et le tue sur le coup.

Alors que leurs collègues venaient d'abattre un jeune de 16 ans, les policiers de Dammarie qui suivaient la voiture estiment sans doute que le travail n'est pas fini et que la présence d'un témoin est indésirable. Ils arrachent Djamel de la voiture, le plaquent au sol et le tabassent consciencieusement. Il ne sera sauvé que par l'arrivée imprévue d'un automobiliste. Dans un premier temps, les policiers et le procureur ainsi que le Ministre de l'Intérieur Chevènement ressortent encore une fois la thèse magique de la "légitime défense", invoquant un "regrettable concours de circonstance", avant même que la Justice n'ait établi quoique ce soit. En quelque sorte, affaire classée, alors que ni le passager, ni les autres témoins n'ont encore été entendus. Suite à ces déclarations relayées massivement par la presse, des incidents violents éclatent à la Plaine-du-Lys pendant plusieurs nuits. De nombreux jeunes sont interpellés et mis en détention provisoire pendant plusieurs mois, avant même que la Justice n'ait pu prouver leur implication au moment des faits.

Là encore, la présomption d'innocence ne s'est pas appliquée pour tous de la même façon. En effet, le policier meurtrier en a largement profité et n'a quant à lui pas fait un seul jour de prison. Quant aux tabasseurs de Djamel, un seul des policiers a été mis en examen pour "coups et blessures illégitimes", et remis aussitôt en liberté. Il continue son "boulot" au sein de la Police. L'expertise balistique a démontré que les balles étaient rentrées par l'arrière de la voiture. De plus, la reconstitution, devant une présence massive d'amis d'Abdelkader, a démontré que la Golf roulait à 36 km/h quand elle est arrivée sur les lieux du drame (selon les policiers, la voiture avait essayé de les écraser et leur fonçait dessus à une vitesse estimée à plus de 100 km/h!). Le policier a tiré alors qu'Abdelkader Bouziane venait de franchir sans s'arrêter un barrage de police et que son véhicule était en fuite, à une vitesse qui sera estimée à 36 km/h lors de la reconstitution.

Les policiers bénéficient d'un non-lieu en décembre 2001.

9 mai 1998, Lyon, Smaïn Massoui, 21 ans, incarcéré pour deux mois et demi pour un vol d'auto-radio, écrit à sa mère : "En sortant, j'arrête mes conneries, je trouve un boulot, je me marie et je fais un enfant". Il devait sortir le lundi, le samedi précédent, à 7 heures du matin, il est retrouvé pendu dans sa cellule.

16 septembre 1998, région de Besançon, la famille **Hakkar** est bien connue des magistrats de la région de Besançon. Le grand frère de la famille, Abdelhamid, accusé d'homicide sur la personne d'un policier lors de vol avec violence, lutte depuis 15 ans contre l'acharnement de la Justice qui lui a infligé plus de 5 ans de préventive et la succession de 12 juges d'instruction, et nié le droit à un procès équitable (aucun avocat présent). La France a été condamnée par les instances européennes pour le déni de justice qu'a constitué l'affaire Abdelhamid Hakkar. C'est au tour de son frère **Yacine** d'être confronté au racisme et à l'injustice. Le 16/09/1998, Yacine accompagne son cousin qui rend visite à Monsieur Henry Lejeune, vendeur de tableaux. Mais l'artiste est aussi un passionné d'armes à feu. Il exhibe quelques armes, épaule un fusil de chasse, dirige le canon vers Yacine, déclarant à ce dernier "un Arabe à cette distance, ça ne se rate pas". Sa phrase à peine achevée, il tire sur Yacine et le touche au visage. Yacine s'écroule. Le tireur ne porte aucune assistance au blessé, n'appelle pas les secours, et se contente avec sa femme d'éponger le sang qui s'écoule. Le Juge d'instruction du T.G.I. de Vésoul a répondu au dépôt de plainte de Yacine que cette plainte ne sera reçue que contre une consignation de 8000 Frs sous un délai de 30 jours. Suite inconnue.

Novembre 1998, Tourcoing, **Sydney Manoka Nzeza**, 25 ans, décède lors de son interpellation, alors que trois policiers tentaient de le menotter en le maintenant au sol. Ils sont cinq policiers à être jugés en 2000. Deux d'entre eux sont reconnus coupables d'homicide involontaire et condamnés à 7 mois de prison avec sursis. Les cinq policiers sont par contre relaxés du chef d'accusation de « non-assistance à personne en danger ».

20 novembre 1998, trois policiers toulonnais tuent **Mohammed Saoud**, un jeune Tunisien en état de dépression nerveuse, en l'étouffant par écrasement. Les faits se déroulent sur la terrasse de son domicile, lors d'une interpellation. L'homme était alors à terre, menotté et maîtrisé. Le 12 octobre 2000, les policiers mis en cause bénéficient d'un non-lieu.



20 novembre 1998, Longwy, dans la soirée, Belaïd Mellaz et un ami entrent dans la pharmacie de Kiffer pour lui dérober 3000 francs. Le pharmacien décide alors de se faire justice. Il poursuit les deux jeunes armé de son 357 Magnum. Sur la voie publique il tire à cinq reprises en direction de Belaïd et de son ami. Une balle tue un chien, une autre blesse son propriétaire tandis que deux autres achèvent la course de Belaïd. Mortellement atteint dans le dos, il s'écroule, une balle est rentrée dans son omoplate gauche, une autre s'est logée dans sa nuque.

Cet assassinat engendre un mouvement sécuritaire initié par les commerçants et le torchon local "Le Républicain Lorrain" qui profite de cet assassinat pour criminaliser les jeunes du bassin de Longwy. Cette solidarité entre notables a certainement influencé les magistrats et début décembre 1998, la chambre d'accusation de Nancy remet en liberté le pharmacien Kiffer écroué depuis le 22 Novembre 1998 pour "homicide volontaire". Les magistrats nancéens ont considéré que le trouble à l'ordre public avait cessé et qu'en conséquence l'incarcération de cet homme n'était plus indispensable à la bonne marche de l'enquête. Pourtant les circonstances de la mort de Belaïd établissent clairement la culpabilité de Kiffer. Pendant l'enquête de police, la famille d'un des amis de Belaïd a été interrogé révoquer à la main. Durant ces investigations le Commissaire Tonnelier a placé en garde vue quatre jeunes proches de Belaïd.

13 décembre 1998, un policier toulousain, accompagné de ses collègues, tue le jeune **Habib**, 17 ans, d'une balle dans la tête, tirée à bout touchant lors d'une interpellation. Habib est décédé suite à une double hémorragie, provoquée par la balle qui a traversé son cou et son épaule, avant de ressortir par le sein droit. Son corps est retrouvé trois heures plus tard : les policiers l'avaient abandonné agonisant sur la chaussée, sans avertir le SAMU ni les pompiers. Ils avaient également négligé de rendre compte à leur hiérarchie du coup de feu tiré, comme obligation leur en était faite. Deux des collègues du meurtrier sont même retournés sur les lieux du meurtre pour récupérer les douilles des balles tirées. Ce meurtre provoque plusieurs journées d'émeutes, durant lesquels un jeune homme de vingt-deux ans tire sur un policier et le blesse ; il sera condamné à douze ans de prison ferme. En revanche, il faudra attendre trois ans pour que le policier meurtrier comparaisse devant un tribunal, pour être finalement condamné à trois ans de prison avec sursis...

31 janvier 1999, Lyon, Nordine Maamcha, 31 ans, incarcéré à la maison d'arrêt de St-Paul en septembre 1998, décède à l'hôpital Jules Courmont à deux mois de sa sortie, suite à une "tentative de pendaison au mitard". La famille est prévenue (par téléphone) par un responsable de la prison (anonyme). le rapport d'autopsie n'a pas été remis à la famille.

Younès Aalilouch, 23 ans, jeune handicapé, est incarcéré en mai 1999 à la maison d'arrêt St-Joseph à Lyon pour un an. Au cours d'un parloir avec les membres de sa famille, il s'était plaint d'avoir subi des violences de la part des surveillants. Un medecin de la prison annonce le suicide de Younès : pourtant les conditions du décès restent inexplicables.

14 mai 1999. Le tribunal de Bobigny acquitte un lieutenant de police qui avait tué d'une balle dans la tête un chauffeur de taxi guadeloupéen. Une semaine auparavant, il avait été décoré de la médaille d'honneur de la police française.

23 juin 1999. Le tribunal de Bobigny relaxe un commissaire de police et un inspecteur en service à Roissy jugé pour des violences ayant entraîné la mort d'un sans-papiers sri-lankais, **Arunam Fíva**, au cours de son expulsion.

2 juin 1999, Lyon, Medhi Reziga, originaire de Vaux-en-Velin, est incarcéré à la maison d'Arrêt de St-Joseph pour "rébellion à agent". Suite à une altercation avec un maton, il est condamné à 30 jours de mitard. 5 jours avant sa sortie du mitard, 15 jours avant la fin de sa peine, il se serait donné la mort par pendaison. L'enterrement a lieu avant le dépôt de plainte, ce qui empêche toute contre-expertise.

30 juillet 1999, Nadja Rami, 34 ans, mère de deux enfants, est incarcérée à la maison d'arrêt des Baumettes. Les surveillants ont négligé des douleurs au ventre dont elle se plaignait. Elle décèdera plus tard, menottes aux poings, à l'hôpital Sainte Marguerite.

Août 1999, Grasse, Sabri Zaïter, 20 ans, est retrouvé mort à la maison d'arrêt de Grasse. La version officielle, il se serait étouffé avec un oreiller...au mitard

25 Août 1999, Lyon, Khaled Bouaffia, 17 ans, est incarcéré à la maison d'arrêt Saint Paul le 24 juin 1999. Il est placé au mitard pour une durée de 20 jours. Il doit sortir le 12 septembre. Le 24 août sa famille lui rend visite. Puis un infirmier psychiatrique. Le lendemain il est retrouvé pendu selon l'administration pénitentiaire. Sa famille refuse de croire à son suicide, et porte plainte au parquet de Lyon.

Nuit du 24 au 25 août 1999, Auxerre, Michel-Hicham Gutsche, incarcéré à la maison d'arrêt d'Auxerre, décède à l'hôpital. Le substitut du procureur déclare qu'il est pendu dans sa cellule. Le corps d'Hicham ne porte aucune marque de strangulation, et son corps est réquisitionné. La famille subit des pressions pour enterrer le corps.....et le dossier avec! Une manifestation est organisée. Le groupe de manifestant-e-s est gazé par la police dans le train qui les menait au tribunal d'Auxerre.

1er septembre 1999, Villepinte (93), Nordine Bara, incarcéré en détention préventive, est retrouvé pendu au mitard 5 jours avant l'examen de sa demande de mise en liberté provisoire. Il porte des traces de coups sur le visage. La famille est prévenue par télégramme. le procureur conclut au suicide et veut classer l'affaire, le premier avocat "oublie" de porter plainte. Il faudra 30 jours de lutte de la famille et l'occupation du tribunal de Bobigny pour que le parquet réouvre le dossier et accorde la contre-expertise...suite inconnue.

4 décembre 1999, Agen, Hocine el Mokhtar, 28 ans, décède en prison bien que son état de santé ne permettait pas son incarcération. Il serait mort d'une crise cardiaque suite à l'absorption de médicaments.

29 décembre 1999, Fleury, Jolivet Lema, 20 ans, est retrouvé mort au mitard par asphyxie à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

8 février 2000, Nantes, Zamani Derni est retrouvé pendu au bout d'un drap, au quartier disciplinaire de la maison d'arrêt. Selon la version officielle. Car celle-ci a beaucoup changé. Lorsque la famille réussit à voir le corps, il est couvert d'ecchymoses: marques à la tête, écorchures aux genoux, hématomes aux hanches et au bas-ventre, des traces aux aisselles, aux chevilles, qui font soupçonner qu'il aurait pu être attaché...mais aucune trace de strangulation. Rabha, sa sœur, a alors l'idée de le photographier. Car aucune de ces traces n'apparaissent sur le rapport d'autopsie.

24 février 2000, Djamel Mezaache, 33 ans, décède à la maison d'arrêt de Villefranche sur Saône.

11 juillet 2000, Pascal Labidi, 32 ans, incarcéré à la prison de Nice, est déclaré mort d'une crise cardiaque. Deux heures avant, il est prit d'un malaise. Son co-détenu essaie de le ranimer tout en appelant un gardien à l'aide. Celui-ci ouvre la porte, puis la referme pour aller chercher du secours. Il reviendra 45 minutes plus tard, alors que le corps de Pascal gît, sans vie, sur le sol de la cellule. Trois versions sont données par l'administration. Il se serait suicidé, puis il aurait eu une crise d'épilepsie, enfin il serait tombé par la fenêtre, pour finir mort d'une overdose. Suite inconnue.

25 avril 2002, Tarbès, Belgacem Soltani, 19 ans, décède à la maison d'arrêt.

2 Août 2002, Mohamed Habel décède à la prison des Baumettes, retrouvé pendu dans sa cellule. « Depuis, comme toutes les familles et proches confrontés à un décès en prison, nous nous heurtons à l'opacité du milieu carcéral et à l'impossibilité de savoir ce qui s'est réellement passé. »



« L'A.F.L.I.D.D et le M.I.B n'ont cessé d'alerter l'opinion publique sur les morts suspectes en détention, des actions ont été entreprises afin que la lumière soit faite. La justice, après avoir été absente, sourde, délibérément partielle, semble se réveiller pour mettre en marche la machine à classer, la machine à produire des non-lieux.

Nous ne laisserons pas faire, nous n'accepterons jamais que les dossiers soient enterrés avec nos fils, nos filles, nos frères, nos soeurs, nos amis. Nous leur devons ce combat pour la vérité. »

Association des Familles en Lutte contre l'Insécurité et les Décès en Détention

16 avril 2000, Lille, un policier, accompagné d'un collègue, abat d'une balle dans la nuque (à bout portant) le jeune **Riad Hamlaoui**, 23 ans, alors qu'il est assis dans une voiture à l'arrêt, côté passager, en train de boire avec un ami

Le 19 avril 2000, le ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement fait savoir qu'il ne souhaite pas réagir sur cette affaire, qu'il ne qualifie pas de "bavure", mais de "drame affreux" et "consternant". Le 4 juillet 2002, le policier, reconnu coupable, sera condamné à trois ans de prison avec sursis

19 juin 2001, Montigny-les-Cormeilles, un jeune homme d'origine maghrébine meurt d'un accident de scooter à la suite d'une course-poursuite. Il avait été pris en chasse par des policiers alors qu'il roulait sans casque avec un ami. Aucune suite judiciaire connue.

29 octobre 2001, un Congolais décède après une nuit de garde-à-vue au commissariat de police du neuvième arrondissement de Paris. Plusieurs personnes témoignent de la brutalité de son interpellation, alors qu'il était au volant de sa voiture. Aucune suite judiciaire connue.

5 novembre 2001, Antibes, un jeune homme d'origine maghrébine meurt d'une crise cardiaque en pleine rue lors d'un contrôle d'identité. Les policiers ont empêché ses camarades de lui faire un massage cardiaque. Aucune suite judiciaire connue.

2 janvier 2002, un policier abat le jeune **Moussa**, seize ans, d'une balle dans la tempe lors d'une course-poursuite en voiture. Aucune suite judiciaire connue.

6 septembre 2002, Châtenay-Malabry (92), Georges Mondésir, 42 ans, coupe un tuyau d'arrosage avec un couteau sur une pelouse du quartier. La BAC arrive. Les policiers lui demandent de jeter le couteau, il s'exécute, mais ayant pris peur il s'enfuit. Les policiers le rattrapent rapidement, un BAC lui fait une clé au cou. Terrorisé, il se débat. Des jeunes interviennent : "Arrêtez, vous l'étranglez". Deux minutes après, il devient bleu et ne se débat plus. Selon les témoins, contrairement à ce qui s'est dit, il est bel et bien mort entre les mains des policiers, sur la pelouse en bas de chez lui, sous les yeux des mêmes avec qui il jouait quelques instants auparavant.

30 décembre 2002, Ricardo Barrientos, un Argentin âgé de 52 ans, meurt des suites d'un malaise cardiaque au cours de son expulsion forcée. Bien que ce type de malaise cardiaque soit rarissime, la police des frontières conclut à une "mort naturelle". Suite inconnue.

18 janvier 2003, Mariame Getu Agos, un Somalien âgé de 24 ans, meurt des suites d'un malaise survenu lors de son expulsion forcée.

Avant l'embarquement, il avait déjà fait deux malaises, considérés comme des malaises "simulés" par le médecin de la police des frontières. Quelques jours plus tard, le chef de cabine de l'avion témoignera de la violence des policiers : l'un d'entre eux s'est "assis sur la taille et les cuisses" du jeune Somalien, le second "sur le thorax", et le troisième a appliqué un coussin sur sa tête pour étouffer ses cris. Les trois fonctionnaires sont suspendus, et une enquête est ouverte.



21 mai 2002, Dammarie-les-Lys, un policier abat le jeune **Xavier Dem** d'une balle dans la tête lors d'une interpellation au domicile de son grand-père. Aucune suite judiciaire connue.

23 mai 2002, Dammarie-les-Lys, **Mohamed Berrichi** meurt d'une chute de moto à la suite d'une course-poursuite. Les policiers avaient pris en chasse le jeune homme parce qu'il ne portait pas de casque. Aucune instruction n'est ouverte.



L'association "Bouge qui Bouge", a été expulsée de ses locaux le 28 juin, parce qu'elle organisait les jeunes du quartier, notamment à la suite des décès des jeunes Xavier et Mohamed, à une semaine d'intervalle, suite à une intervention policière. Le jugement de la Cour d'Appel du 16 juillet 2002 signifie un camouflet pour ceux qui voulaient faire taire les jeunes qui s'organisent. Elle a infirmé le premier jugement et "ordonne à l'OPHLM de Seine et Marne de remettre à la disposition de l'Association Bouge qui Bouge le local fermé à la suite de l'arrêt du 28 juin." Quelques jours après ce jugement, le local a été détruit, suite à un incendie criminel. La Cour d'Appel annule l'ordonnance rendue le 28 juin par le Président du TGI de Melun. Cette décision constitue une victoire pour le droit, la justice et pour la liberté d'expression et d'association.

1er mars 2003. Aux alentours de Durfort, dans le Gard, un gendarme abat **Mourad Belmokhtar**, dix-sept ans, d'une balle dans la nuque, alors qu'il est à bord d'une voiture en fuite. La voiture était recherchée pour tentative de cambriolage. Quinze coups de feu ont été tirés, par deux gendarmes. Les gendarmes en cause ne sont pas suspendus, et le Conseil municipal de Saint-Hippolyte-du-Fort vote une motion de "sympathie" et de "soutien" aux gendarmes, pour les "moments difficiles" qu'ils traversent, sans un mot pour les proches de la victime.

17 mai 2003, à Champigny (94), **Jamel** est appréhendé pour délit de fuite après avoir conduit une mini-moto, sans porter de casque. C'est le fait brut. Cinq jours plus tard, pourtant, Jamel est opéré pour une ablation de la rate, et une partie du pancréas – suite à "un coup direct violent et très localisé", selon les expertises médicales. Le jeune homme avait été frappé à coups de pied, alors qu'il était au sol. Curieusement, le procureur n'a pas prononcé de réquisition. Il est vrai que, durant les cinq années d'instruction, le parquet avait requis le non-lieu à deux reprises. Il paraît évident que la justice n'aime pas trop s'attarder sur certaines bavures policières. Jugement en délibéré, le 5 janvier 2009.

L'un des policiers explique que "cela reste une intervention comme j'en ai fait beaucoup avant, beaucoup après. Il n'y a pas eu de violence de ma part, ni de celle de mes collègues". Selon deux expertises médicales, "l'hypothèse la plus plausible est celle d'un coup comme un coup de pied direct, violent et très localisé". Selon la version des policiers, les blessures du jeune homme pourraient être soit antérieures soit postérieures à l'arrestation. Le tee-shirt que portait ce jour-là Jamel a été produit au cours de l'instruction. Dix empreintes de semelle y étaient visibles. Seules les chaussures de l'un des quatre prévenus ont été comparées aux traces. Selon l'expertise, "les traces sont trop petites pour être formelles, mais il existe une compatibilité entre les chaussures de l'un des policiers et deux traces relevées".

L'avocat de la victime, M e Gérard Zbili, a comparé ce dossier à "une patate chaude" que le parquet se renvoie. Car, dans un premier temps, le ministère public avait classé l'affaire après une enquête de la police des polices. Puis, à deux reprises, à la suite de la plainte de la victime, le parquet avait encore requis un non-lieu. "Je sais que l'on ne va pas remettre en question l'institution", a déclaré l'avocat, tout en affirmant que "des coups de pied sont à l'origine" de ce qui est arrivé à la victime. Le conseil a par ailleurs estimé que si le dossier avait concerné "quatre malfaiteurs", le ministère public aurait eu "un autre comportement". L'avocate des quatre policiers a plaidé la relaxe des prévenus en précisant que "ceux-là risquent leur vie".



Décembre 2003, prison de Pontet (Vaucluse), Sofian, 18 ans, est retrouvé pendu le jour de Noël dans sa cellule. Son corps comportait "des hématomes, des ouvertures au niveau du front et du nez, des bleus sur sa poitrine et sur son visage. Nous ne sommes pas du tout convaincus que c'est un suicide" dit la famille.

27 février 2004, Abdelkarim Aouad, 30 ans, décède après un séjour non recommandé au commissariat de Marignane. « Je connais les traces que laissent des coups de matraque », dit le frère de la victime après avoir vu le corps. Mais le procureur n'y croit pas.

Le 20 février Abdelkarim, qui souffre depuis plusieurs années de problèmes psychiatriques, est retrouvé à un kilomètre de chez lui, dans le jardin d'une maison de Marignane qu'il prend pour la sienne. Le jeune homme est blessé à l'arcade sourcilière et tient des propos incohérents. Le propriétaire, ne sachant que faire, prévient la police. Les flics l'embarquent. Plus tard dans la soirée, les pompiers sont appelés au commissariat : ils découvrent dans une cellule Abdelkarim en arrêt cardiaque. Son corps porte des traces de coups. Ils le réaniment et le conduisent à l'hôpital Nord de Marseille. Il y est mort le 27 février sans avoir repris connaissance. Les flics affirment que les blessures de la victime étaient antérieures à son interpellation et qu'elle a fait un malaise. La famille, elle, soupçonne un passage à tabac et a donc porté plainte pour « coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner ». Le parquet d'Aix-en-Provence a ouvert une information judiciaire et saisi l'Inspection générale de la police nationale (IGPN).

Le procureur de la République d'Aix-en-Provence, Olivier Rothé, n'a pas attendu longtemps pour se forger une opinion. Avant même le rapport d'autopsie et l'audition des témoins par le juge d'instruction, il assurait : « *je ne pars pas du tout sur une hypothèse de violences policières* ». Avec un tact infini, le parquet prendra même soin de confier l'enquête au commissariat de Marignane, celui-là même où Abdelkarim a perdu la vie. Mais à un « *autre service* » (sic), précisera-t-il. Révulsée, la famille proteste et obtient finalement que l'enquête soit menée par le SRPJ de Marseille.

coïncidence troublante : le commissariat de Marignane fait déjà l'objet d'une autre plainte pour violences policières, déposée en décembre 2003 suite à une perquisition musclée. Cette fois encore, la victime est basané. Elle a manqué de peu d'avoir la vessie éclatée et a perdu une dent dans l'histoire. Suite inconnue

18 mars 2004, Strasbourg, Hassan Jabiri, 33 ans, est tué d'une balle dans la tête tirée par un gendarme suite à un contrôle. Son véhicule qui avait perdu son pare-chocs arrière avait été suspecté par les agents de l'ordre. Le parquet de Colmar a qualifié le coup mortel d'"accidentel". "le coup de feu est parti accidentellement du bas vers le haut" selon M. Pascal Schultz, procureur de la République. La famille a annoncé son intention de porter plainte pour homicide involontaire.

En Janvier 2009, la cour d'appel de Colmar condamne le gendarme à une peine de huit mois de prison avec sursis

10 Avril 2004, Marne (94), Mickaël, 19 ans, est noyé par cinq mètres de fond dans la Marne sous les yeux de la police qu'il poursuivait pour un tag sur un mur antibruit.

26 juin 2004, Paris 19ème, Ibrahim Diakite, 7 ans, est tué par la balle d'un policier. D'après la version de ce dernier, il manipule son arme de service dans sa chambre, une balle part, elle traverse le mur et blesse grièvement deux enfants voisins. D'après le communiqué officiel qui a suivi l'affaire, le policier avait le droit de garder chez lui son arme. Un de ces enfants, Ibrahim Diakite, 7 ans vient de mourir de la balle logée dans sa tête. Les médias (est-ce un hasard ?) gardent le silence.



15 octobre 2004, Paris, Abdelhafid Rouag, 45 ans, placé en garde à vue au commissariat du 17^e arrondissement le 9 octobre, est retrouvé le lendemain dans un état "semi-comateux" à 100 mètres du poste. Il est mort cinq jours plus tard à l'hôpital Bichat.

La Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) s'est penchée en juin sur le dossier et a relevé "certaines anomalies" qui l'ont conduite "à mettre en doute la sincérité de certains procès-verbaux". Le juge d'instruction, désigné après la plainte de la famille, a ordonné une expertise des signatures des procès-verbaux du gardé à vue. Le rapport, tombé le 27 juin, est formel : la victime "n'en est pas l'auteur". Si ce n'est lui, ce sont donc les policiers.

La commission s'interroge aussi sur "l'heure réelle" à laquelle Adlen Rouag est parti. Un brigadier-chef propose 18 h 10, un de ses collègues assure l'avoir croisé au poste à 19 h 15, l'heure de fin de la garde à vue n'a de toute façon pas été notée dans le registre. Enfin, la CNDS ne s'explique pas pourquoi le corps de la victime, à deux pas du commissariat, n'a pas été aperçu dans la nuit par les nombreuses patrouilles ou les policiers qui venaient prendre leur service. Sauf à penser que le commissariat s'est débarrassé au petit matin de l'homme dans un "semi-coma". La commission, qui soupçonnait à juste titre que les sept signatures des PV n'étaient pas de la main d'Abdelhafid Rouag, a demandé au parquet d'engager des poursuites pour "faux en écritures publiques".

Le peu d'enthousiasme du parquet a été utilement suppléé par la plainte avec constitution de partie civile, déposée par Me Eric Plouvier au nom de Kheira Rouag et de ses enfants, pour "non-assistance à personne en péril" et "blessures involontaires". Suite inconnue

Decembre 2004

Paris (AP) - La vaste majorité des victimes de violences policières sont étrangères ou leur nom ou leur apparence physique laissent penser qu'elles le sont, selon un rapport présenté vendredi par la commission nationale Citoyens Justice Police.

Cet organe regroupe la Ligue des droits de l'homme (LDH), le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), le Syndicat des avocats de France (SAF) et le Syndicat de la magistrature (SM).

Entre juillet 2002 et juin 2004, la commission Citoyens Justice Police a reçu près de 200 courriers postaux et électroniques. Cinquante dossiers de violences illégitimes de la part de fonctionnaires de police ont été "travaillés au fond", selon le rapport d'activité.

"Dans 60% des cas, les victimes sont des ressortissants étrangers", principalement en situation régulière, relève l'étude. "Dans les 40% restants, les victimes sont de nationalité française mais, à quelques exceptions près, leur nom ou leur apparence physique peut laisser penser qu'elles sont d'origine étrangère". Les opérations de police propices aux dérapages conduisant à des actes de violence sont majoritairement les contrôles d'identité", précise Citoyens Justice Police.

Janvier 2005, Abou Bakari Tandia, un Malien âgé de 26 ans, décède un mois après une garde à vue mouvementée au commissariat de Courbevoie (92). Entre temps, le jeune homme était tombé dans le coma. Trois ans plus tard, l'enquête n'ayant pas vraiment été conduite sérieusement, la famille de la victime souhaite démontrer que la police n'a pas dit toute la vérité sur cette affaire. Le dossier médical disparu depuis 2005 réapparaît, l'histoire de caméra de surveillance en panne selon les flics ne tient plus... Suite à la marche et à de nombreux articles dans la presse, le parquet se lance dans de nouvelles contorsions pour justifier la mort d'Abou Bakari.



7 mars 2005, Balé Traoré, est grièvement blessé par un policier dans le quartier de la Goutte d'Or. Le lendemain, le ministre Villepin s'était empressé de justifier l'intervention policière en qualifiant la victime de « trafiquant de crack bien connu des services de police, au casier judiciaire bien fourni ». Les flics seraient intervenu lors d'une transaction, et le coup de feu s'expliquerait par la résistance du dealer. Sommé par l'avocat de la famille, le ministre fait machine arrière : il prétend qu'il n'a mis personne en cause nommément. Quant à la version des faits présentée par les flics, elle est de moins en moins crédible. Balé Traore était censé être monté dans la voiture d'une cliente pour vendre son crack. Mais, affirme l'avocat de Balé, il n'y a pas eu de saisie de crack dans la voiture et la conductrice a d'abord affirmé ne pas en avoir acheté, avant de changer de version en cours de garde à vue...Même si Balé avait vendu du crack, cela ne changeait rien au fait qu'il s'est fait flinguer à bout pourtant alors qu'il n'avait lui-même pas d'arme. L'argument qui justifie la violence policière par « ce sont des délinquants, il est normal d'être violent avec eux » est déjà puant en lui-même. Mais ce qui est souligné ici, c'est la stratégie ordinaire du mensonge, après une violence policière, pour laisser le temps à l'émotion de retomber.

2 avril 2005, Aubervilliers (93), un jeune de 17 ans circulant en scooter se tue après que des policiers de la Bac se soient lancés à sa poursuite. La préfecture parle d'accident, les jeunes voient les choses autrement. Deux nuits de suite des affrontements ont opposé jeunes et policiers, il y a des dizaines d'arrestations et des voitures brûlées. Suite inconnue.

21 octobre 2005, Samir Abbache, 26 ans, décède à la prison de Mulhouse où il purgeait une peine de 15 mois. Il ne lui restait que 15 jours de détention. Résultat d'autopsie : "Il s'agit très vraisemblablement d'une mort suicidaire", la certitude brille par son absence. La mère de Samir a de sérieux doutes quant à cette hypothèse qui est largement contredite pas les témoignages de codétenus, les projets d'avenir du jeune homme, les traces manifestes de violence sur le corps, le mauvais rapport entretenu avec un maton qui harcelait son épouse...

27 octobre 2005, Clichy-sous-Bois (93), Zyed Benna, 17 ans, et **Bouna Traore**, 15 ans, meurent électrocutés dans un transformateur EDF. Poursuivis par la police, craignant un contrôle, alors qu'ils étaient "en règle", les deux jeunes s'étaient réfugiés dans le site dangereux. Un troisième jeune, Muhittin Altun avait été grièvement blessé. Ce drame avait été à l'origine des trois semaines d'émeutes en banlieue fin 2005. Trois ans plus tard, le dossier judiciaire n'est toujours pas bouclé et les familles des victimes se disent "inquiètes" que l'on "essaie de l'enterrer", selon un proche cité par l'AFP. Deux policiers ont été mis en examen en février 2007 pour non-assistance à personne en danger : un gardien de la paix qui a vu les jeunes s'approcher du site EDF et qui a dit à la radio "je ne donne pas cher leur peau", et la standardiste du commissariat de Livry-Gargan. Tous deux sont passibles de cinq années de prison. Un premier juge d'instruction a clos l'enquête il y a 20 mois, en vue d'un renvoi devant un tribunal. Entretemps, une seconde juge a repris l'instruction fin 2007, elle a souhaité organiser un "dernier transport" sur les lieux pour vérifier "l'emplacement précis" de Muhittin Altun. Un "culte du détail" dénoncé par Jean-Pierre Mignard, l'avocat des familles, comme un "retard supplémentaire" et un "pur scandale". Près de trois ans plus tard, le tribunal de Pontoise a finalement admis "qu'aucune infraction n'a été constaté" contre ces jeunes alors accusés d'avoir voulu piller une cabane de chantier, alors qu'ils revenaient d'une partie de football.



Décembre 2005, Lille, sept femmes d'origine maghrébine qui participent à une fête de fiançailles à Faches-Thumesnil sont molestées. L'une des victimes, une personne âgée, est blessée au visage.

Six personnes, dont deux gendarmes, âgées de 27 à 30 ans sont placées en garde à vue par la sûreté urbaine de Lille. "On a trouvé chez eux des insignes et un drapeau nazis et des documents relatifs aux idéologies extrémistes de droite", indique Philippe Lemaire, le procureur de la République de Lille lors d'une conférence de presse. Des photos représentant des personnes en tenue militaire faisant des saluts hitlériens ont également été découvertes lors des perquisitions, selon la même source.

Mars 2006, Lyon, Chaïb Zehaf, 42 ans, regarde un match de football à la Brasserie du commerce d'Oullins, dans la banlieue lyonnaise, en compagnie de son cousin, Nabyl. A la fin du match, les deux hommes quittent le bar. C'est alors qu'un autre client, Jean-Marie Garcia, 40 ans, sort après eux et abat Chaïb de trois balles, dont une «à bout touchant appuyé» sur le sommet de son crâne. Nabyl reçoit une balle dans le bras.

La police, arrivée sur les lieux rapidement, rattrape Garcia deux rues plus loin. Il ne donnera aucune explication à son geste. Il est passablement ivre : on lui trouvera 2,10 grammes d'alcool par litre de sang. Il ne connaît pas Chaïb, ni Nabyl. Ce dernier assure avoir entendu crier «On va les niquer ces Arabes!» avant d'ouvrir le feu. D'autres témoins feront état de divers propos racistes tenus par Garcia.

18 mars 2006, Cergy (95). Un simple « Salam Aleikoum » lancé à un ami qui subit un contrôle routier devant leur maison. Le salut des deux frères Malik et Issaga a mécontenté les flics qui les auraient traité de « sales nègres ». Ceux-ci auraient répondu par un « sales gaulois ». Les deux frères se réfugient dans leur maison, les flics cassent les vitres, prennent d'assaut la maison, la mère est bousculée, insultes et coups fusent. La scène est filmée par des voisins. Les deux frères sont gardés à vue pour « outrage et rébellion ». La mère porte plainte contre la police. Dans le quartier, des riverains montent un collectif, font circuler une pétition et veulent organiser une marche silencieuse de protestation. Suite inconnue.

Nuit de 7 à 8 mai 2006, Marne (94), Fethi Traore, âgé de 31 ans, meurt, noyé dans des circonstances incompréhensibles et cela sous les yeux de la police qui le poursuivait. Les versions données à la famille par la police ne coordonnent pas. Il aurait abandonné la voiture alors que la police ne le poursuivait plus. Il se serait jeté à l'eau alors qu'il ne savait pas nager, il avait une phobie de l'eau, il n'allait jamais à la piscine à cause de cela. Les policiers seraient restés à le regarder se noyer pendant 8 à 10 minutes selon des témoins, et la police fluviale aurait récupéré le corps au bout de 30 minutes. le parquet de Créteil saisit la police des polices (IGS). Suite inconnue.

16 mai 2006, Montpellier, une course-poursuite entre une moto et des véhicules de police débutant dans le quartier de la Paillade se termine en centre-ville par la mort de Nourredine, 18 ans, habitant le quartier du Petit-Bard. Les policiers avaient bloqué le rond-point stratégique de l'Armée-des-Alpes et le jeune conducteur de la moto s'est écrasé contre un mur. Plusieurs points obscurs posent question à la famille, ses amis et certains habitants du Petit-Bard. Il semblerait que les policiers, dans l'affolement, aient organisé une simulation en lançant un appel signalant qu'un véhicule Opel noir aurait heurté la moto conduite par Nourredine. Or un témoin aurait dit que c'est un véhicule de police qui, de son pare-choc, a touché la moto. Mais depuis, peut-être sous l'influence d'intimidations, le témoin se serait rétracté. Suite inconnue.

29 mai 2006, Montfermeil (93), une mère de famille malienne est brutalement interpellée à son domicile. extraits de son témoignage :

« Ils nous ont traités comme on traite des cochons ! » Les visites dans son appartement de la cité des Bosquets ont débuté une semaine auparavant. Les pandores du commissariat de Gagny recherchent alors un de ses fils soupçonné de « tentative d'effraction ». À plusieurs reprises, ils viendront toquer, aux aurores, à la porte de Komotine, histoire de coincer l'adolescent. En vain. Le vendredi 26 mai, vers 15 heures, les policiers forcent la porte. Il n'y a personne. « Et pourtant, ils se sont quand même permis de tout perquisitionner », s'étonne



Komotine. La porte de sa chambre, fermée à clé, est défoncée. Finalement, la police interpellera Mamadou le dimanche suivant. Le mineur est aussitôt placé en garde à vue. Les policiers sont censés avertir ses parents dans l'heure qui suit. « Et pourtant, je n'ai reçu aucun coup de fil du commissariat, déplore Komotine. On l'a appris par le bouche-à-oreille des voisins. »

Le lundi 29 mai vers 16 heures. Les policiers se garent à proximité du bâtiment. Ils sortent avec Mamadou, menotté dans le dos, et s'engouffrent dans l'immeuble. Komotine ouvre sa porte. L'ambiance est électrique. « Ils ont cassé ma porte, ils sont venus toute la semaine, et pourtant ils voulaient encore perquisitionner... Pour moi, c'était de l'acharnement. »

Le ton monte rapidement. « Un policier m'a réclamé ma carte d'identité. Je lui ai demandé pourquoi. Il m'a répondu : "Parce que j'ai le droit !" Pourtant, ils savent parfaitement qui je suis. Ce n'était que de la soumission, il voulait juste me voir lui obéir. » Ali, un autre de ses fils, s'en mêle. « Il demandait : "Pourquoi tu fais ça à ma mère ?" » On se bouscule. Exaspérée, Komotine exige que les policiers s'en aillent. L'un d'eux, dans l'entrebâillement de la porte, lui lâche : « Tu parles trop, ferme ta gueule. » Avant de projeter du gaz lacrymogène dans l'appartement. Komotine est finalement embarquée à demi traînée par quatre agents, la voilà dans la rue, en plein après-midi, menottée et sans chaussures. Toute la cité est aux fenêtres. Les insultes fusent. « Une fois dehors, ils ont baissé le pantalon de Mamadou, sans aucune raison, juste pour l'humilier », assure Komotine. Modimo, un autre de ses fils, est hors de lui. Il s'en prend aux policiers qui répliquent par des coups de matraque au genou et deux tirs de Flash-Ball dans le dos. Il s'enfuit. Elle, se retrouve au commissariat de Gagny. En garde à vue et en piteux état. Selon un certificat médical, elle souffre de brûlures aux yeux suite aux gaz lacrymogènes, de douleurs aux cervicales, au bras et au genou. Pourtant, l'ambiance ne s'apaise pas vraiment. Dans les locaux, on ricane. « Ils me disaient de "fermer ma gueule" parce que mon fils avait fait des bêtises. Certains se moquaient de mon accent. Quand je disais quelque chose, ils faisaient exprès de dire : "Quoi ? Qu'est-ce tu dis ?" » Un autre lui lance : « On va balayer tous les immigré-e-s de la France. » Komotine, qui ne sait ni lire ni écrire le français, refuse de signer le PV de garde à vue. Le policier revient à la charge. « Il m'a assuré que si je signais, je sortirais le lendemain. » Elle finit par apposer un paraphe, sans savoir, aujourd'hui encore, ce qu'il y avait d'écrit. Komotine est finalement ressortie de garde à vue le mardi à 13 heures. Elle s'apprêtait alors à porter plainte. Suite inconnue.

Nuit du 19 au 20 juin 2006, Seine Saint-Denis, Vilhelm Covaci, un jeune Rom roumain de 20 ans, sans papiers, est coursé par les policiers et trouve la mort dans le canal Saint-Denis. Son corps n'est retrouvé que trois jours plus tard. Son beau-frère, Daniel Moldovan, a également sauté dans l'eau avant d'être interpellé et tabassé jusqu'à en perdre connaissance. Il a été conduit au commissariat d'Aubervilliers, où un médecin a demandé son hospitalisation. Il a été libéré sans poursuites. Cette affaire rappelle étrangement la tragédie de Clichy sous Bois, ou encore celle de Fethi. Comment un jeune homme de 20 ans, sachant parfaitement nager a-t-il pu se noyer dans le canal ?

12 décembre 2006, Taoufik El-Amri, un tunisien, est retrouvé mort, noyé, à Nantes, après avoir été interpellé par la police pour ivresse.

La justice remet en liberté les policiers suspects. Il y a tout d'abord les mensonges avérés de ces policiers. Selon deux étudiantes, Taoufik aurait été relâché à environ 500 mètres du lieu décrit par les policiers. Ensuite, les policiers affirment avoir pris verbalement l'identité de Taoufik car il n'aurait pas eu de papiers sur lui, alors que son portefeuille avec sa carte d'identité ont été retrouvés près du lieu où il a été repêché. Par ailleurs, pour les policiers, Taoufik n'était pas aussi ivre que cela, raison pour laquelle ils ne l'ont pas conduit en cellule de dégrisement au commissariat de police alors qu'il avait 3,74 g d'alcool dans le sang. Sur cette ivresse niée, il a été possible d'entendre le pire et l'ignoble. Particulièrement sur FR 3, un syndicaliste policier affirmant que Taoufik a très bien pu boire encore, entre le moment où il a été relâché et celui où il serait tombé à l'eau.

Janvier 2009 : six mois de prison avec sursis à l'encontre des trois policiers poursuivis pour "faux témoignage et délaissement".

5 janvier 2007, à Saint-Denis (93), des policiers interviennent avec violence contre un campement de Roms, sous le prétexte vague d'une affaire d'enlèvement. Des graves accusations sont formulées contre les agissements des forces de l'ordre. Les victimes de cette agression témoignent, le 9 août, avoir subi des humiliations de la part de policiers de la PJ. L'un des responsables du campement : "Un policier a fait tomber à terre un homme, a mis son pied sur sa tête et a levé les bras tandis qu'un autre policier prenait des photos avec son téléphone portable." Et puis, cette précision : "Des policiers ont braqué leur pistolet sur la tête d'enfants en rigolant. Non contents de la peur provoquée par l'intervention brutale, des caravanes sont détruites, et des habitant-e-s du campement allongé-e-s de force sur le sol mouillé." Selon une source judiciaire, "le parquet n'a pas été avisé d'éléments qui justifieraient l'ouverture d'une enquête." Des élus de Seine-Saint-Denis ont annoncé leur intention de saisir la Commission nationale de déontologie de la sécurité. Suite inconnue.

12 février 2007, Lyon, deux adolescent-e-s poursuivi-e-s par la police, meurent en voiture. Une jeune fille se retrouve dans le coma. Et un quatrième jeune est rescapé. Quelques heures après l'accident, plusieurs quartiers lyonnais se trouvant sous tension, le parquet explique que les jeunes gens "sont connus des services de police, qu'ils/elles n'étaient poursuivi-e-s que par une voiture de police, munie d'un gyrophare et les suivant à distance, pour ne pas les mettre en danger".

Les quatre jeunes n'étaient pas connu-e-s de la justice. Aucune condamnation, pas de signalement. **Raouf** (15 ans) et **Medhi** (16) avaient volé une voiture trois jours plus tôt. Ils s'amusaient avec, ce lundi 12 février, lorsqu'ils croisent **Tina** et **Myriam** (17 ans), deux copines du quartier Paul Santy. Ils/elles passent alors la soirée ensemble, se retrouvent sur le périphérique, dans la nuit, à doubler une voiture banalisée de la brigade anti-criminalité. Celle-ci les prend en chasse. Les policiers affirmeront qu'ils se sont contentés de suivre la voiture volée, en laissant une distance de sécurité, et en maintenant en permanence gyrophare et sirène. Mais dans l'enregistrement d'un échange radio, l'un des agents indique à son poste de commandement qu'ils se trouvent à dix mètres derrière les adolescents. Et plusieurs caméras du centre de vidéo surveillance de Saint-Fons enregistrent le passage des deux voitures se suivant à une seconde. D'après les images, une autre voiture de police est d'ailleurs lancée à la poursuite des fuyards. Banalisée mais munie elle d'un gyrophare, contrairement au premier véhicule.

Au bout d'une petite route mal éclairée, la voiture des jeunes freine, sur cinquante mètres, mais trop tard. Dans le virage à angle droit, la voiture fait un tout droit, et heurte un mur.

«Je n'ai été prévenue que neuf heures plus tard», explique la mère de Tina. Une procédure avait été ouverte, un mois après le drame, pour vols de voiture et recel, mise en danger d'autrui, et accident mortel à l'encontre de Medhi, rescapé de l'accident. La plainte déposée par les parents n'a en revanche été instruite que six mois après l'accident. Les familles attendent notamment une expertise des images et de la voiture des quatre jeunes, pour connaître le nombre de voitures engagées dans la course-poursuite, leur vitesse, et la distance entre elles. « Beaucoup de temps a été perdu, les familles ont eu l'impression d'être laissées de côté » explique Sylvain Cormier, l'avocat du père de Raouf. Suite inconnue.

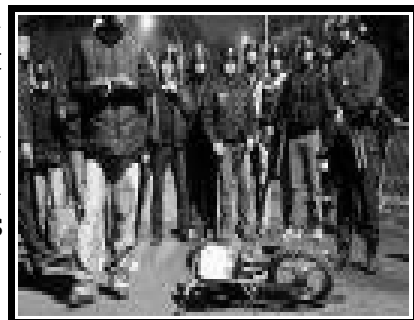
17 juin 2007, Paris 20ème, Lamine Dieng, 25 ans, meurt pendant une interpellation par 8 policiers. Ces policiers déclarent avoir trouvé Lamine "allongé sous un véhicule en stationnement devant l'hôtel Nadaud". La lecture du dossier révèle que Lamine a été ligoté avec des menottes aux poignets, un bras passé par dessus l'épaule et l'autre dans le dos, et des liens de contention aux chevilles. La famille a été prévenue au téléphone 36h après le décès...

La famille a déposé plainte le 10 juillet 2007, avec le collectif de soutien, elle attend toujours qu'un juge d'instruction soit nommé...

Dans la soirée du 27 juillet 2007, gare du Nord, Paris, des policiers du Service régional des transports procèdent à un contrôle d'identité sur un "individu au comportement bizarre." Il s'agit d'un Algérien, âgé de 40 ans, assis sur une marche. Selon les premières explications de la police, l'homme "aurait" sorti un pistolet d'alarme à grenailles, et "aurait" tiré à deux reprises vers les quatre policier-e-s qui ripostent et tirent à six reprises, dans les pieds et dans la poitrine de l'homme, qui décédera à son arrivée à l'hôpital.

Parmi les témoins, une jeune femme a bien vu le pistolet, brandi par l'homme mais affirme que la victime n'a pas tiré. Au fil des heures, les informations évoluent. Tout d'abord, il n'est plus question d'avoir vu "l'individu" tirer. Ensuite, celui-ci n'aurait fait que sortir son pistolet d'alarme, qui s'avérera ne pas contenir de projectiles. Il n'empêche, il y a eu tir immédiat d'une policière. Et puis, on ne parle plus de sommation, avant d'affirmer qu'il y a eu deux sommations. On apprend ensuite que si l'homme n'est pas connu des services de police, il a néanmoins des antécédents psychiatriques. De source judiciaire, le parquet privilégie la thèse de la légitime défense. Bien évidemment, l'IGS enquête...

25 novembre 2007, dans la soirée, Villiers-le-Bel (93), un véhicule de police heurte la mini moto à bord de laquelle **Moushin et Larami** (15 et 16 ans) avaient pris place. Les deux garçons trouvent la mort. S'en suit une révolte des jeunes, au cours de laquelle plusieurs policiers allaient être blessés par des tirs de fusils à grenailles, semble-t-il. Sur les 27 personnes interpellées suite à ces "incidents", cinq étaient immédiatement placés en détention provisoire. Il n'en reste pas moins que si la justice a fait diligence "avec des moyens exceptionnels", disent les avocats des familles, pour conduire une enquête sur les tirs subis par les policiers, il n'en va pas de même sur les circonstances de l'accident qui a mis le feu aux poudres dans le quartier. Une certitude : aucune mise en examen n'a été prononcée contre des policiers, alors qu'il est avéré que leur véhicule roulait bien plus rapidement qu'ils ne l'avaient affirmé au début de l'enquête. De plus, ils circulaient sans gyrophare ni sirène. Les lenteurs de la justice ont conduit un réalisateur de films et une avocate à faire appel à des détectives privés pour recueillir des témoignages pouvant démontrer que l'un des garçons incarcérés ne pouvait être l'auteur des tirs.



Voici les cadavres que la police ne veut pas voir, dissimulés au soir sous la pénombre d'un dépotoir. Un sacré beau paquet de dépouilles empilées, ça fait des monceaux de têtes renversées, les yeux et la bouche en cendres. Ça coule, de grandes flaques rouges hérissées de mains crispées qui cherchent encore à comprendre. Mais pas de lueurs pour les cafards a répondu l'ordre, et le sang sèche et vire au noir à l'abri des mémoires, dans le silence qu'il faut croire complice des gyrophares, des porcs armés aux trousses qui d'une balle plongent la course dans le caniveau du non-lieu, où un juge nettoie les lieux, et sans bruit, sans cri se referme alors un de ces casiers métalliques de l'oubli, du déni. L'infamie en robe de magistrat, la sainte loi, le droit bourgeois sur le front des victimes d'Etat distribue les crachats.

Une rumeur provient du bas, échappe au brouhaha. On entend alors clamer :
"pas de justice, pas de paix"

Ni les barricades éteintes sur des chemins recouverts de milles éclats de verre où fument les carcasses éventrées de voitures calcinées ; ni la colère privée d'ailes, ni le désespoir tout au bout des pierres et des cocktails balancés à genoux ; ni les barres de fer tordues sur les boucliers de l'ordre gonflés de noirs et d'opprobre ; ni les horizons barrés par les corbeaux et les hyènes ; ni tous ces rêves aspergés de gaz lacrymogène ; ni les gerbes fanées aux pieds des portraits assassinés ; ni les phrases amères que mâchent de trop vieux patriarches usés par la chaîne, par le mépris et le temps ; ni les larmes acides des mères ; ni la sueur ni le sang de la classe ouvrière : rien ne se perd. Rien ne se perd, tout se transforme. Et le brasier crépite, et le brasier crépite, et votre putain de temple n'attend plus qu'on le dynamite.



Une rumeur provient du bas, échappe au brouhaha.
On entend alors clamer :
"pas de justice, pas de paix".

Hamé
La Rumeur

3 décembre 2007, dans l'Océan indien, une petite embarcation, avec à son bord une quarantaine de Comorien-ne-s, qui tentent de rejoindre l'île de Mayotte (seul territoire français de l'archipel des Comores), pour y trouver du travail, "entre en collision" avec une vedette de la PAF (Police Aux Frontières). Il y a deux morts et huit disparus.

8 janvier 2008, Noisy-le-sec, Reda Semmoudi décède dans des conditions troubles impliquant des policiers, lors d'une perquisition à son domicile au quartier du Londeau. Jusqu'à maintenant, la seule version qui ait été rendu public est la version de la police. Selon cette version, lors de la perquisition à son domicile, encadré par trois policiers, Reda, menotté dans le dos, aurait donné un « coup de tête » à l'un des policiers qui se trouvait dans l'appartement. Il aurait alors réussi à échapper à la vigilance des deux autres policiers, à partir dans une chambre située à proximité, et, tout en étant toujours menotté, aurait alors réussi à ouvrir une porte-fenêtre difficile d'accès et d'ouverture, et se serait jeté du 9ème étage. Comment croire cette version invraisemblable?

La famille et le comité de soutien exigent toute la vérité et la justice. Une plainte avec constitution de partie civile a été déposée. L'affaire suit son cours...toujours en attente d'un juge d'instruction.

18 Janvier 2008, Fresnes, Lucilia Semedo De Veiga, 28 ans, décède à la prison de Fresnes suite à un refus de soins.

5 mars 2008, Demangelles (Haute-Saône), un gendarme voulait procéder à l'interpellation d'un turc, à son domicile. Menacé d'une arme de poing et se sentant en légitime défense, le gendarme dégaine aussitôt, blessant gravement cet homme. Transporté en hélicoptère à l'hôpital de Dijon, son pronostic vital est engagé de source médicale. Suite inconnue.

8 mai 2008, Villepinte, vers 23h30, le quartier La Fontaine Mallet connaît une nouvelle descente des forces de police du commissariat de Villepinte particulièrement violente. Sans motif légal apparent, ils livrent à une véritable chasse à l'homme : au moyen de « grenade de dispersion », ils ouvrent le feu sans sommation, chargeant puis dispersant les habitants qui étaient restés tranquillement dehors. Cette expédition punitive se solde par la grave agression de **Lamba Soukouna**, alors qu'il rentrait chez lui. Celui-ci est frappé à coup de crosse et de flashball à la tête causant une ouverture de 3 cm, par un brigadier en présence de 3 autres « collègues ». Après l'avoir passé à tabac, il est menotté puis placé en garde à vue alors qu'il n'a commis aucun délit. En cellule, Lamba est victime d'une crise car il souffre d'une maladie grave appelée drepanocytose. Malgré ses demandes répétées, dû à son état de santé nécessitant la prise quotidienne de médicaments lourds, les policiers font la sourde oreille. Grâce à l'intervention des pompiers de Tremblay-en-France, il sera transporté à l'hôpital Robert Ballanger. Les médecins et le personnel médical qui le connaissent bien, le mettront à l'abri et en sécurité, au vu de son bilan de santé : 3 points de sutures au niveau du front, 6 jours d'ITT avec certificat du médecin attestant les coups reçus.

Vendredi 9 mai 2008, Grasse, à 16 heures, des agents de la police passent à tabac **Abdelhakim Hajimi**, jeune homme de 22 ans, pour avoir manifesté son mécontentement auprès des agents d'accueil de sa banque suite à un problème de virement bancaire. Le directeur avait entrepris de prévenir la police alors que son client, Abdelhakim Ajimi, rentrait chez lui. C'est alors que 2 agents de la BAC rejoints par 4 policiers municipaux l'ont brutalement interpellé dehors à 200 mètres de chez lui. Menotté aux mains et aux chevilles à peine quelques minutes après son interpellation, il est ensuite plaqué au sol sur le ventre, un policier agenouillé sur ses épaules et ses reins, lui comprimant ainsi la cage thoracique, un second lui tenant les pieds, un troisième lui faisant une clé d'étranglement pendant 15 à 20 minutes, comme le décrivent près de 16 témoins. Et d'après encore ces témoignages, lorsque l'agent a enfin lâché prise, Abdelhakim est resté mort sur le sol.

Le rapport d'autopsie confirmera dans son compte-rendu du 8 octobre 2008 qu' "il peut être conclu que la cause réelle du décès est secondaire à une asphyxie mécanique de type asphyxie lente avec privation prolongée d'oxygène". Le décès d'Abdelhakim relève bien d'un arrêt cardiorespiratoire consécutif à la violente technique d'immobilisation employée par les policiers : "L'asphyxie est dû à une compression thoracique empêchant des mouvements respiratoires efficaces : sujet allongé à plat ventre et maintenu par une pression sur le tronc et un mécanisme de compression du cou par le geste de maintien type clé de bras en entravant la circulation de l'oxygène et du sang dans le cou".

Déjà interdite en Belgique, Suisse, Allemagne, New-York et Los Angeles, cette méthode d'immobilisation a déjà valu à la France d'être condamnée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme, suite au décès d'un autre homme - Mohammed Saoud - à Toulon, en 1998. Cette méthode d'immobilisation qui consiste à pratiquer une clé d'étranglement doit, à son tour, être interdite en France compte tenu des risques et des dérives qu'elle comporte.

Par ailleurs, face à la multiplication des violences policières, n'est-il pas temps de prendre les mesures judiciaires qui s'imposent ?

Les deux policiers responsables de la mort d'Hakim ont été convoqués devant la juge d'instruction la semaine dernière, en tant que... témoins assistés ! Malgré les éléments qui incriminent les 2 policiers (une quinzaine de témoignages + rapports d'autopsie) la juge d'instruction n'aurait pas suffisamment d'éléments !?

Encore une fois dans ce type d'affaire La Justice semble prendre le chemin de la complaisance et de la complicité avec la Police ! Nous n'accepterons pas cette mascarade judiciaire et demandons la mise en examen pour homicide volontaire des deux policiers responsables.

(Extrait du communiqué de la campagne *police personne ne bouge?!*)



23 mai 2008, Draguignan (Var), Joseph Guerdnera, 27 ans, est tué par un gendarme alors qu'il tente de s'évader, menotté, de la compagnie de gendarmerie. Il appartenait à la communauté des gens du voyage et vivait dans un campement à Brignoles. "Le gendarme a fait les sommations et a tiré sept coups de feu dans sa direction. Trois projectiles l'ont atteint dont l'un perforant dans le thorax", a expliqué le procureur à l'AFP.

La qualification « d'homicide volontaire » a été retenue pour la garde à vue du gendarme auteur des tirs, officier de police judiciaire et maréchal des logis-chef de la brigade de recherches de Draguignan, afin de ne "rien négliger" a dit le procureur qui a saisi l'inspection technique de la gendarmerie. "J'ai voulu signifier aux familles que rien n'était laissé de côté", a-t-il insisté, en précisant les avoir reçues. Mais les juges d'instruction, estimant qu'il n'y avait pas intention de tuer, ont opté pour des "coups et blessures ayant entraîné la mort sans intention de la donner". Le gendarme a été remis en liberté. Suite inconnue.

Soirée du 19 juin 2008, Corbeil-Essonnes (91), des policiers sont appelés dans le quartier de La Nacelle, pour un différent familial : le mari armé, menacerait ses proches. À l'arrivée des policiers, l'homme s'est déjà enfuit. Poursuivi, **Mohamed** est rejoint et aurait menacé les policiers, qui tirent cinq coups de feu, et tuent l'homme qui reçoit trois balles. « En légitime défense », affirment les policiers, malgré tout, placés en garde-à-voir. Comme à l'ordinaire, on fait savoir que l'homme était bien connu des services de police. Suite inconnue.

21 juin 2008, Salem Souli, un sans papiers de nationalité tunisienne "retenu" au centre de rétention administrative (CRA) de Vincennes, meurt d'une crise cardiaque. La veille, son compagnon de chambre avait alerté la direction du centre de ses difficultés respiratoires mais les policiers n'avaient pas jugé indispensable d'intervenir, et moins encore de faire venir un médecin. Dans la nuit du 21 au 22 juin, face aux protestations des "retenus", une équipe de CRS intervient brutalement, et tabassent lourdement les sans papiers. Il y a de nombreux blessés. En réaction le 22 juin, en début d'après-midi, le feu éclate, suite à un incendie de paillasses, et les deux bâtiments du CRA, en flammes, sont rapidement détruits. Une quinzaine de "retenus", asphyxiés par la fumée sont conduits à l'Hôtel-Dieu par le Samu. Les autres étant rapidement expédiés vers d'autres CRA, également semblables à des établissements pénitentiaires. A noter qu'un parlementaire UMP déclare que ces événements relevaient de la responsabilité du Réseau Education Sans Frontières (RESF).

22 Juin, le Centre de rétention administrative 1 et 2 de Vincennes a brûlé. Jointés par téléphone, des « retenus » racontent la mutinerie.

« Quand l'ami tunisien est décédé, samedi, ceux du CRA 2 [...] se sont énervés, ils ont pensé que c'était par négligence. [...] Il disait "Ça va pas, ça va pas". Et les policiers disaient : "C'est bon, il a déjà vu un docteur." Le problème, c'est que quand vous voyez un docteur, il ne vous donne que des calmants. » Un autre ajoute : « On criait aux policiers à l'aide. [...] Les pompiers sont arrivés après trente minutes. S'ils étaient arrivés vingt minutes avant, il ne serait pas mort. Mais c'est ça la loi d'ici. La loi des portes, la loi des cartes, la loi d'entrée. [...] Il a perdu connaissance. Son corps s'est arrêté. C'était fini. » La nouvelle se répand. Le soir venu, après que quelques matelas aient été brûlés, un ultimatum est lancé : « Si vous ne nous libérez pas à midi, on va faire pire que ça ! » Vers 14 h 30, dans le CRA 2, une manif a lieu dans le couloir, en l'honneur du Tunisien décédé. « Les flics nous disaient : "Rentrez dans vos chambres". Mais nous on n'est pas des prisonniers. C'est à ce moment-là qu'ils nous ont gazés. Ça en a énervé certains et ils ont commencé à mettre le feu. » Un flic s'acharne à coup de lacrymo dans une chambre : « On a crié. On lui disait d'arrêter, sinon on allait mourir. Il ne s'arrêtait pas. Il a lancé deux grenades lacrymogènes avant de partir. [...] De nos yeux, de notre nez, de notre bouche, sortait le sang. » Évacués dans un gymnase, on les gaze à nouveau. Une vingtaine s'évanouissent. « Ils voulaient nous tuer », nous dira l'un d'eux. Ils sont ensuite traînés dans la cour : « Ils ont commencé à nous frapper. Un ami a été frappé à la tête. Quand on l'a transféré, il y avait beaucoup de sang. » Ensuite, c'est l'attente avant le transfert en bus. En gare de Lyon, « il y avait un TGV, spécialement affrété pour nous. Ils ne voulaient pas nous dire où on allait. Il y avait des gendarmes. Ils ne disaient rien du tout : "On est seulement là pour vous sécuriser." On a parcouru de Paris jusqu'à Nîmes, on ne savait pas où on allait. » Officiellement, ce jour-là, on a compté dix-huit « intoxiqués par les fumées », aucun blessé et cinquante-six évadés. Le lendemain, tous étaient retrouvés : problème de comptage...



Dans la nuit du 24 au 25 juillet, Guyancourt (91), un homme d'une trentaine d'années est agressé par deux individus. Il se prénomme **Nouredine**, et cela doit se remarquer puisque ses agresseurs vont le tabasser lourdement, l'un d'eux lui expliquant tranquillement : "Nous sommes des nazis !" Gravement blessé, Nouredine dépose plainte au commissariat pour agression raciste. Curieusement, le PV des policiers ne retient que des "violences volontaires aggravées." Quelques jours plus tard, face à cet "oubli", Nouredine devra insister auprès de la police pour que l'agression soit requalifiée en acte raciste, ce qui constitue une circonstance aggravante. Il reste à s'étonner de la difficulté des policiers à accepter un dépôt de plainte pour racisme...

8 août 2008, Lyon. Condamné à huit mois de prison pour vol, **Fakraddine Zarai**, 30 ans, habitant de Givors, a été incarcéré mi-janvier 2008 au centre pénitencier de Saint Quentin Fallavier. Avec les remises de peine, il devait sortir le 20 août 2008. Mais 12 jours avant il est retrouvé mort dans la cellule. La prison de Saint Quentin Fallavier parle de « suicide ». Il mesurait 1m90 et il se serait soi disant pendu lui-même au radiateur, de plus à moins de deux semaines de sa libération !

29 septembre 2008, Romans sur Isère (Drôme), des policiers de la BAC de Romans poursuivent une voiture avec cinq adolescents à l'intérieur jusqu'à l'accident fatal. La voiture a été poussée à plusieurs reprises par l'arrière, par le véhicule de la BAC, alors qu'elle était en pleine lancée. Jusqu'à ce que la voiture conduite par un mineur de 16 ans aille s'encastrer dans un mur. Les heurts de l'arrière de la voiture ont vraisemblablement provoqué la perte du contrôle du véhicule conduit par le jeune **Iliès**. Celui-ci meurt, peu de temps après l'accident, trois des passagers sont plongés dans le coma.

Par la suite, une cinquantaine de jeunes s'en prennent au commissariat de police avant d'être repoussés puis dispersés. Plus tard c'est encore plusieurs dizaines de personnes qui affrontent la police dans le quartier de la Monnaie, d'où Iliès est originaire. Un policier est blessé par arme à feu. Tirs de flash-balls et de grenades lacrymogènes s'échangent contre jets de pierre. Des voitures et poubelles s'enflamment. Plusieurs personnes sont interpellées...

"4 jeunes sont déférés au parquet dans le cadre d'une comparution immédiate liée aux incidents survenus à Romans dans la nuit de lundi à mardi" explique le procureur de la république de Valence Jean-Pierre Nahon. Un témoin direct de l'accident avait mis en cause les policiers : "Ils étaient à 30 cm, à bout portant, ils touchaient les jeunes"... En janvier 2009, le même procureur met les policiers hors-de-cause et classe sans suite l'enquête sur la mort d'Iliès. Il déclare : "Au vu des résultats du rapport d'expertise, j'ai procédé au classement sans suite de cette affaire, en l'absence d'infraction pouvant être reprochée à un policier de Romans"...

1er Octobre 2008, Paris, Elvis Akpa, sans-papiers, meurt en tombant du septième étage en tentant d'échapper à la police.

Samir a toujours habité la cité Lamartine, à Villejuif (94). A 15 ans, il s'est déjà fait contrôler une quinzaine de fois par des policiers très zélés. Il raconte : "Les policiers nous demandent de nous tourner contre le mur et de vider nos poches. Comme ça, sans raison. Si on rigole ou qu'on ne veut pas répondre aux questions, on se prend une petite tape derrière la tête. On doit juste écarter les jambes et répondre. C'est super-humiliant. Quand on les revoit, c'est normal, on se venge sur eux..."

8 octobre 2008, Montfermeil (93), en fin d'après-midi, un homme âgé de 22 ans fait l'objet d'un contrôle d'identité par deux policiers. Pour des raisons non expliquées, l'un des deux policiers donne un coup de matraque à cet homme. Son petit frère, 14 ans, spectateur de l'interpellation, s'approche des policiers. Il reçoit alors un projectile de Taser, son frère aîné également. Le cadet affirme avoir reçu plusieurs coups de poing, qui lui ont causé une fracture du nez, tout comme son frère. Les deux frères bénéficieront de six jours d'ITT, juste après les faits. Le 13 octobre, ils portent plainte auprès de l'IGS. Pour ne pas être en reste -c'est devenu habituel- les deux policiers porteront plainte, à leur tour, pour outrages, rébellion et violences de la part de leurs victimes. Le 28 novembre, le parquet de Bobigny classera cette affaire sans suite. Le 24 novembre, l'avocat des deux frères demandait l'ouverture d'une information pour "violences aggravées", par plusieurs circonstances ; notamment l'âge du garçon mineur. Par ailleurs, il apparaîtrait que les flash-ball avaient été utilisés à moins de deux mètres des victimes. Selon l'avocat "si la distance est avérée, les faits seraient d'une gravité particulière, dans la mesure où le tir est interdit à moins de sept mètres." Joint par téléphone le ministère de l'Intérieur a indiqué ne pas être au courant de cette affaire...



14 octobre 2008, Montfermeil (93), lors d'une descente de police, **Abdoulaye Fofana**, suspecté sans preuve d'avoir caillassé un fourgon de police, est lourdement tabassé dans le hall de son immeuble. La scène est filmée. Deux policiers s'acharnent à coups de matraque tonfa et de crosse de flash-ball sur un jeune homme de 20 ans. Les deux policiers identifiées par le document diffusé sur *Rue 89*, ont finalement reconnu les faits. Ils n'en ont pas moins été remis en liberté sous contrôle judiciaire. Suite à cette opération, le jeune homme avait porté plainte pour violences policières, tandis que les policiers avaient été mis en examen, puis suspendus. Les défenseurs de l'ordre public ont enfoncé la porte de l'appartement -ils prétendront même que c'est leur victime qui a elle-même forcé la porte. Il n'est pas inutile de préciser que le garçon, rapidement menotté et frappé, se prénomme Abdoulaye, ce qui fait de lui un parfait suspect. Au passage, sa mère, également lourdement bousculée, se verra reconnaître six jours d'ITT. Abdoulaye est embarqué, menotté dans le dos, traîné dans les escaliers, avec force bourrades, puis matraqué dans le hall de l'immeuble. Les enquêteurs de l'IGS, dans leur rapport de synthèse, reconnaissent que : "Les gestes effectués par les fonctionnaires de police s'apparentent peu avec les techniques réglementaires... Abdoulaye va bénéficier de deux jours d'ITT, tandis que l'un des policiers cogneurs se verra gratifier d'un mois d'ITT car, semble-t-il, celui-ci se serait blessé à un pouce pendant l'interpellation. Les avocats d'Abdoulaye demandaient l'ouverture d'une information judiciaire, le 21 octobre, tout en déposant plainte pour violences volontaire et menaces de mort subies par leur client et sa famille. Dans le même temps, le procureur de la République de Bobigny annonçait qu'il avait saisi l'IGS pour enquêter sur ces violences commises en réunion. Les policiers prétendaient avoir poursuivi un jeune homme chaussé de baskets blanches, alors que celles d'Abdoulaye étaient à dominante vert et violet. Peu importe, la plainte des policiers, placés depuis en garde à vue et mis en examen, suit son cours, et Abdoulaye est convoqué en comparution au tribunal de Bobigny pour jet de projectiles sur les forces de l'ordre. Curieusement, on apprend, le 10 décembre 2008, que l'original du dossier avait mystérieusement disparu. Il n'en reste pas moins qu'Abdoulaye reste sous le coup de poursuites pour les faits, non-prouvés, qui lui sont reprochés.



4 novembre 2008, emprisonné à Fresnes depuis juillet 2008, **Slaheddine El Ouertani** est grièvement blessé dans sa cellule. Il était en détention préventive pour sa supposée participation le 22 juin dernier à la révolte collective des sans-papiers enfermés dans le centre de rétention de Vincennes, révolte qui a abouti à l'incendie et à la destruction du centre. Le 21 juin, Salem Souli, un retenu tunisien qui était malade dès son arrivée, décède dans sa chambre. Il est découvert par ses co-retenus qui ne recevront que gaz lacrymogènes et coups de matraque en réponse à leur détresse et demande d'explications. Le lendemain M El Ouertani participe à la prière et à la marche silencieuse organisées en mémoire du mort. Ces deux manifestations pacifiques sont réprimées et les retenus se révoltent. Le centre de rétention de Vincennes disparaît pour quelques mois. Comme tous les autres retenus, M El Ouertani sera ensuite transféré vers un autre centre de rétention. Pour lui ce sera Oissel, près de Rouen. Le 5 juillet, avec un autre retenu, il est extrait de ce centre et emmené à Paris pour être mis en examen dans le cadre de l'enquête concernant l'incendie. Il est alors écroué à la prison de Fresnes. Depuis le 4 novembre, M El Ouertani est caché par l'administration pénitentiaire et l'Assistance publique des hôpitaux de Paris. Il est hospitalisé à la Pitié-Salpêtrière. Aucune information sur son état de santé et des éventuelles chances d'amélioration. Aucune visite n'était possible jusqu'à la levée d'écrou et son transfert le 23 février. Rien non plus quant à l'origine des faits de violence qui ont conduit à son coma.

28 novembre 2008, dans l'Oise, un gendarme tire au moins deux coups de feu sur un véhicule qui venait de forcer un barrage, blessant mortellement **Naguib Toubache**. Mis en examen, le gendarme est libéré – sous contrôle judiciaire – après 48 heures de garde à vue. Si les mots ont une signification, comment des "individus", ayant forcé un barrage, peuvent-ils menacer des gendarmes en "fonçant sur eux en marche arrière", comme tente de l'expliquer le pandore flingueur. Sans doute pour justifier la légitime défense.

Matinée du 31 décembre, à Marseille, trois jeunes tentent de dévaliser un bureau de poste. Comme les policiers, prévenus, les attendaient à la sortie, l'un des garçons prenait une otage parmi les employés. Ce qui ne devait pas empêcher les policiers d'ouvrir le feu, tuant le jeune de 20 ans, tout en risquant d'atteindre également la jeune femme. Selon un témoin, il aurait tiré une balle en l'air, ce qui aurait déclenché le feu policier. Atteint de quatre balles, au thorax et à la tête, le jeune homme décède rapidement. Au total, quatorze projectiles ont été tirés par six des seize policiers appelés sur les lieux pour intervenir.

16 février 2009, Guadeloupe, les gendarmes mobiles interviennent avec la plus grande violence au Gosier. Des militants syndicalistes, témoins et victimes de ce déchaînement racontent : " Ils nous tabassaient en vociférant des amabilités telles que : *Sales nègres* ou *Chiens de nègres* !, quand ce n'était pas simplement *Négros* ou, plus lourdement encore : *Sales nègres, on va vous casser la gueule* ! Un militant politique, lui-même blessé, témoigne depuis son lit d'hôpital : "Des gendarmes, fraîchement arrivés de Métropole, m'ont dit, avant de me tabasser : *on a reconnu ta sale petite gueule, qu'on a vue à la télé. Sales nègres, on finira par avoir votre peau* !"



7 mars, Bussy-saint-Georges (Seine-et-Marne), un homme de 29 ans, est abattu par un policier au péage de Courtevroult lors d'une course poursuite. Le jeune homme était originaire des Mureaux (Yvelines). Pendant une semaine des affrontements opposent des jeunes des Mureaux à la police. Vingt et un policiers sont légèrement blessés par des tirs. Par ailleurs, à Montgeron (Essonne), des coups de fusil sont tirés sur le commissariat de police...



Il y a 20 ans, à l'issue des deux "Marches pour l'égalité", Farida Belghoul dénonçait déjà cette impunité, et plus largement la chape de silence et d'indifférence qui pèse sur les crimes policiers et sécuritaires, surtout lorsqu'ils frappent des jeunes issus de l'immigration. Vingt ans après, ses mots gardent toute leur force :

"Il est aisé de s'élever contre ce qu'il est convenu d'appeler un crime raciste propre. Ce type de crime, considéré comme tel (ce qui est déjà une chose rare) met en scène dans la bonne conscience antiraciste un beauf dément sans garantie de représentation et une victime qui s'est comportée en bon citoyen sa vie durant. Dès lors qu'un commerçant ou qu'un flic surtout est l'auteur d'un assassinat sur la personne d'un petit délinquant, on assiste à une dispersion totale. Les condamnations véhémentes et morales font place à un silence qui transforme l'appareil d'État et judiciaire, les groupes politiques et l'opinion publique, comme dirait Brecht, en complices."

Insécurité sous la plume d'un barbare, Hamé

Ca y est, les partisans chevronnés du tout sécuritaire sont lâchés. La bride au cou n'est plus et l'air du temps commande aux hommes modernes de prendre le taureau par les couilles. Postés sur leurs pattes arrières, les babines retroussées sur des crocs ruisselant d'écume, les défenseurs de « l'ordre » se disputent à grands coups de mâchoires un mannequin de chiffon affublé d'une caquette Lacoste. Sociologues et universitaires agrippés aux mamelles du ministère de l'intérieur, juristes ventrus du monde pénal, flics au bord de la crise de nerfs en réclamation de nouveaux droits, conseillers disciplinaires en zone d'éducation prioritaire, experts patentés en violences urbaines, missionnaires parlementaires en barbe blanche, journalistes dociles, reporters et cinéastes de « l'extrême », philosophes amateurs des garden-parties de l'Elysée, idéologues du marché triomphant et autres laquais de la plus-value ; et bien évidemment, la cohorte des responsables politiques candidats au poste de premier illusionniste de France... tous, jour après jour, font tinter en *prime-time* le même son de cloche braillard : « Tolérance zéro » !!!

« Rétablissement de l'ordre républicain bafoué dans ces cités où la police ne va plus », Ils sont unanimes et hurlent jusqu'à saturation, à longueur d'ondes et d'antenne, qu'il faut « oser » la guerre du « courage civique » face aux hordes de « nouveaux barbares » qui infestent la périphérie de nos villes. Qu'on en finisse avec le diable !!! l'ennemi intérieur, fourbe et infâme, s'est immiscé jusque dans nos campagnes et y a pris position. Ne craignons pas les contrats locaux de sécurité, les couvre-feux, l'abaissement de l'âge pénal à 13 ans, l'ouverture de nouveaux centres de détention pour mineurs, la suppression des allocations familiales aux familles de délinquants... Que la caillera se le tienne pour dit, la République ne laissera pas sombrer le pays dans le chaos apocalyptique des vols de portables, du recel d'autoradios ou du *deal* de shit sous fond de rodéos nocturnes...

La République menacée, la République atteinte mais la République debout !!! Quelle leçon d'héroïsme ! Quelle lucidité d'analyse ! Et quel formidable écran de fumée !! A la table des grand-messes, la misère poudreuse et les guenilles post-coloniales de nos quartiers sont le festin des élites. Sous les assauts répétés des faiseurs d'opinion, les phénomènes de délinquance deviennent de strictes questions policières de maintien de l'ordre ; les quartiers en danger se muent en quartiers dangereux dont il faut se protéger par tous les moyens ; et les familles immigrées victimes de la ségrégation et du chômage massif, endossent la responsabilité du « malaise national ».

La crème des auteurs de la pensée sécuritaire joue à l'idiot à qui on montre la lune du doigt et qui regarde le doigt. Exit les causes économiques profondes. Exit les déterminismes sociologiques. Exit le risque que le débat prenne un jour l'aspect d'un réquisitoire contre les vrais pourvoyeurs d'insécurité : ceux-là même qui ont réduit des centaines de milliers de famille à vivre avec 4000 francs par mois ; ceux-là même qui appellent de leurs vœux les plus chers la marche forcée vers « l'économie de marché débridée ».

Nous ne lisons pas, dans la presse respectable, que les banlieues populaires ont été, depuis une vingtaine d'années, complètement éviscérées par les mesures économiques et sociales décidées depuis les plus hautes sphères de l'Etat et du patronat pour pallier à la crise sans toucher à leur coffre-fort.

Nous n'entendrons pas sous les luminaires des plateaux de télévision, qu'à l'aube maudite du mitterrandisme, nos parents et nos plus grands frères et sœurs ont été les témoins vivants d'une dégradation sans précédent de leur situation déjà fragilisée.

L'histoire officielle ne retiendra pas l'énergie colossale déployée par les gouvernements des trois dernières décennies pour effacer les réseaux de solidarité ouvrière enracinés dans nos quartiers [1] Pas plus qu'elle ne retiendra le travail de récupération et de sape systématique des tentatives d'organisation politique de la jeunesse des cités au milieu des années 80 [2].

Qui parmi les scribouillards du vent qui tourne s'indignera de l'opacité entretenue vis-à-vis de la vallée de larmes et de combats que fut l'histoire de nos pères et grands-pères ? Parmi ces hommes de paille érucant la « croisade républicaine », combien déclareront la guerre du « courage civique » devant les ravages psychologiques du mépris de soi chez des générations qui atteignent la vingtaine avec 8 ans d'échec scolaire et 3 ans de chômage ? Les logiques d'autodestruction (toxicomanie, alcoolisme, suicide...) où certains d'entre nous sont conduits par pur désespoir et complète perte de foi en l'avenir, mériteront-elles quelque voix au chapitre de l'insécurité ?

Les pédagogues du dressage républicain n'auront pas en ce sens la critique fertile. Ils n'esquisseront nulle moue face à la coriace reproduction des inégalités sociales au travers des échelons du système scolaire, ni l'élimination précoce du circuit de l'enseignement de larges franges de jeunes qui ne retiennent de l'école que la violence qui leur a été faite. Les rapports du ministère de l'intérieur ne feront jamais état des centaines de nos frères abattus par les forces de police sans qu'aucun des assassins n'ait été inquiété. Il n'y figurera nulle mention de l'éclatement des noyaux familiaux qu'ont provoqué l'arsenal des lois racistes Pandraud-Pasqua-Debré-Chevènement et l'application à plein rendement de la double peine.

Les études ministérielles sur la santé refermeront bien vite le dossier des milliers de cancers liés à la vétusté de l'habitat ou au non-respect des normes de sécurité sur les chantiers de travail. La moyenne effroyablement basse de l'espérance de vie dans nos quartiers ne leur semblera être, elle aussi, qu'un chiffre indigne de tout commentaire. Bref, ils n'agiteront jamais au vu de tous le visage autrement plus violent et criminel de l'insécurité.

Aux humiliés l'humilité et la honte, aux puissants le soin de bâtir des grilles de lecture.

À l'exacte opposée des manipulations affleure la dure réalité. Et elle a le cuir épais. La réalité est que vivre aujourd'hui dans nos quartiers c'est avoir plus de chance de vivre des situations d'abandon économique, de fragilisation psychologique, de discrimination à l'embauche, de précarité du logement, d'humiliations policières régulières, d'instruction bâclée, d'expérience carcérale, d'absence d'horizon, de repli individualiste cadennassé, de tentation à la débrouille illicite... c'est se rapprocher de la prison ou de la mort un peu plus vite que les autres...

Les hommes et les femmes qui dirigent ce pays savent tout cela. Ils savent aussi que la libéralisation massive de la vie économique française est en très bonne voie. Ils savent que les privatisations, les fusions, les délocalisations de nombreux secteurs d'activité vont se généraliser comme va se généraliser la paupérisation. Ils savent que la nouvelle configuration du marché exige la normalisation du salariat précaire et l'existence d'une forte réserve de chômeurs et de sans-papiers. Et ils savent surtout que les banlieues populaires (parce qu'elles subissent de plein fouet et avec le plus d'acuité les mutations de la société française) sont des zones où la contestation sociale est susceptible de prendre de radicales formes de lutte si elle trouve un vecteur qui l'organise.

On comprendra qu'il est de nécessité impérieuse d'installer toujours plus d'instruments de contrôle et de répression « éclair » au sein de nos quartiers. On comprendra que le monde du pouvoir et du profit sans borne a tout intérêt à nous criminaliser en disposant de notre mémoire et de nos vies comme d'un crachoir.



[1] Dans les années 60-70, les quartiers du monde ouvrier étaient encore traversés de réseaux de solidarité vivaces et actifs au travail ou sur les lieux de vie. Les milieux de l'immigration ouvrière ont toujours combattu en première ligne lors des grands conflits sociaux qui secouèrent la France. En dépit de conditions de vie extrêmement pénibles : maigres salaires, logement extrêmement précaire (bidonvilles, caves, chambres insalubres à plusieurs...), situations de

ségrégation, crimes xénophobes, déchirement intérieur de l'exil... nos parents avaient conquis les instruments de lutte (cellules, partis, syndicats) indispensables à la formulation d'un rêve de progrès collectif et d'un avenir plus enviable à offrir à leurs enfants. Ils avaient conscience de participer à l'histoire et de maîtriser ne serait-ce qu'une parcelle de leur destinée. Cette culture ouvrière politisée a volé en éclats sous l'impact des effets multiples de la crise (licenciements massifs, paupérisation, répression de fer des foyers de résistance et de grève, démantèlement, délocalisation des bastions ouvriers - Renault-Billancourt par exemple -, enfouissement rapide de la mémoire de ces luttes sous l'euphorie mitterrandienne, sauve qui peut individualiste...). Pour l'instant, rien ne l'a remplacée.

[2] Notamment au travers d'organisations comme SOS racisme, créée de toutes pièces par le pouvoir PS de l'époque pour contribuer à désamorcer le radicalisme des revendications de la Marche des beurs : l'égalité des droits devient l'égalité devant l'entrée des boîtes de nuit. La justice pour les jeunes assassinés par la police disparaît sous le colosse slogan médiatique « Touche pas à mon pote ! » ou « Vive le métissage des couleurs ! », etc

Cette brochure est disponible avec d'autres sur <https://infokiosques.net>

N'hésitez pas à publier et diffuser cette brochure. N'hésitez pas non plus à la compléter et modifier ou faire part d'erreurs et de nouvelles informations à tamaz@herbesfolles.org

Pour continuer à s'informer :

<http://quefaitlapolice.samizdat.net>
<http://policepersonnenebouge.free.fr>
<http://resistons.lautre.net/>
<http://aflidd.over-blog.com/>
<http://fsqp.free.fr>

PAS DE JUSTICE,

PAS DE PAIX !



17 OCTOBRE 1961

47 ans... Une manifestation pacifique d'Algérien·ne·s, protestant contre le couvre-feu qui leur est imposé, est féroce­ment réprimée par la police du préfet Papon en plein Paris.

Des centaines de personnes sont tuées, noyées dans la Seine, pendues, passées à tabac.

Des milliers d'autres sont matraquées, raf­lées et par­quées dans des gymnases trans­formés en camps de torture...

Les responsables de ce crime sont « couverts » et l'histoire de ce massacre a été occultée comme sont au­jourd'hui occultées les violences de l'Etat contre les sans-papiers et les descendant·e·s de colonisé·e·s :

provocations, humiliations, rafles, en­ferme­ments, gestion néocoloniale des quartiers populaires,...



N'OUBLIEZ PAS, LA POLICE ASSASSINE... ET ELLE EST COUVERTE

Abdelkader Bouziane, Habib, AbdelHakim , Mohamed Berrichi, Youssef Khaïf, Zyed et Bouna, Laramy et Mouhsin, Lamine Dieng, Reda Semmoudi, ...

et tant d'autres, tué·e·s par des flics ces dernières années.

De Paris 17 octobre 1961 à Villers-le-Bel,
on n'oublie pas...

...pas de justice,
pas de paix !

